



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



RAPPORT MORAL

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

30 Septembre 2021



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



SOMMAIRE

	Page
Faits Marquants	2
Réalisations du Mandat	3 - 5
Quelques chiffres	
Campagne 2020-2021	7
Production, Collecte, Importations, Consommation des 4 céréales principales	7 - 12
Évolution des Stocks de Blé Tendre	13
Importations Nationales de Céréales et Produits dérivés	14 - 16
Part des membres de la FNCL dans les importations nationales	17
Palmarès	
Palmarès des Origines– Année civile 2020	19
Palmarès des Produits– Année civile 2020	20
Palmarès des Origines – Campagne 2020 - 2021	21
Palmarès des Produits – Campagne 2020 - 2021	22
Restitution Forfaitaire 2021 – Calcul des primes	23
Statistiques FNM et AFAC	24 - 25
Droits d'importation du blé tendre	26 - 27
Appels d'offres	
Récapitulatif de la campagne	28
Prix moyens FNBT, Orge, et Primes compensatoires des AO internationaux (historique)	29 - 35
Appels d'offres publics hors ONICL	36
Marché mondial	
Perspectives et Statistiques	37 - 54
Projet de Plan d'Actions et axes de travail	55 - 56
Annexes	57
Éphémérides - septembre 2020 à septembre 2021	58 - 65
Comptes-rendus et courriers	66 - 108
Plan Maroc Vert - bilan et impacts (focus céréalier)	109 - 119
Génération Green 2020 – 2030 (FIAC)	

Faits Marquants

- Covid-19 : persistance de l'état d'urgence sanitaire, couvre-feu, vaccination de plus de la moitié de la population
- Très bonne campagne céréalière 2020-2021, avec 103,2 millions de quintaux de céréales, en hausse de 221% par rapport à la campagne 2019/2020 et 63% par rapport à la moyenne de cinq ans
Valeur ajoutée agricole prévisionnelle de 130 Milliards de DH, en croissance de 18% pour l'ensemble du secteur agricole
- Application des droits d'importation sur le blé tendre et ses dérivés du 15 mai au 31 octobre 2021
- Niveau d'alerte sur les stocks de blé tendre de décembre 2020 à février 2021
- Importations massives de BT en mars – avril (1,6 MT / 4 MT campagne d'importation)
- Impact inédit de la Chine aux achats. Reprise économique en Chine et aux USA avant le reste du monde. Mauvaises récoltes céréalières annoncées chez les pays fournisseurs traditionnels. Explosion des cours mondiaux des produits alimentaires et du fret maritime. Tensions à long terme sur le maïs.
- Restitution forfaitaire à l'importation de blé tendre– Calcul des primes du 1^{er} février au 15 mai 2021
- Même niveau d'importation que la campagne précédente pour les céréales, avec une redistribution au profit des blés, au détriment de l'orge et du maïs. Baisse de 16% pour les importations de dérivés. Ralentissement observé au 1^{er} semestre 2021, avec -14% pour les céréales et -16% pour les dérivés.

Réalisations du Mandat

▪ ONICL

Concertation

Des réunions de suivi et de concertation avec la profession sont régulièrement organisées pour le suivi de la campagne agricole, des importations, des stocks disponibles, et des projets structurants.

Parmi les sujets en cours :

- Identification et classification des Organismes Stockeurs
- Échéancier de mise en conformité des OS (Communiqué conjoint de l'ONICL et de la FIAC en juin dernier, relatif au projet de mise à niveau des organismes stockeurs)
- Autorisation sanitaire de l'ONSSA à exiger pour les nouveaux organismes stockeurs
- Projet de réorganisation de l'ONICL, et consultations pour l'analyse des exigences de la FNCL vis-à-vis de l'Office

La mise en œuvre des chantiers initiés avec l'ONICL l'année dernière a dû en partie être ajournée, en raison des impératifs du calendrier électoral 2021. Les travaux du comité reprendront au quatrième trimestre :

- Finalisation du Contrat Programme relatif à la mise à niveau et aux normes du secteur du Stockage des Céréales ;
- Réactivation des textes relatifs à la constitution et au Financement des Stocks de Sécurité ;
- Conception d'un Modèle de Gouvernance de l'Approvisionnement du pays en céréales, combinant Récolte Nationale et Importations ;
- Amélioration de la Règlementation et de la Fiscalité de notre secteur d'activité.
- Mise à jour des CPS

Facilitations

- Déploiement du mécanisme de restitution forfaitaire, du 1^{er} février au 15 mai 2021, en vue de neutraliser l'impact de la flambée des prix du blé tendre à l'importation.
L'office n'a pas donné suite à notre demande de partage des cotations quotidiennes.
Discussions en cours sur le mode de calcul de la restitution (réunion FNCL - ONICL le 29 septembre 2021)
- Solution apportée à notre demande par l'ONICL, aux difficultés de gestion de la demande initiale d'importation, via la saisie du numéro de caution directement sur le portail de l'Office.

▪ SOSIPO

- Le programme de développement du terminal céréalier au port de Casablanca, visant à augmenter les capacités de stockage et d'évacuation, et dont la finalisation était attendue avant le début de la campagne d'importations, est finalement opérationnel depuis mars 2021.
- Le problème de faiblesse des cadences d'évacuation, objet de tensions et de réclamations de la part de la FNCL et des importateurs, semble être enfin réglée.

- La question des manquants n'est par contre toujours pas résolue.

▪ **ANP**

Lors de la rencontre en septembre dernier entre l'ANP, la FNCL et les opérateurs portuaires, la FNCL avait évoqué les problèmes auxquels sont exposés les importateurs céréaliers, et ses attentes vis-à-vis de l'ANP et des opérateurs portuaires.

Elle avait notamment souligné que les règles qui régissent le port, sont contraignantes pour les importateurs, et devraient aussi l'être pour les opérateurs portuaires.

Il serait en effet souhaitable que les opérateurs portuaires soient mis face à leurs responsabilités en cas de défaillances.

La Fédération avait rappelé à ce sujet

- *La récurrence des pannes et des problèmes de maintenance,*
- *Les cas d'indisponibilité des équipes,*
- *Les manquants, qui peuvent atteindre 300 à 400 tonnes par navires,*
- *L'attribution des circuits aux camions et wagons,*
- *Les capacités d'évacuation de la SOSIPO, parfois en deçà des tonnages auxquels sont assujettis les importateurs.*

Hormis les manquants, les problèmes afférents à la SOSIPO ont été réglés depuis, ainsi que ceux liés aux évacuations par wagon.

La FNCL avait par ailleurs appelé à une révision du PV de 2011, qui devrait être actualisé au regard de l'évolution des pratiques depuis dix ans, concernant notamment les règles d'accostage, les temps d'attente, la possibilité de switcher les bateaux, et le libre choix des quais.

Des visio-ateliers thématiques devront être organisés par l'ANP et la FNCL pour traiter les points d'amélioration relevés.

▪ **ONSSA**

- À la demande de la FNCL via l'ONICL, une autorisation sanitaire de l'ONSSA sera exigée pour les nouveaux organismes stockeurs.
- Mise à jour le 30 juin 2021, du Code de Procédures de l'ONSSA relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux :

Les professionnels (FNCL et FISA) ont rejeté cette nouvelle version, qui tentait d'imposer aux importateurs des contraintes bureaucratiques supplémentaires, telles que la présentation d'une demande préalable d'importation pour les produits destinés à l'alimentation animale, sous forme de document papier à remettre au siège de l'ONSSA à Rabat.

Report sine die des nouvelles clauses

- ✓ L'ONSSA et ses homologues étrangers devront s'accorder sur la délivrance et le contenu des certificats sanitaires et phytosanitaires

✓ L'application de l'Autorisation Préalable d'Importation est suspendue

▪ **FIAC**

Journée de concertation en avril 2021, entre les différentes fédérations membres de la FIAC pour l'élaboration d'une feuille de route fédératrice pour l'ensemble des composantes. Priorité à la valorisation de la production nationale, et meilleure répartition des richesses sur toutes les composantes de la FIAC

▪ **Douane**

Levée de boucliers de la FNCL, suite à la circulaire ADII du 28/12/2020, qui redéfinit la date d'arrivée (au quai et non plus en rade), et les conditions de la clause transitoire.

À l'approche du 15 mai, marquant la fin de la période de suspension des droits de douane sur le Blé Tendre, la FNCL s'est réunie avec les responsables de la douane le 30 avril à Rabat, en présence de l'ONICL, ce qui a permis de lever ces inquiétudes :

- L'adoption de la date d'accostage par la douane comme date d'arrivée du navire sur le territoire, n'aura pas d'incidence sur le fait générateur de la fiscalité pour les importateurs.

Désormais et sauf stipulation contraire, le régime antérieur plus favorable sera systématiquement appliqué aux marchandises importées (art. 13 du CDII)

Les importateurs sont donc bénéficiaires d'office de la Clause Transitoire, qui se base sur la date du connaissance.

- Malgré la disparition du « ou » entre les différentes conditions du bénéfice de la clause transitoire (dont le crédit irrévocable), les responsables de la douane nous ont confirmé que les conditions ne sont pas cumulatives pour notre profession, et se chargent de sensibiliser l'ensemble des bureaux douaniers à ce sujet pour éviter tout excès d'interprétation.

▪ **Relations à l'International**

- La FNCL entretient des relations étroites de coopération avec les pays exportateurs de Céréales et produits dérivés, et avait pour habitude d'inviter leurs représentants au Maroc pour présenter leur production annuelle (France, USA, Canada, Russie, Ukraine, Argentine...)

La persistance de la crise du Covid-19 a empêché les rencontres physiques, et les présentations des campagnes de production de la France, des USA, de la Russie et du Canada sont effectuées sous forme de webinaires.

- Cycle de webinaires de formation, organisé avec France Export Céréales sur les thèmes du « trading international des céréales », du « stockage et conservation des céréales », et « les céréales et l'alimentation animale ».

- Projet de mémorandum avec la partie ukrainienne.

▪ **Nouveau site web pour la FNCL**



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Quelques chiffres

Campagne 2020-2021	7
Production, Collecte, Importations, Consommation des 4 céréales principales	7 - 12
Évolution des Stocks de Blé Tendre	13
Importations Nationales de Céréales et Produits dérivés	14 - 16
Part des membres de la FNCL dans les importations nationales	17
Palmarès	
Palmarès des Origines– Année civile 2020	19
Palmarès des Produits– Année civile 2020	20
Palmarès des Origines – Campagne 2020 - 2021	21
Palmarès des Produits – Campagne 2020 - 2021	22
Restitution Forfaitaire 2021 – Calcul des primes	23
Statistiques FNM et AFAC	24 - 25
Droits d'importation du blé tendre	26 - 27
Appels d'offres	
Récapitulatif de la campagne	28
Prix moyens FNBT, Orge, et Primes compensatoires des AO internationaux (historique)	29 - 35
Appels d'offres publics hors ONICL	36

Campagne 2020-2021

Production, Collecte, Importations, évolution des Stocks de Blé Tendre

Le ministère de l'agriculture a publié les chiffres définitifs de la production des trois céréales principales au titre de la campagne 2020-2021, qui totalise 103,2 millions de quintaux contre 32,1 millions de quintaux en 2019-2020, soit une hausse de 221% par rapport à la campagne précédente, et +63% par rapport à la moyenne de cinq ans.

La campagne 2020-2021 est comparable à celle de 2017-2018, malgré une diminution des surfaces dédiées à la céréaliculture (4,4 Mha contre 4,6 Mha en 2017-2018).

Avec cette très bonne récolte céréalière, les estimations initiales de croissance pour l'ensemble des filières du secteur agricole, devront se confirmer avec une valeur ajoutée agricole prévue par le ministère de 130 Milliards de DH au titre de l'année 2021, soit une croissance de plus de 18%, démontrant une plus forte résilience du secteur.

Campagnes céréalières

(Source ONICL)

Emblavements (en ha)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2020/2021	1 920 000	988 000	1 489 000	-	4 397 000
2019/2020	1 852 000	993 000	1 495 000	-	4 340 000
2018/2019	1 687 310	818 677	1 050 153	63 000	3 619 141
2017/2018	1 891 460	996 638	1 598 680	148 178	4 634 956

Production (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2020/2021	50 607	24 831	27 803	-	103 241
2019/2020	17 700	7 919	6 450	299	32 368
2018/2019	26 817	13 437	11 612	405	52 270
2017/2018	49 101	24 320	29 195	1 184	103 800

Commercialisation (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2020/2021	4 042	49	35	3	4 129
2019/2020	10 320	150	38	2	10 510
2018/2019	18 366	191	20	1	18 578
2017/2018	16 636	159	69	9	16 873

Importations (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2020/2021	39 701	10 837	4 947	26 392	81 877
2019/2020	36 538	10 270	10 245	30 457	87 510
2018/2019	29 040	7 986	1 574	22 418	61 017
2017/2018	26 647	8 160	4 550	24 918	64 275

La Collecte 2021 pour le blé tendre a atteint 15,34 Mqx au 15 septembre - soit 30% de la production, contre 4 Mqx au cours de la campagne précédente.

Le prix de référence a été fixé à 280 DH/quintal rendu moulin pour une qualité standard, la subvention forfaitaire est de 5 DH/quintal au profit des quantités collectées de blé tendre. Ces mesures courent du 1er juin jusqu'au 31 octobre 2021.

S'ajoute une prime de magasinage de 2 DH/quintal par quinzaine pour la quantité globale de blé tendre collectée. Octroyée aux organismes stockeurs, cette prime sera servie jusqu'au 31 décembre 2021.

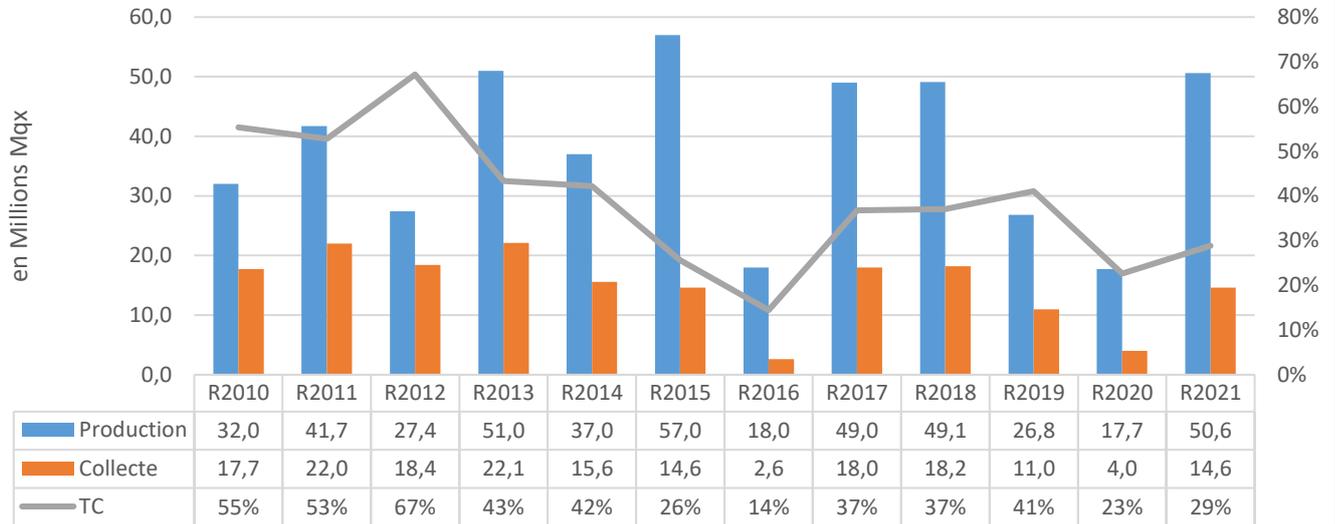


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
**Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses**



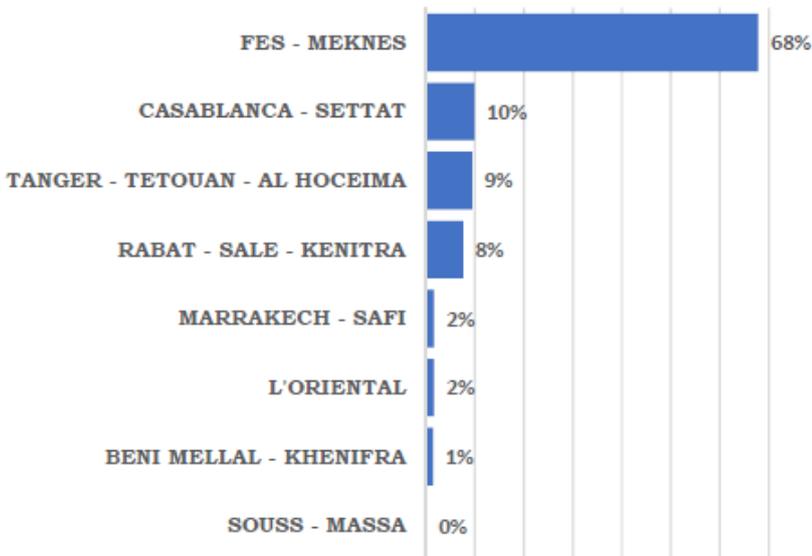
Evolution du taux de collecte du BT de la production nationale



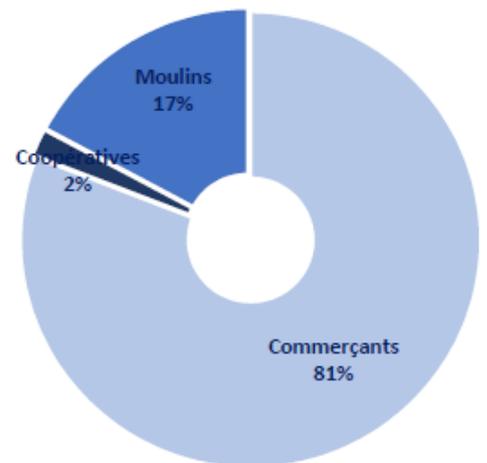
Collecte totale du Blé Tendre - Récolte - 2020 au 30/11/2020 : 3,8 Mqx

STRUCTURE DE LA COLLECTE DU BLÉ TENDRE

Structure de la collecte par région



Collecte par opérateur

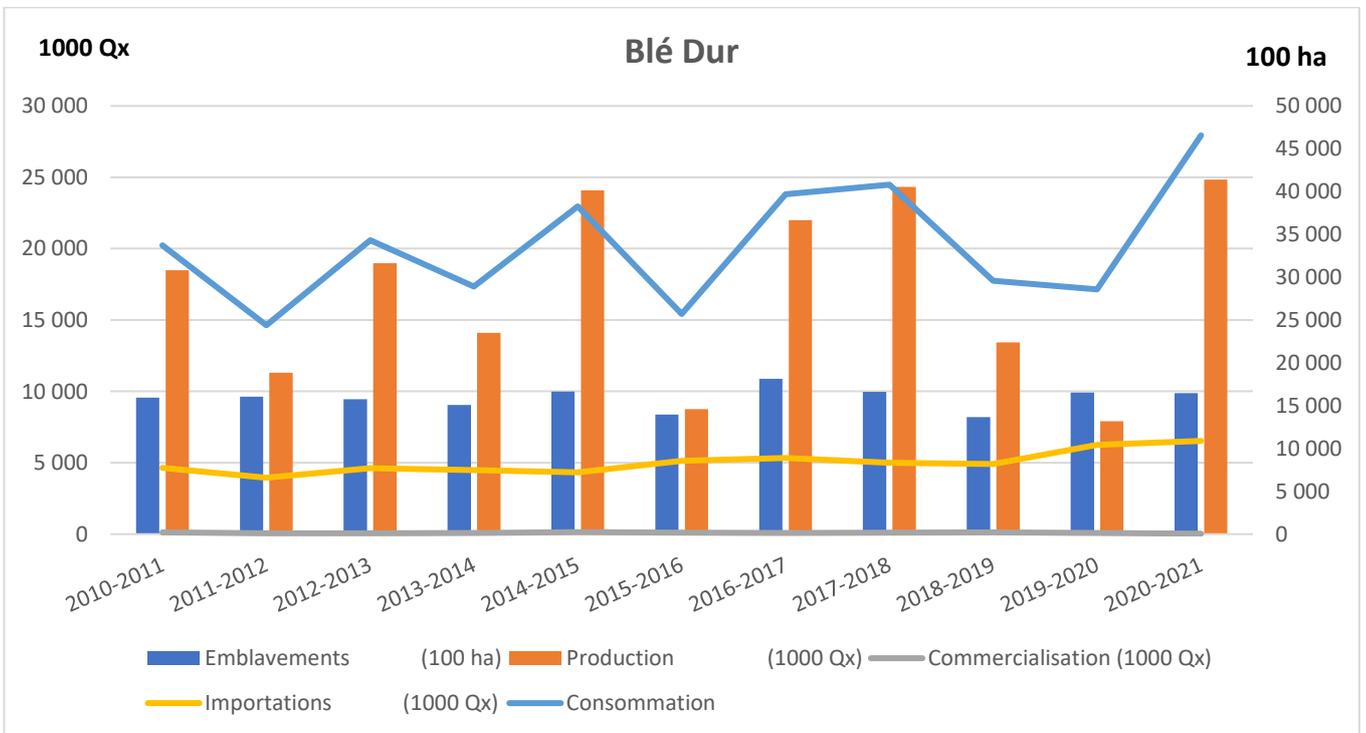
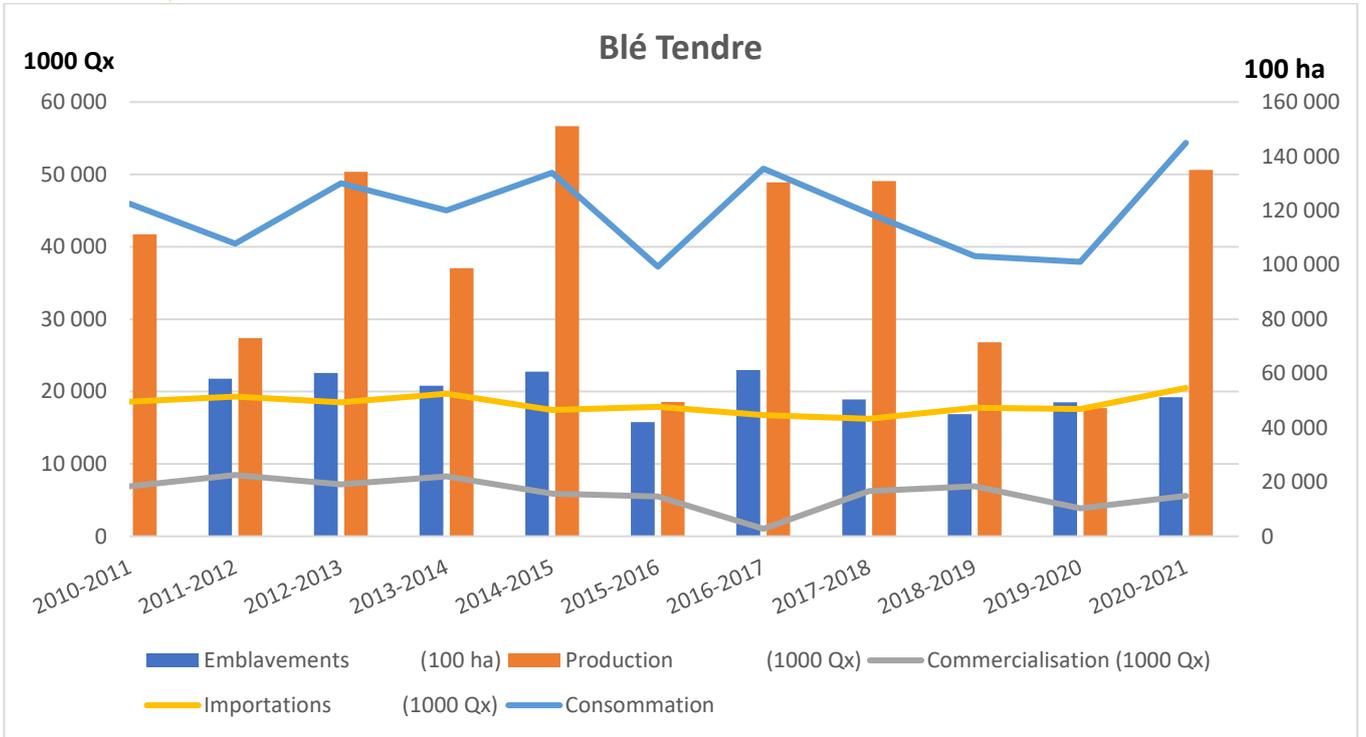


(Source ONICL)



F.N.C.L

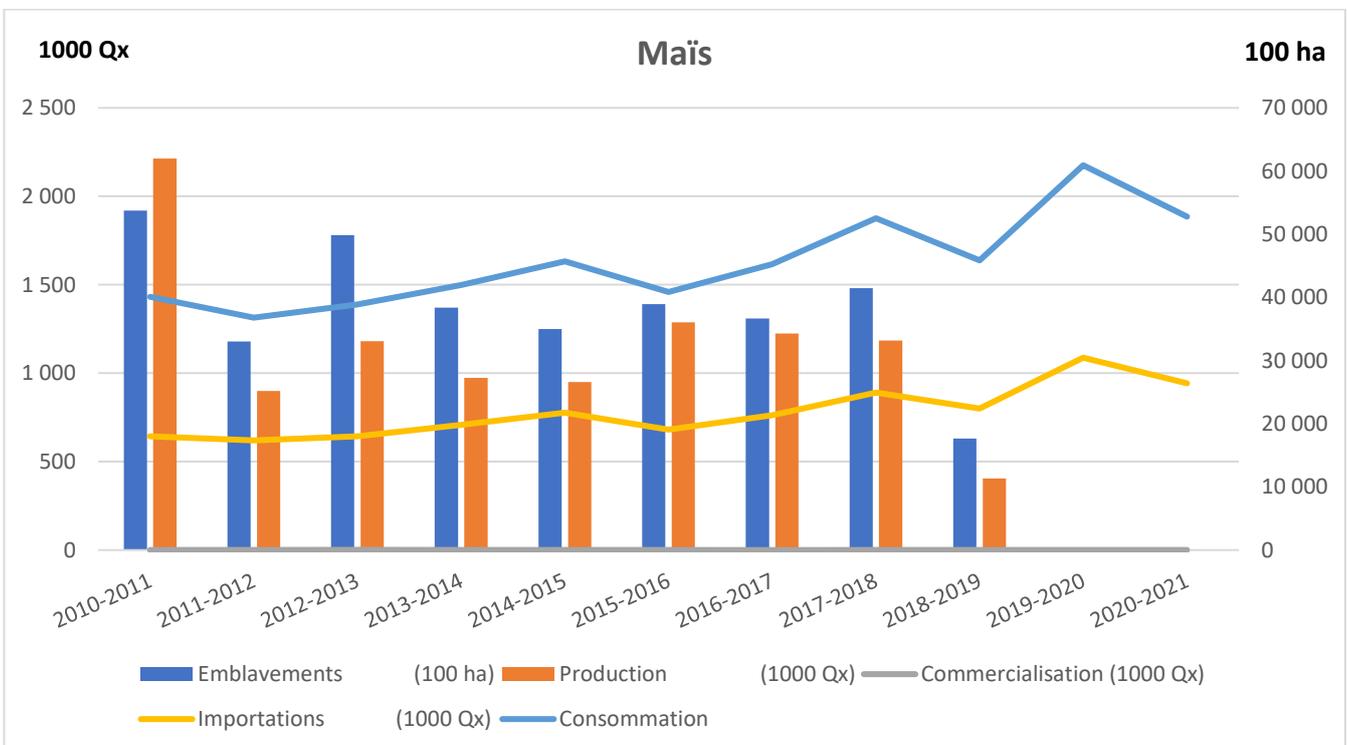
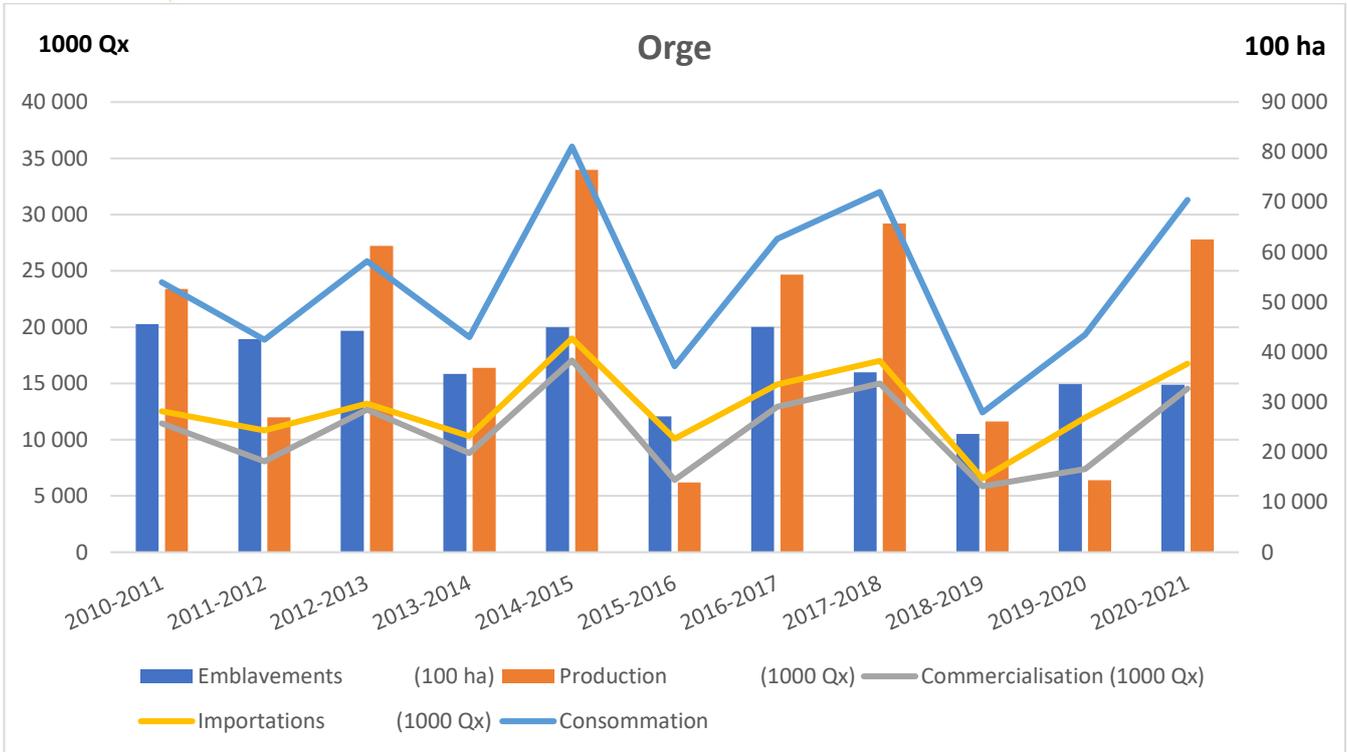
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses





F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
**Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses**



(Source ONICL – traitement FNCL)

Chiffres détaillés ci-après pour les céréales et légumineuses :

Fèves et Féveroles	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyennes	Moyennes trois	
	Total	2010 - 2021	campagnes											
Enblavements (100 ha)	2 000	1 870	2 060	1 910	1 920	830	1 310	1 370	1 260	1 070	1 074	16 674	1 516	1 135
Production (1000 Ox)	1 706	1 480	1 567	1 667	903	266	934	1 487	727			10 737	1 193	727
Importations (1000 Ox)	8	2	7	5	1		282	186	1	71	336	899	90	136
Consommation	1 714	1 482	1 574	1 672	904	266	1 216	1 673	728	71	336	11 636	1 058	378
Commercialisation (1000 Ox)	51	29	27	18	39	62	23	15	68	72		404	40	70
Rendement à l'hectare (Ox/ha)	9	8	8	9	5	3	7	11	6	0	0	6	6	2
Taux de Couverture (Prod/Conso)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	77%	89%	100%	0%	0%	92%	79%	33%
Taux de Commercialisation (Comm n/Prod n-1)	2%	2%	2%	1%	2%	7%	9%	2%	5%	10%		4%		

Pois	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyennes	Moyennes trois	
	Total	2010 - 2021	campagnes											
Enblavements (100 ha)	500	520	560	410	490	150	370	410	410	420	422	4 662	424	417
Production (1000 Ox)	398	294	371	234	348	63	254	355	181			2 498	278	181
Importations (1000 Ox)	8	6	3	25	28	13	44	67	65	82	161	502	46	103
Consommation	406	300	374	259	376	76	298	422	246	82	161	3 000	273	163
Commercialisation (1000 Ox)	3	3	1	2	2					82		93	16	82
Rendement à l'hectare (Ox/ha)	8	6	7	6	7	4	7	9	4	0	0	5	5	1
Taux de Couverture (Prod/Conso)	98%	98%	99%	90%	93%	83%	85%	84%	74%	0%	0%	83%	73%	25%
Taux de Commercialisation (Comm n/Prod n-1)	1%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	45%		4%		

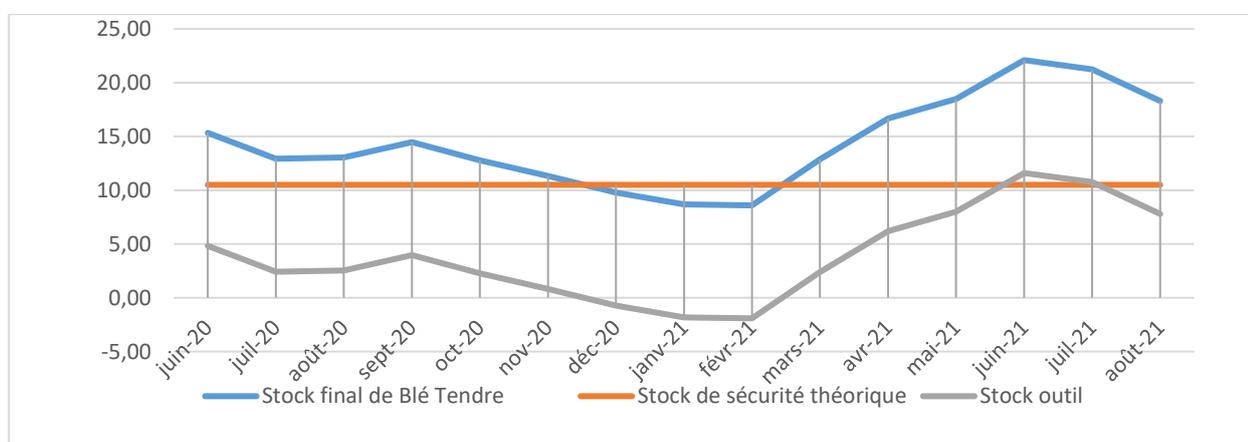
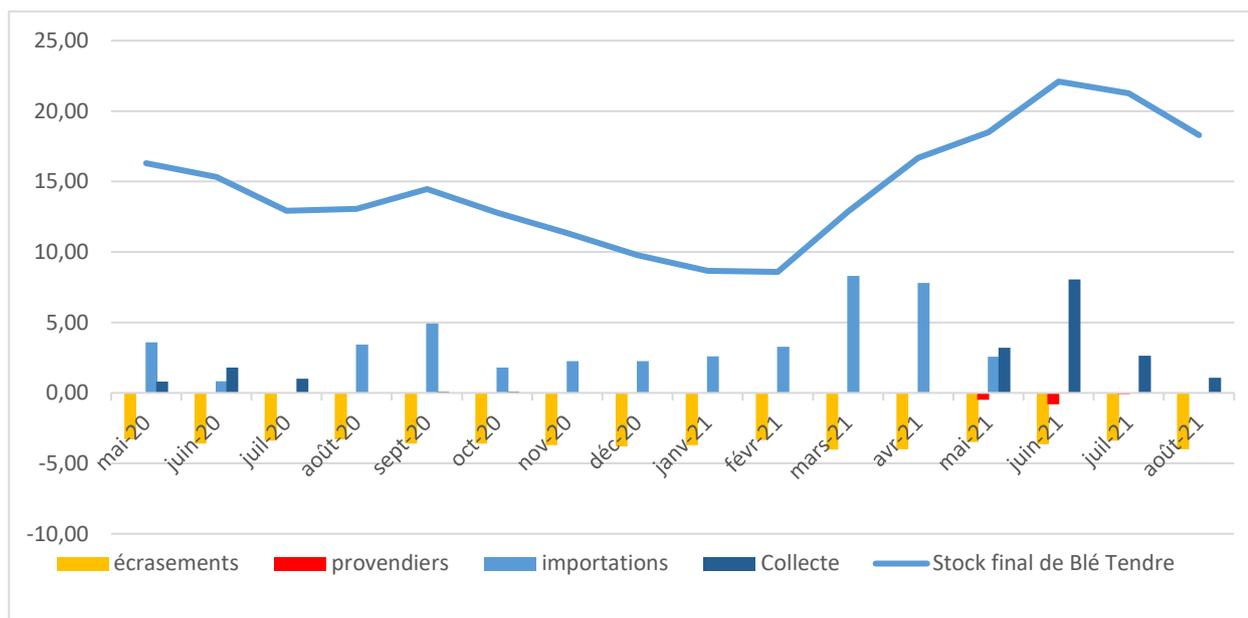
Lentilles	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyennes	Moyennes trois	
	Total	2010 - 2021	campagnes											
Enblavements (100 ha)	580	490	530	460	450	100	430	400	400	410	406	4 656	423	405
Production (1000 Ox)	454	220	429	307	500	20	282	317	371			2 900	322	371
Importations (1000 Ox)	59	54	52	48	36	79	308	377	262	553	680	2 458	223	498
Consommation	513	274	481	355	536	99	590	644	633	553	680	5 358	487	622
Commercialisation (1000 Ox)	9	27	14	9	8	10	0		2	553		632	70	278
Rendement à l'hectare (Ox/ha)	8	4	8	7	11	2	7	8	9	0	0	6	6	3
Taux de Couverture (Prod/Conso)	88%	80%	89%	86%	93%	20%	48%	49%	59%	0%	0%	54%	56%	20%
Taux de Commercialisation (Comm n/Prod n-1)	6%	6%	6%	2%	3%	2%	0%	0%	1%	149%		22%		

Pois chiches	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyennes	Moyennes trois	
	Total	2010 - 2021	campagnes											
Enblavements (100 ha)	890	510	570	730	590	880	430	870	820	540	536	7 366	670	632
Production (1000 Ox)	457	335	250	625	656	441	435	363	754			4 316	480	754
Importations (1000 Ox)	2	2	21	4			1	22	120	16	76	262	33	71
Consommation	457	337	271	629	656	441	436	385	874	16	76	4 578	416	322
Commercialisation (1000 Ox)	185	13	5	5	11	50	93	59	31	16	16	468	47	24
Rendement à l'hectare (Ox/ha)	5	7	4	9	11	5	10	4	9	0	0	6	6	3
Taux de Couverture (Prod/Conso)	100%	99%	92%	99%	100%	100%	100%	94%	86%	0%	0%	94%	79%	29%
Taux de Commercialisation (Comm n/Prod n-1)	3%	3%	1%	2%	2%	8%	21%	14%	9%	2%		11%		

Haricots	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyennes	Moyennes trois	
	Total	2010 - 2021	campagnes											
Enblavements (100 ha)	31	89	32	4	58	29	3	69	90	96	102	603	55	96
Production (1000 Ox)	31	89	32	4	58	29	3	69	90	96	102	603	55	96
Importations (1000 Ox)	7	7	9	9	9	16	20	12	32	96		217	22	64
Consommation	31	89	32	4	58	29	3	69	90	96	102	603	55	96
Commercialisation (1000 Ox)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Rendement à l'hectare (Ox/ha)														
Taux de Couverture (Prod/Conso)														
Taux de Commercialisation (Comm n/Prod n-1)														

Évolution des stocks de Blé Tendre

Les courbes ci-après présentent l'évolution du niveau de stocks de Blé Tendre de mai 2020 à août 2021



Mqx	Stock final de Blé Tendre	Stock de sécurité théorique	Stock outil	écrasements	provendiers	importations	Collecte	
mai-20	16,30	10,50	5,80	-3,30		3,59	0,80	
juin-20	15,32	10,50	4,82	-3,60		0,82	1,80	
juil-20	12,92	10,50	2,42	-3,40		0,00	1,00	
août-20	13,05	10,50	2,55	-3,30		3,43	0,00	
sept-20	14,47	10,50	3,97	-3,60		4,92	0,10	3,80
oct-20	12,78	10,50	2,28	-3,60		1,81	0,10	
nov-20	11,33	10,50	0,83	-3,70		2,25		
déc-20	9,77	10,50	-0,73	-3,80		2,25		
janv-21	8,67	10,50	-1,83	-3,70		2,60		
févr-21	8,59	10,50	-1,91	-3,35		3,27		
mars-21	12,87	10,50	2,37	-4,02		8,31		
avr-21	16,68	10,50	6,18	-4,00		7,81		
mai-21	18,49	10,50	7,99	-3,48	-0,48	2,57	3,20	
juin-21	22,10	10,50	11,60	-3,64	-0,80		8,05	14,95
juil-21	21,25	10,50	10,75	-3,40	-0,08		2,63	
août-21	18,30	10,50	7,80	-4,00	-0,02		1,07	

Sources ONICL - Traitement FNCL

Importations nationales de Céréales et Produits dérivés (Campagne 2020 – 2021)

Au cours de la Campagne 2020-2021, 10,9 millions de tonnes de céréales et produits dérivés ont été importées – dont 8,7 pour les céréales et 2,2 pour les produits dérivés, par 73 sociétés contre 66 au cours de la campagne précédente.

La sécheresse qui avait frappé l'agriculture céréalière marocaine au cours des deux campagnes précédentes, avait entraîné un bond des importations en 2019-2020 : +44% pour les céréales principales, +56% pour les produits dérivés, et +46% au global)

Au cours de de la campagne céréalière 2020-2021, les importations ont été maintenues au même niveau que la campagne précédente pour les céréales, mais ont enregistré une inflexion de -16% pour les produits dérivés :

(BASE DATE ARRIVÉE)

Importations comparées des Campagnes 2019 – 2020 et 2020-2021 du 1er Juin 2020 au 31 mai 2021

	Source FNCL			
(En TM)	2019/2020	2020/2021	Var. Qté	Var. %
BLE DUR	990 980	1 299 896	308 916	31%
BLE TENDRE	3 510 853	4 014 876	504 023	14%
BLE FOURRAGER	143 704	55 824	-87 880	-61%
MAIS	3 035 900	2 864 453	-171 448	-6%
ORGE	1 050 848	519 933	-530 915	-51%
AVOINE	12 944	0	-12 944	-100%
Totaux Céréales	8 745 230	8 754 981	9 752	0%
Tourtaux DE SOJA	661 402	602 417	-58 985	-9%
GRAINE DE SOJA	71 002	57 254	-13 748	-19%
Coque de SOJA	167 421	166 455	-967	-1%
PULPE DE BETTERAVE	489 590	305 215	-184 375	-38%
Tourtaux DE TOURNESOL	398 125	292 152	-105 972	-27%
DDGS - Drèches de maïs	247 519	228 564	-18 955	-8%
SON DE BLE	379 060	346 780	-32 280	-9%
Tourtaux COLZA	69 173	96 419	27 247	39%
Gluten de MAIS	73 403	42 986	-30 417	-41%
LUZERNE	43 643	13 333	-30 310	-69%
GRAINE DE TOURNESOL	9 460	41 800	32 340	342%
CAROUBES	9 850	0	-9 850	-100%
Totaux Produits dérivés	2 619 648	2 193 375	-426 273	-16%
Totaux Tous Produits	11 364 878	10 948 357	-416 521	-4%

La tendance baissière s'est par contre nettement accentuée au 1^{er} semestre 2021, en raison d'une campagne céréalière 2021/2022 très prometteuse, de la flambée des cours internationaux, et de la fermeture des frontières le 15 mai 2021 :

**Importations comparées au 1er semestre
du 1er janvier au 30 juin**

Source FNCL

(En TM)	2020	2021	Var. Qté	Var. %
BLE DUR	604 118	713 735	109 617	18%
BLE TENDRE	2 745 229	2 454 473	-290 756	-11%
BLE FOURRAGER	11 850	30 560	18 710	158%
MAIS	1 318 930	1 280 153	-38 777	-3%
ORGE	715 506	146 552	-568 954	-80%
AVOINE	12 944	5 488	-7 456	-58%
Totaux Céréales	5 408 577	4 630 961	-777 616	-14%
Tourtaux DE SOJA	335 382	370 620	35 239	11%
GRAINE DE SOJA	47 556	17 226	-30 330	-64%
Coque de SOJA	68 505	87 727	19 222	28%
PULPE DE BETTERAVE	242 664	106 657	-136 008	-56%
Tourtaux DE TOURNESOL	221 922	182 403	-39 519	-18%
DDGS - Drèches de maïs	103 016	137 444	34 428	33%
SON DE BLE	178 749	98 712	-80 037	-45%
Tourtaux COLZA	51 536	53 054	1 518	3%
Gluten de MAIS	35 296	24 026	-11 270	-32%
LUZERNE	4 475	16 357	11 882	266%
GRAINE DE TOURNESOL	13 460		-13 460	-100%
CAROUBES	4 600		-4 600	-100%
Totaux Produits dérivés	1 307 161	1 094 227	-212 934	-16%
Totaux Tous Produits	6 715 739	5 725 188	-990 551	-15%



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Récapitulatif de la Campagne, importations par port d'arrivée



Campagne 2020 / 2021 - Période du 1er Juin 2020 au 31 Mai 2021

Sources : silos, consignataires et ANP (Traitement FNCL)

Importations Nationales (en TM)								
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux	%
BLE DUR	31 000	808 226	460 670				1 299 896	15%
BLE TENDRE	495 296	2 206 333	600 377	350 539	289 489	72 842	4 014 876	46%
BLE FOURRAGER		55 824					55 824	1%
MAIS	246 422	1 976 710	610 412	5 913	24 996		2 864 453	33%
ORGE	29 900	221 752	15 507	187 782	64 992		519 933	6%
Totaux Céréales	802 618	5 268 846	1 686 965	544 233	379 477	72 842	8 754 981	80%
Tourtaux DE SOJA	58 829	471 704	71 884				602 417	27%
GRAINE DE SOJA		57 254					57 254	3%
Coque de SOJA	7 661	136 148	22 646				166 455	8%
PULPE DE BETTERAVE	51 394	95 751	133 072	19 696	5 301		305 215	14%
Tourtaux de TOURNESOL	23 609	268 544					292 152	13%
DDGS - Drêches de maïs	38 012	179 285	11 268				228 564	10%
SON DE BLE	96 405	243 336	7 039				346 780	16%
Tourtaux COLZA		96 419					96 419	4%
Gluten de MAIS	3 420	39 566					42 986	2%
LUZERNE	3 300	2 055	7 978				13 333	1%
GRAINE DE TOURNESOL		41 800					41 800	2%
Caroube								0%
Totaux Produits dérivés	282 629	1 631 862	253 887	19 696	5 301	0	2 193 375	20%
Totaux Tous Produits	1 085 247	6 900 708	1 940 852	563 930	384 778	72 842	10 948 357	100%
	10%	63%	18%	5,2%	4%	1%		



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Importations de Céréales et Produits dérivés (Campagne 2020 – 2021) Part des Membres

Avec près de 9 millions de tonnes importées de Céréales et Produits dérivés, les membres de la FNCL représentent 82% des importations nationales de la campagne 2020/2021.

(Base date arrivée)

Importations des MEMBRES (en TM)								
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux	%
BLE DUR	31 000	414 966	286 672				732 638	10%
BLE TENDRE	312 802	1 825 074	415 761	323 071	176 775	45 342	3 098 825	44%
BLE FOURRAGER		55 824					55 824	1%
MAIS	140 509	1 950 910	610 412	5 913	24 996		2 732 740	39%
ORGE	6 600	221 752	15 507	133 073	64 992		441 924	6%
AVOINE							0	0%
Totaux Céréales	490 911	4 468 526	1 328 351	462 057	266 763	45 342	7 061 950	79%
Tourtaux DE SOJA	29 242	471 704	71 884				572 830	30%
GRAINE DE SOJA		30 245					30 245	2%
Coque de SOJA	7 661	136 148	22 646				166 455	9%
PULPE DE BETTERAVE	28 894	51 150	112 062	19 696	5 301		217 104	11%
Tourtaux DE TOURNESOL	23 609	268 544					292 152	15%
DDGS - Drêches de maïs	13 878	179 285	11 268				204 430	11%
SON DE BLE	53 556	242 336	7 039				302 931	16%
Tourtaux COLZA		87 514					87 514	5%
Gluten de MAIS	3 420	36 566					39 986	2%
LUZERNE			7 978				7 978	0%
GRAINE DE TOURNESOL							0	0%
Caroube							0	0%
Totaux Produits dérivés	160 259	1 503 492	232 877	19 696	5 301	0	1 921 625	21%
Totaux Tous Produits	651 170	5 972 018	1 561 228	481 753	272 064	45 342	8 983 575	100%
	7%	66%	17%	5,4%	3%	1%		

Part des MEMBRES dans les Importations Nationales (en TM)							
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux
BLE DUR	100%	51%	62%				56%
BLE TENDRE		83%	69%	92%	61%	62%	77%
BLE FOURRAGER		100%					100%
MAIS	57%	99%	100%	100%	100%		95%
ORGE	22%	100%	100%	71%	100%		85%
AVOINE							
Totaux Céréales	61%	85%	79%	85%	70%	62%	81%
Tourtaux DE SOJA	50%	100%	100%				95%
GRAINE DE SOJA		53%					53%
Coque de SOJA	100%	100%	100%				100%
PULPE DE BETTERAVE	56%	53%	84%	100%	100%		71%
Tourtaux DE TOURNESOL	100%	100%					100%
DDGS - Drêches de maïs	37%	100%	100%				89%
SON DE BLE	56%	100%	100%				87%
Tourtaux COLZA		91%					91%
Gluten de MAIS	100%	92%					93%
LUZERNE	0%	0%	100%				60%
GRAINE DE TOURNESOL		0%					0%
Caroube							
Totaux Produits dérivés	57%	92%	92%	100%	100%		88%
Totaux Tous Produits	60%	87%	80%	85%	71%	62%	82%



Cf. ci-après :

- ✓ Palmarès des origines (Année civile 2020 et Campagne 2020-2021)
- ✓ Palmarès des produits (Année civile 2020 et Campagne 2020-2021)
- ✓ Palmarès des importateurs / global tous produits (Campagne 2020-2021)
- ✓ Palmarès des importateurs de blés, maïs et orge (Campagne 2020-2021)

Palmarès Origines / produits et ports d'arrivée TM Année civile 2020

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger	Total général
FRANCE	326 964	1 182 850	420 760	216 552	150 875		2 298 001
Blé Tendre	240 994	964 805	339 999	79 398	112 425		1 737 621
Orge	85 970	111 131	57 702	137 154	38 450		430 407
Tourtaux COLZA		63 403					63 403
Blé dur		31 661	6 600				38 261
Blé Tendre Fourrager		11 850					11 850
Pulpe de Betterave				9 450			9 450
Luzerne				7 009			7 009
ARGENTINE	288 174	1 276 037	311 084				1 875 295
Maïs	205 245	1 047 080	214 986				1 467 311
Tourtaux SOJA	39 029	49 355	59 346				147 730
Coque de Soja	7 700	65 880	18 152				91 732
Son de Blé	36 200	18 900					55 100
DDGS		21 649	18 600				40 249
Tourtaux TOURNESOL		39 330					39 330
Blé Tendre		27 050					27 050
Gluten de Maïs		6 793					6 793
UKRAINE	167 886	983 142	228 568	145 553	61 721	27 500	1 614 370
Blé Tendre	135 779	498 417	105 250	93 716	46 771	27 500	907 433
Maïs		141 844	123 318	6 083			271 245
Tourtaux TOURNESOL	25 507	238 940					264 447
Orge	6 600	30 799		45 754	9 500		92 653
Tourtaux SOJA		37 246			5 450		42 696
Blé Tendre Fourrager		25 264					25 264
Tourtaux COLZA		6 000					6 000
Coque de Soja		4 631					4 631
CANADA		661 948	399 416				1 061 365
Blé dur		611 306	388 416				999 723
Blé Tendre		50 642	11 000				61 642
BRESIL	33 850	515 054	448 393		24 996		1 022 293
Maïs	33 850	482 798	448 393		24 996		990 037
Graine de Soja		19 056					19 056
Tourtaux SOJA		13 199					13 199
USA	36 431	773 796	21 150				831 377
Tourtaux SOJA	13 814	371 453					385 267
DDGS	17 036	146 040					163 076
Maïs		73 020					73 020
Graine de Soja		68 528					68 528
Coque de Soja	2 161	50 863					53 023
Gluten de Maïs	3 420	48 622					52 042
Pulpe de Betterave		9 850	21 150				31 000
Son de Blé		5 421					5 421
ALLEMAGNE	59 298	312 740	29 896	49 526	33 350		484 809
Blé Tendre	26 300	243 441	29 896	21 573	25 500		346 709
Orge	32 998	65 999		27 953	7 850		134 800
Tourtaux COLZA		3 300					3 300
RUSSIE	61 750	275 489	61 500		29 248		427 987
Blé Tendre	30 100	240 988	61 500		29 248		361 836
Blé dur	31 650						31 650
Orge		25 041					25 041
Graines de Tournesol		9 460					9 460
LETTONIE	37 682	244 534	50 724	71 278			404 218
Blé Tendre		156 952		59 428			216 379
Pulpe de Betterave	37 682	87 582	45 450	11 850			182 564
AVOINE			4 473				4 473
Son de Blé			801				801
ESTONIE	57 240	140 765		31 770			229 775
Blé Tendre	57 240	140 765		13 200			211 205
Orge				18 570			18 570
ROUMANIE	20 000	116 626	52 150		28 765		217 541
Blé Tendre	20 000	9 000	52 150		28 765		109 915
Graines de Tournesol		37 800					37 800
Orge		36 585					36 585
Tourtaux TOURNESOL		12 485					12 485
Tourtaux COLZA		12 284					12 284
AVOINE		8 472					8 472
EGYPTE	30 500	58 901	60 650	9 495			159 546
Pulpe de Betterave	30 500	58 901	60 650	9 495			159 546
POLOGNE		88 999	62 163				151 162
Blé Tendre		59 709	62 163				121 872
Orge		29 290					29 290
CONGO	11 500	108 476					119 976
Son de Blé	11 500	108 476					119 976
FINLANDE		97 526					97 526
Blé Tendre		64 526					64 526
Orge		33 000					33 000
ESPAGNE	21 779	53 456	12 500				87 735
Orge		34 656	12 500				47 156
Son de Blé	21 779						21 779
Blé dur		14 200					14 200
CAROLUBES		4 600					4 600
GRANDE BRETAGNE	34 842	11 690		13 294	27 500		87 326
Orge	34 842	11 690		13 294	27 500		87 326
LITUANIE		31 212	38 662				69 874
Pulpe de Betterave			38 662				38 662
Blé Tendre		31 212					31 212
NIGERIA	16 100	45 676					61 776
Son de Blé	16 100	45 676					61 776
BULGARIE		32 160		29 405			61 565
Orge		28 160		29 405			57 565
Graines de Tournesol		4 000					4 000
ANGOLA	11 504	42 299					53 803
Son de Blé	11 504	42 299					53 803
DANEMARK				14 500	29 642		44 142
Orge				14 500	29 642		44 142
PEROU		42 300					42 300
Maïs		42 300					42 300
HOLLANDE	6 600				26 173		32 773
Blé Tendre					26 173		26 173
DDGS	6 600						6 600
TURQUIE	3 000	19 066					22 066
Blé dur		19 066					19 066
Son de Blé	3 000						3 000
GUINEE		18 962					18 962
Son de Blé		18 962					18 962
COTE D'IVOIRE	4 756	13 949					18 705
Son de Blé	4 756	13 949					18 705
SUEDE				15 915			15 915
Orge				15 915			15 915
Italie		4 000		6 589			10 589
Orge				6 589			6 589
Son de Blé		4 000					4 000
GABON				7 039			7 039
Son de Blé				7 039			7 039
Pays Bas	6 600						6 600
DDGS	6 600						6 600
PORTUGAL		5 500					5 500
Tourtaux SOJA		5 500					5 500
SENEGAL		3 500					3 500
Son de Blé		3 500					3 500
SYRIE				3 007			3 007
Orge				3 007			3 007
CROATIE		3 000					3 000
Gluten de Maïs		3 000					3 000
GHANA		2 844					2 844
Son de Blé		2 844					2 844
Total général	1 236 455	7 166 497	2 207 662	603 876	412 270	27 500	11 654 260

Palmarès Produits/ pays et ports d'arrivée TM Année civile 2020

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger	Total général
Blé Tendre	510 413	2 487 507	661 958	267 314	268 882	27 500	4 223 574
FRANCE	240 994	964 805	339 999	79 398	112 425		1 737 621
UKRAINE	135 779	498 417	105 250	93 716	46 771	27 500	907 433
RUSSIE	30 100	240 988	61 500		29 248		361 836
ALLEMAGNE	26 300	243 441	29 896	21 573	25 500		346 709
LETONIE		156 952		59 428			216 379
ESTONIE	57 240	140 765		13 200			211 205
POLOGNE		59 709	62 163				121 872
ROUMANIE	20 000	9 000	52 150		28 765		109 915
FINLANDE		64 526					64 526
CANADA		50 642	11 000				61 642
LITUANIE		31 212					31 212
ARGENTINE		27 050					27 050
HOLLANDE					26 173		26 173
Maïs	239 095	1 787 043	786 697	6 083	24 996		2 843 914
ARGENTINE	205 245	1 047 080	214 986				1 467 311
BRESIL	33 850	482 798	448 393		24 996		990 037
UKRAINE		141 844	123 318	6 083			271 245
USA		73 020					73 020
PEROU		42 300					42 300
Blé dur	31 650	676 233	395 016				1 102 900
CANADA		611 306	388 416				999 723
FRANCE		31 661	6 600				38 261
RUSSIE	31 650						31 650
TURQUIE		19 066					19 066
ESPAGNE		14 200					14 200
Orge	160 410	406 352	73 209	309 134	112 942		1 062 047
FRANCE	85 970	111 131	57 702	137 154	38 450		430 407
ALLEMAGNE	32 998	65 999		27 953	7 850		134 800
UKRAINE	6 600	30 799		45 754	9 500		92 653
GRANDE BRETAGNE	34 842	11 690		13 294	27 500		87 326
BULGARIE		28 160		29 405			57 565
ESPAGNE		34 656	12 500				47 156
DANEMARK				14 500	29 642		44 142
ROUMANIE		36 585					36 585
FINLANDE		33 000					33 000
POLOGNE		29 290					29 290
RUSSIE		25 041					25 041
ESTONIE				18 570			18 570
SUEDE				15 915			15 915
Italie				6 589			6 589
SYRIE			3 007				3 007
Tourtaux SOJA	52 843	476 752	59 346		5 450		594 391
USA	13 814	371 453					385 267
ARGENTINE	39 029	49 355	59 346				147 730
UKRAINE		37 246			5 450		42 696
BRESIL		13 199					13 199
PORTUGAL		5 500					5 500
Pulpe de Betterave	68 182	156 333	175 362	21 345			421 222
LETONIE	37 682	87 582	45 450	11 850			182 564
EGYPTE	30 500	58 901	60 650	9 495			159 546
LITUANIE			38 662				38 662
USA		9 850	21 150				31 000
FRANCE			9 450				9 450
Son de Blé	104 839	264 027	7 840				376 706
CONGO	11 500	108 476					119 976
NIGERIA	16 100	45 676					61 776
ARGENTINE	36 200	18 900					55 100
ANGOLA	11 504	42 299					53 803
ESPAGNE	21 779						21 779
GUINEE		18 962					18 962
COTE D'IVOIRE	4 756	13 949					18 705
GABON			7 039				7 039
USA		5 421					5 421
Italie		4 000					4 000
SENEGAL		3 500					3 500
TURQUIE	3 000						3 000
GHANA		2 844					2 844
LETONIE			801				801
Tourtaux Tournesol	25 507	290 755					316 262
UKRAINE	25 507	238 940					264 447
ARGENTINE		39 330					39 330
ROUMANIE		12 485					12 485
DDGS	30 236	167 689	18 600				216 525
USA	17 036	146 040					163 076
ARGENTINE		21 649	18 600				40 249
Pays Bas	6 600						6 600
HOLLANDE	6 600						6 600
Coque de Soja	9 861	121 374	18 152				149 387
ARGENTINE	7 700	65 880	18 152				91 732
USA	2 161	50 863					53 023
UKRAINE		4 631					4 631
Graine de Soja		87 584					87 584
USA		68 528					68 528
BRESIL		19 056					19 056
Tourtaux COLZA		84 987					84 987
FRANCE		63 403					63 403
ROUMANIE		12 284					12 284
UKRAINE		6 000					6 000
ALLEMAGNE		3 300					3 300
Gluten de Maïs	3 420	58 415					61 835
USA	3 420	48 622					52 042
ARGENTINE		6 793					6 793
CROATIE		3 000					3 000
Graines de Tournesol		51 260					51 260
ROUMANIE		37 800					37 800
RUSSIE		9 460					9 460
BULGARIE		4 000					4 000
Blé Tendre Fourrager		37 114					37 114
UKRAINE		25 264					25 264
FRANCE		11 850					11 850
AVOINE		8 472	4 473				12 944
ROUMANIE		8 472					8 472
LETONIE			4 473				4 473
Luzerne			7 009				7 009
FRANCE			7 009				7 009
CARoubes		4 600					4 600
ESPAGNE		4 600					4 600
Total général	1 236 455	7 166 497	2 207 662	603 876	412 270	27 500	11 654 260

Palmarès Origines / produits et ports d'arrivée ™ Campagne 2020-2021

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger	Total général
ARGENTINE	316 282	1 509 616	226 770	31 000			2 083 668
Maïs	149 422	1 092 240	87 599				1 329 261
Blé Tendre	119 822	159 990	64 350	31 000			375 162
Tourtaux SOJA	24 938	96 016	52 966				173 920
Coque de Soja	5 500	69 148	16 725				91 373
Tourtaux TOURNESOL		44 880					44 880
Son de Blé	16 600	18 900					35 500
DDGS		21 649	5 130				26 779
Gluten de Maïs		6 793					6 793
USA	134 033	1 095 343	141 827				1 371 204
Maïs	63 150	370 571	89 700				523 421
Tourtaux SOJA	33 890	366 088	18 918				418 897
DDGS	31 412	153 786	6 138				191 335
Coque de Soja	2 161	67 000	5 921				75 081
Graine de Soja		57 254					57 254
Blé Tendre		35 600					35 600
Gluten de Maïs	3 420	29 773					33 193
Pulpe de Betterave		9 850					31 000
Son de Blé		5 421	21 150				5 421
UKRAINE	132 454	831 114	195 960	123 716	46 771	27 500	1 357 514
Blé Tendre	108 545	568 827	158 450	123 716	46 771	27 500	1 033 809
Tourtaux TOURNESOL	17 309	183 164					200 472
Blé Tendre Fourrager		44 824					44 824
Maïs			31 500				31 500
Son de Blé		13 200					13 200
Orge	6 600	5 499					12 099
Tourtaux SOJA		9 600					9 600
Pulpe de Betterave			6 010				6 010
Tourtaux COLZA		6 000					6 000
CANADA		786 373	471 670				1 258 043
Blé dur		776 141	460 670				1 236 811
Blé Tendre		10 232	11 000				21 232
FRANCE	31 000	554 947	311 330	96 749	139 868		1 133 895
Blé Tendre		497 678	306 352	90 551	139 868		1 034 450
Tourtaux COLZA		57 269					57 269
Blé dur	31 000						31 000
Orge				6 198			6 198
Luzerne			4 978				4 978
BRESIL	33 850	513 899	401 613		24 996	45 342	1 019 699
Maïs	33 850	513 899	401 613		24 996		974 358
Blé Tendre						45 342	45 342
LETONIE	68 874	220 052	6 600	69 629	53 886		419 041
Blé Tendre	44 680	173 052		59 428	48 585		325 744
Pulpe de Betterave	20 894	47 000	6 600	10 202	5 301		89 997
Son de Blé	3 300						3 300
POLOGNE	52 009	267 848	60 225				380 082
Blé Tendre	52 009	235 762	60 225				347 996
Blé dur		32 085					32 085
ALLEMAGNE	27 000	142 439		38 953	33 350		241 742
Orge		80 750		38 953	7 850		127 553
Blé Tendre	27 000	61 689			25 500		114 189
ROUMANIE	20 000	191 867			28 765		240 632
Blé Tendre	20 000	40 681			28 765		89 446
Tourtaux TOURNESOL		40 500					40 500
Graines de Tournesol		37 800					37 800
Orge		36 585					36 585
Tourtaux COLZA		25 300					25 300
Blé Tendre Fourrager		11 000					11 000
ESTONIE	57 240	149 217		31 770			238 227
Blé Tendre	57 240	140 765		13 200			211 205
Orge		8 451		18 570			27 021
BULGARIE	33 000	59 166		67 961			160 126
Blé Tendre	33 000	27 006		32 644			92 649
Orge		28 160		29 405			57 565
Maïs				5 913			5 913
Graines de Tournesol		4 000					4 000
RUSSIE	33 000	116 921					149 921
Blé Tendre	33 000	91 880					124 880
Orge		25 041					25 041
EGYPTE	30 500	38 901	60 650	9 495			139 546
Pulpe de Betterave	30 500	38 901	60 650	9 495			139 546
LITUANIE	11 000	60 511	38 662	27 873			138 046
Blé Tendre		60 511					60 511
Orge	11 000			27 873			38 873
Pulpe de Betterave			38 662				38 662
ESPAGNE	31 379	67 570	15 500	16 485			130 934
Orge		24 665	12 500	16 485			53 650
Blé Tendre		33 000					33 000
Son de Blé	21 779						21 779
Luzerne	3 300	2 055	3 000				8 355
Tourtaux COLZA		7 850					7 850
Tourtaux TOURNESOL	6 300						6 300
NIGERIA	22 700	60 876					83 576
Son de Blé	22 700	60 876					83 576
CONGO		75 812					75 812
Son de Blé		75 812					75 812
GRANDE BRETAGNE	12 300	12 600		13 294	27 500		65 694
Orge	12 300	12 600		13 294	27 500		65 694
ANGOLA	17 250	29 982					47 232
Son de Blé	17 250	29 982					47 232
DANEMARK				14 500	29 642		44 142
Orge				14 500	29 642		44 142
SUEDE		28 201		15 915			44 115
Blé Tendre		28 201					28 201
Orge				15 915			15 915
FINLANDE		33 000					33 000
Blé Tendre		33 000					33 000
GUINEE		24 046					24 046
Son de Blé		24 046					24 046
COTE D'IVOIRE	4 756	8 756					13 512
Son de Blé	4 756	8 756					13 512
GABON	4 400			7 039			11 439
Son de Blé	4 400			7 039			11 439
SERBIE		8 460					8 460
Blé Tendre		8 460					8 460
Pays Bas	6 600						6 600
DDGS	6 600						6 600
Italie				6 589			6 589
Orge				6 589			6 589
GHANA	2 620	2 844					5 464
Son de Blé	2 620	2 844					5 464
HOLLANDE		3 850					3 850
DDGS		3 850					3 850
SENEGAL		3 500					3 500
Son de Blé		3 500					3 500
SYRIE				3 007			3 007
Orge				3 007			3 007
CROATIE		3 000					3 000
Gluten de Maïs		3 000					3 000
TURQUIE	3 000						3 000
Son de Blé	3 000						3 000
Total général	1 085 247	6 900 708	1 940 852	563 930	384 778	72 842	10 948 357

Palmarès Produits / origines et ports d'arrivée ™ Campagne 2020-2021

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger	Total général
Blé Tendre	495 296	2 206 333	600 377	350 539	289 489	72 842	4 014 876
FRANCE		497 678	306 352	90 551	139 868		1 034 450
UKRAINE	108 545	568 827	158 450	123 716	46 771	27 500	1 033 809
ARGENTINE	119 822	159 990	64 350	31 000			375 162
POLOGNE	52 009	235 762	60 225				347 996
LETTONIE	44 680	173 052		59 428	48 585		325 744
ESTONIE	57 240	140 765		13 200			211 205
RUSSIE	33 000	91 880					124 880
ALLEMAGNE	27 000	61 689			25 500		114 189
BULGARIE	33 000	27 006		32 644			92 649
ROUMANIE	20 000	40 681			28 765		89 446
LITUANIE		60 511					60 511
BRESIL						45 342	45 342
USA		35 600					35 600
ESPAGNE		33 000					33 000
FINLANDE		33 000					33 000
SUEDE		28 201					28 201
CANADA		10 232	11 000				21 232
SERBIE		8 460					8 460
Maïs	246 422	1 976 710	610 412	5 913	24 996		2 864 453
ARGENTINE	149 422	1 092 240	87 599				1 329 261
BRESIL	33 850	513 899	401 613		24 996		974 358
USA	63 150	370 571	89 700				523 421
UKRAINE			31 500				31 500
BULGARIE				5 913			5 913
Blé dur	31 000	808 226	460 670				1 299 896
CANADA		776 141	460 670				1 236 811
POLOGNE		32 085					32 085
FRANCE	31 000						31 000
Tourtaux SOJA	58 829	471 704	71 884				602 417
USA	33 890	366 088	18 918				418 897
ARGENTINE	24 938	96 016	52 966				173 920
UKRAINE		9 600					9 600
Orge	29 900	221 752	15 507	187 782	64 992		519 933
ALLEMAGNE		80 750		38 953	7 850		127 553
GRANDE BRETAGNE	12 300	12 600		13 294	27 500		65 694
BULGARIE		28 160		29 405			57 565
ESPAGNE		24 665	12 500	16 485			53 650
DANEMARK				14 500	29 642		44 142
LITUANIE	11 000			27 873			38 873
ROUMANIE		36 585					36 585
ESTONIE		8 451		18 570			27 021
RUSSIE		25 041					25 041
SUEDE				15 915			15 915
UKRAINE	6 600	5 499					12 099
Italie				6 589			6 589
FRANCE				6 198			6 198
SYRIE			3 007				3 007
Son de Blé	96 405	243 336	7 039				346 780
NIGERIA	22 700	60 876					83 576
CONGO		75 812					75 812
ANGOLA	17 250	29 982					47 232
ARGENTINE	16 600	18 900					35 500
GUINEE		24 046					24 046
ESPAGNE	21 779						21 779
COTE D'IVOIRE	4 756	8 756					13 512
UKRAINE		13 200					13 200
GABON	4 400		7 039				11 439
GHANA	2 620	2 844					5 464
USA		5 421					5 421
SENEGAL		3 500					3 500
LETTONIE	3 300						3 300
TURQUIE	3 000						3 000
Pulpe de Betterave	51 394	95 751	133 072	19 696	5 301		305 215
EGYPTE	30 500	38 901	60 650	9 495			139 546
LETTONIE	20 894	47 000	6 600	10 202	5 301		89 997
LITUANIE			38 662				38 662
USA		9 850	21 150				31 000
UKRAINE			6 010				6 010
Tourtaux TOURNESOL	23 609	268 544					292 152
UKRAINE	17 309	183 164					200 472
ARGENTINE		44 880					44 880
ROUMANIE		40 500					40 500
ESPAGNE	6 300						6 300
DDGS	38 012	179 285	11 268				228 564
USA	31 412	153 786	6 138				191 335
ARGENTINE		21 649	5 130				26 779
Pays Bas	6 600						6 600
HOLLANDE		3 850					3 850
Coque de Soja	7 661	136 148	22 646				166 455
ARGENTINE	5 500	69 148	16 725				91 373
USA	2 161	67 000	5 921				75 081
Tourtaux COLZA		96 419					96 419
FRANCE		57 269					57 269
ROUMANIE		25 300					25 300
ESPAGNE		7 850					7 850
UKRAINE		6 000					6 000
Graine de Soja		57 254					57 254
USA		57 254					57 254
Blé Tendre Fourrager		55 824					55 824
UKRAINE		44 824					44 824
ROUMANIE		11 000					11 000
Gluten de Maïs	3 420	39 566					42 986
USA	3 420	29 773					33 193
ARGENTINE		6 793					6 793
CROATIE		3 000					3 000
Graines de Tournesol		41 800					41 800
ROUMANIE		37 800					37 800
BULGARIE		4 000					4 000
Luzerne	3 300	2 055	7 978				13 333
ESPAGNE	3 300	2 055	3 000				8 355
FRANCE			4 978				4 978
Total général	1 085 247	6 900 708	1 940 852	563 930	384 778	72 842	10 948 357

Déploiement du mécanisme de Restitution Forfaitaire, du 1^{er} février au 15 mai 2021, en vue de neutraliser l'impact de la flambée des prix du blé tendre à l'importation

Mode de calcul par quinzaine contenu dans la circulaire de l'ONICL (en annexe)

Modèle d'évaluation de la prime par quinzaine, calculée par la FNCL :

Calcul restitution forfaitaire												
JOURNEE	Agrimer		https://www.igc.int/en/markets/marketinfo-prices.aspx					TAUX DE FRET (\$/TM) (IGC)				BAM
	FCW A2 / FOB Rouen Supérieur (A2)	FCW A3 / FOB Rouen Medium (A3)	EU (France) Grade 1, Rouen	EU (France) Grade 2, Rouen	FOB US HRW (11,5%) Gulf	FOB Argentina (12%) Up River	FOB Russia Milling (12,5%) (estimation cabinet)	UE Rouen - Maroc IGC (Estimation France Export Céréales)	US Gulf - Maroc IGC (estimation importateurs)	Argentina Up River - Maroc IGC (estimation importateurs)	Russia Novorossysk - Maroc IGC (estimation cabinet)	PARITE USD/DH
dim 14/03/2021												
lun 15/03/2021	275,64 \$/t	NC	279,00	Ndispo	277,00	268,00	282,00	30,00	47,00	58,00	32,00	8,9956
mar 16/03/2021	272,20 \$/t	NC	275,00	Ndispo	278,00	268,00	282,00	30,00	47,00	58,00	32,00	8,9856
mer 17/03/2021	275,34 \$/t	NC	275,00	Ndispo	275,00	268,00	282,00	30,00	47,00	58,00	32,00	9,0101
jeu 18/03/2021	273,07 \$/t	NC	274,00	Ndispo	270,00	266,00	282,00	30,00	47,00	58,00	32,00	8,9894
ven 19/03/2021	273,07 \$/t	NC	273,00	Ndispo	268,00	268,00	282,00	30,00	47,00	58,00	32,00	8,9752
lun 22/03/2021	271,21 \$/t	NC	272,00	Ndispo	264,00	266,00	267,00	27,25	49,00	48,00	28,00	8,9679
mar 23/03/2021	270,42 \$/t	NC	272,00	Ndispo	265,00	266,00	267,00	27,25	49,00	48,00	28,00	8,9827
mer 24/03/2021	269,10 \$/t	NC	270,00	Ndispo	263,00	266,00	267,00	27,25	49,00	48,00	28,00	9,0146
jeu 25/03/2021	265,83 \$/t	NC	265,00	Ndispo	260,00	265,00	267,00	27,25	49,00	48,00	28,00	9,0432
ven 26/03/2021	260,66 \$/t	NC	263,00	Ndispo	260,00	268,00	267,00	27,25	49,00	48,00	28,00	9,0565
lun 29/03/2021	257,76 \$/t	NC	258,00	Ndispo	261,00	268,00	257,00	24,00	35,00	42,00	27,00	9,0602
mar 30/03/2021	255,36 \$/t	NC	256,00	Ndispo	257,00	265,00	257,00	24,00	35,00	42,00	27,00	9,0672
Moyennes	268,31		269,33		266,50	266,83	271,58	27,85	45,83	51,17	29,50	9,01
Moyennes FOB + Fret	296,16		297,19		312,33	318,00	301,08					
Valeur retenue \$ / T	296,16											
Valeur retenue MAD / T	2 669,09											
Valeur retenue MAD / Quintal	266,91											
Frais d'approche MAD / Quintal	20,00											
Valeur retenue + Frais d'approche	286,91											
Estimation prime forfaitaire (Valeur retenue MAD - 270)	16,91											
Valeur accordée par la Commission interministérielle	14,16											
écart	-2,75											
T	1000	Qx	10 000	prime	141600							
	30 000		300 000		4 248 000							

	Indices fret (IGC)	16-mars	23-mars	Var	\$ 16/03	\$ 23/03	base indice Terrain week 12	week 13	week 14
Argentina		223	234	4,7%	45,98	48,15	58,00	48,00	42,00
Black sea		179	178	-0,8%	35,17	34,90	32,00	28,00	27,00
EU		154	150	-2,7%	30,35	29,52	30,00	27,25	24,00
USA		142	149	5,3%	44,39	46,73	47,00	49,00	35,00

Pour 2022, en prévision d'une reconduction de la restitution forfaitaire, l'ONICL devrait collaborer plus étroitement avec la FNCL pour :

- ✓ Remodéliser le calcul de la prime (révision des origines et des sources d'information sur les cotations, paramètres complémentaires à prendre en compte)
- ✓ Associer la FNCL aux travaux de la commission bi-hebdomadaire d'évaluation de la prime forfaitaire.

Statistiques FNM et AFAC

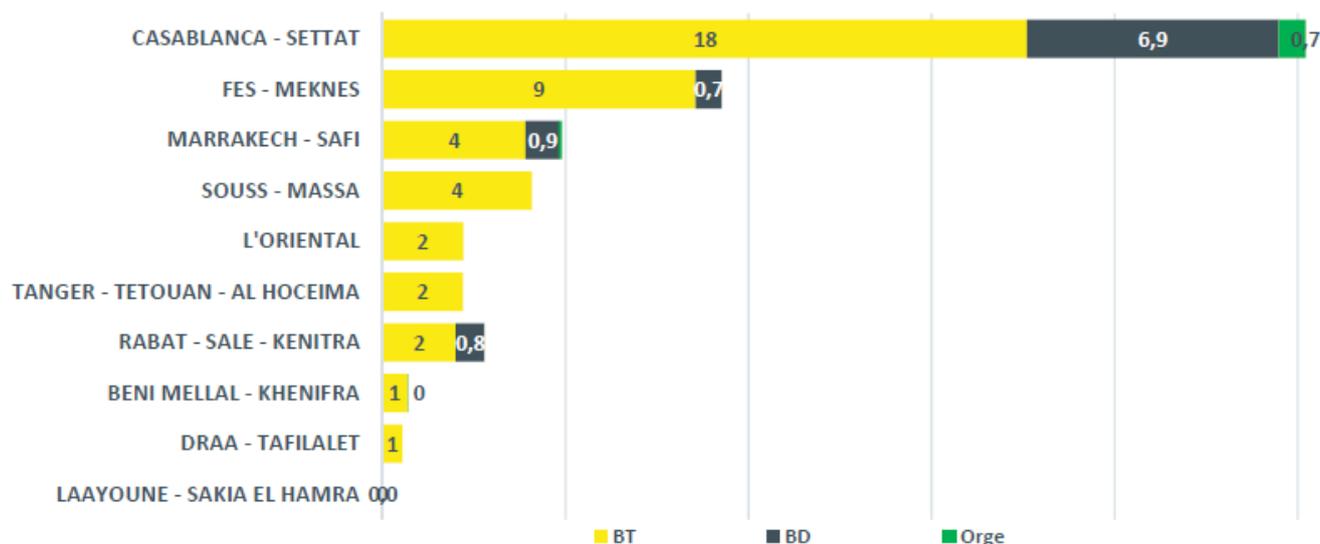
Au cours de l'Année civile 2020, les 123 moulins recensés par la FNM ont procédé aux **écrasements** de 54 millions de quintaux toutes céréales confondues (BT – BD – Orge), dont 47,5 de Blé Tendre.

Concernant la campagne 2020/2021, Les écrasements totalisent 54,5 millions de Qx, dont 43,55 Mqx pour le Blé Tendre (local et import).

Écrasements total céréales du 01/06/2020 au 31/05/2021 : 54,5MQx

Blé tendre : 43,8	Blé dur : 9,8	Orge : 0,9
--------------------------	----------------------	-------------------

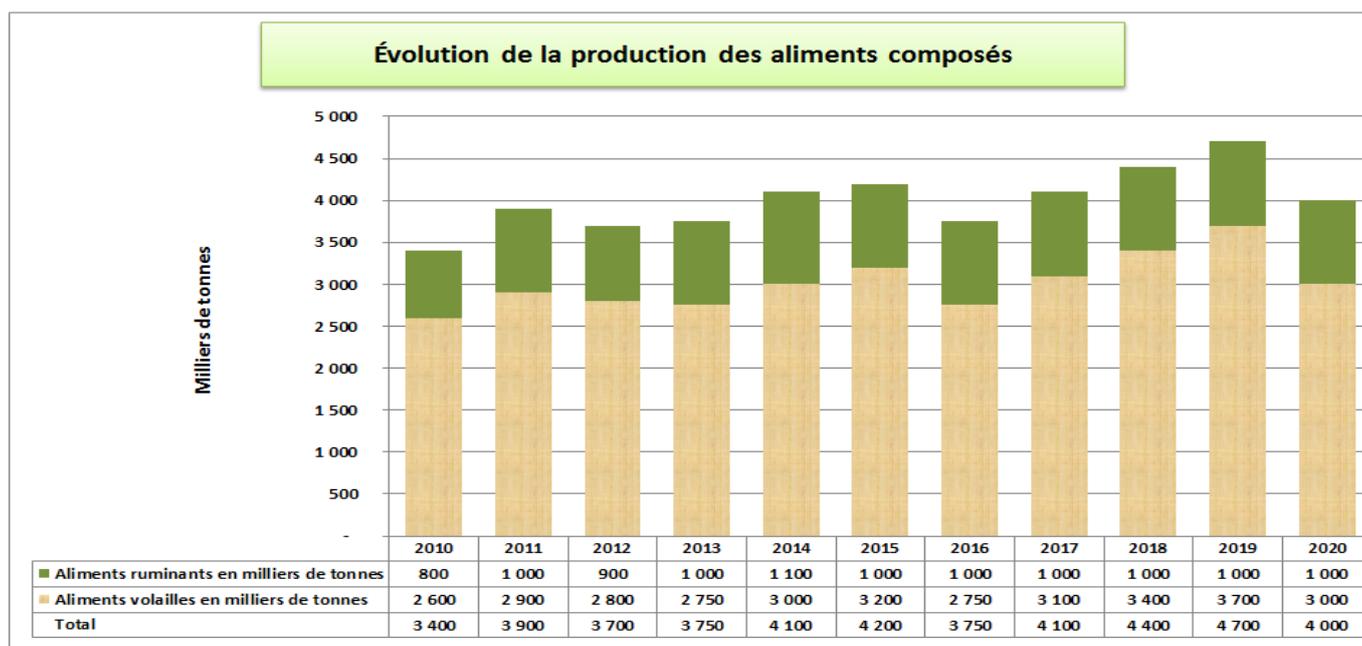
Ecrasement des céréales par région en Mqx



(Source ONICL)

En 2020, les membres de l'AFAC ont produit 4 millions de tonnes d'aliments composés, qui représentent une consommation d'environ 2,4 millions de tonnes de Maïs, et 400.000 tonnes de Blé Fourrager et d'Orge.

La baisse de production est liée au confinement consécutif à la crise du Covid, et à l'arrêt d'activité des restaurateurs et traiteurs.

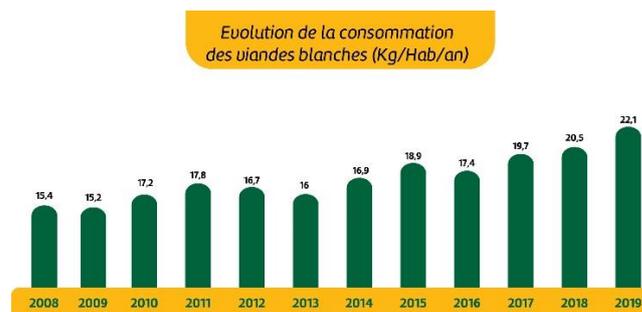
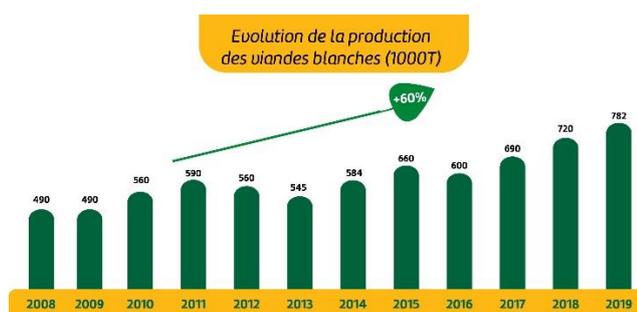


(Source AFAC)

D'après le ministère de l'agriculture, la consommation des viandes blanches et des œufs au Maroc n'a cessé d'augmenter depuis 2008 pour atteindre respectivement 22,1 kg et 195 unités par habitant et par an. C'est ainsi que la production des viandes a connu une évolution progressive de plus de 60% pour atteindre 782 000 T en 2019.

La production des œufs a, quant à elle, connu une évolution progressive de 87% pour atteindre 6,9 milliards unités en 2019. La filière avicole a été marquée par le développement de l'emploi qui a culminé en 2019 pas moins de 530 000 emplois directs et indirects, enregistrant ainsi une évolution de près de 66%.

Le grand essor qu'a connu le secteur avicole a entraîné la construction de 27 abattoirs pour une capacité de 50 000 poulets/heure ; ainsi que 18 centres de conditionnement d'œufs et 3 grandes unités de transformation d'œufs pour un investissement global de 700 millions de dirhams.



La production des viandes rouges a connu un taux de variation de 51% entre 2008 et 2019, atteignant ainsi 606.000 tonnes en 2019, grâce à l'amélioration de la productivité du cheptel. La consommation moyenne des viandes rouges a connu une évolution importante, près de 17,2 kg/habitant/an en 2019.

(Source ministère)

Droits d'importation du Blé Tendre

2004 à septembre 2021

Année	Taux en %	Période
2004	100	À compter du 10 juin 2004
2005	115	À compter du 13 juin 2005
2006	130	À compter du 03 août 2006
2007	60	À compter du 19 février 2007
	30	À compter du 29 juin 2007
	Suspension jusqu'au 31.05.2008	À compter du 27 septembre 2007
2008	50	À compter du 1 ^{er} juin 2008
	Suspension	À compter du 16 août 2008
2009	135	Du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2009
2010	50	À compter du 1 ^{er} janvier 2010
	135	À compter du 1 ^{er} juin 2010
	Suspension	Du 16 septembre au 31 décembre 2010
2011	Suspension	Du 15 novembre au 31 décembre 2011
2012	Suspension	Jusqu'au 29 février 2012
	Suspension	Du 1 ^{er} mars au 30 avril 2012
	17,5	À compter du 1 ^{er} juin 2012
	Suspension	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2012
2013	45	À compter du 10 août 2013
2014	45	Du 01.05.14 au 31.08.14



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



2014 - 2015	17,5	Du 01.09.14 au 30.04.15
2015	75	Du 01.05.15 au 31.10.15
	50	Du 01.11.15 au 31.12.15
2016	30	Du 01.01.16 au 15.06.16
	65	Du 16.06.16 au 15.08.16
2017	135	Du 18.05.17 au 31.12.2017
2018	30	Du 01.01.18 au 13.06.18
	135	Du 14.06.18 au 31.10.18
	Suspension	Du 01.11.18 au 31.12.18
2019	Suspension	Du 02.01.19 au 30.04.19
	135	Du 01.05.19 au 30/09/19
	35	Du 01/10/19 au 31/12/19
2020	Suspension	Du 02/01/20 au 31/12/20
2021	Suspension	Du 01/01/2021 au 31/05/2021
	135	Du 15.05.2021 au 31/10/2021

Appels d'Offres de l'ONICL publiés de juin 2020 à septembre 2021

Approvisionnement des minoteries en Blé Tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées

Date	N° A.O.	Céréale	Quantité en Qx
16/07/2020	09/DC/BT/07/2020	BT	1.252.500
08/10/2020	10/DC/BT/10/2020	BT	1.234.500
17/12/2020	13/DC/BT/12/2020	BT	1.281.000
09/02/2021	01/DC/BT/02/2021	BT	1.277.700
08/04/2021	04/DC/BT/04/2021	BT	1.255.000
09/06/2021	06/DC/BT/06/2021	BT	1.283.000
06/07/2021	09/DC/BT/07/2021	BT	1.283.000
			8.866.700

Approvisionnement des centres de relais en Orge subventionnée

Date	N° A.O.	Céréale	Quantité en Qx
04/06/2020	06/DC/ORGE/06/2020	Orge	2.850.000
22/10/2020	11/DC/ORGE/10/2020	Orge	990.000
08/02/2021	02/DC/ORGE/02/2021	Orge	185.000
23/03/2021	03/DC/ORGE/03/2021	Orge	200.000
18/05/2021	05/DC/ORGE/05/2021	Orge	30.000
01/07/2021	08/DC/ORGE/07/2021	Orge	546.000
			4.801.000

Contingents tarifaires préférentiels origine USA

Date	N° A.O.	Céréales	Quantité en TM
24/08/2021	10/CT-USA/08/21	BD	363.636
21/09/2021	11/CT-USA/09/21	BT	363.636
			727.272

Contingents tarifaires préférentiels origine UE

Date	N° A.O.	Céréales	Quantité en TM
	Néant		
			0

Contingents tarifaires préférentiels origine UK

Date	N° A.O.	Céréales	Quantité en TM
21/09/2021	12/CT-UK/09/2021	BD	6.191
			6.191

(*) Voir tableaux ci-après : Prix moyens FNBT, et Primes compensatoires des Appels d'Offres émis dans le cadre des contingents tarifaires préférentiels / origines USA, UE et UK



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Appels d'offres FNBT

Campagne	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence 258,80	CA Différentiel
2017 / 2018	9.469.039	2.479.256.640	261,83	3,03	28.669.251
2018 / 2019	5.905.100	1.503.149.027	254,55	-4,25	-25.090.853
2019 / 2020	9.469.000	2.464.495.521	260,27	1,47	13.918.321
2020 / 2021	6.302.680	1.676.020.846	265,92	7,12	44.887.262
2021 / 2022 (au 30 septembre 2021)	2.566.000	689.978.556	268,99	10,09	25.897.756

(Détails par régions pages suivantes)

Appels d'offres Orge (ONICL)

Campagne	Qtés attribuées	Différentiel	CA Différentiel
2019 / 2020	5.614.300	55,08	309.240.780
2020 / 2021	1.405.000	82,74	116.243.580
2021 / 2022 (au 30 septembre 2021)	546.000	116,60	63.662.740

(Détails par régions pages suivantes)

Primes compensatoires des Appels d'Offres émis dans le cadre des contingents tarifaires préférentiels Origines USA, UE & UK

Campagne	Origine	Période	Date limite de réalisation	Soumissionnaires	Produits	Qtés appelées en TM	Qtés attribuées en TM	Prime Compensatoire Unitaire moyenne à verser (en DH/TM)	Prime Compensatoire Globale à verser (en DH/TM)	
2017/2018	02/CT-USA/10/17	USA	10/11/2017	31/12/2017	1 titulaire	Blé tendre	30.000	30.000	20,02	-
2017/2018	02/CT-USA/10/17	USA	10/11/2017	31/12/2017	Aucune offre	Blé dur	327.273	-	-	-
2017/2018	01/CT-USA/01/18	USA	08/01/2018	31/05/2018	6 titulaires	Blé tendre	363.636	315.000	1,75	552.350
2017/2018	01/CT-USA/01/18	USA	08/01/2018	31/05/2018	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-	-
2018/2019	02/CT-USA/09/18	USA	28/09/2018	31/12/2018	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-	-
2018/2019	01/CT-USA/01/19	USA	10/01/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-	-
2019/2020	02/CT-USA/09/19	USA	05/09/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé tendre	576.000	-	-	-
2019/2020	02/CT-USA/09/19	USA	05/09/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	345.455	-	-	-
2019/2020	03/CT-USA/10/19	USA	01/10/2019	31/12/2019	1 titulaire	Blé tendre	576.000	30.000	0,00	0
2019/2020	03/CT-USA/10/19	USA	01/10/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	345.455	-	-	-
2019/2020	01/CT-USA/01/20	USA	09/01/2020	31/12/2020	Aucune offre	Blé dur	354.545	-	-	-
2019/2020	02/CT-USA/03/20	USA	05/03/2020	31/12/2020	Aucune offre	Blé dur	354.545	-	-	-
2020/2021	Néant	USA						-	-	-
2021 / 2022	10/CT-USA/08/2021	USA	24/08/2021	31/12/2020	Aucune offre	Blé dur	363.636	-	-	-
2021 / 2022	10/CT-USA/09/2021	USA	21/09/2021	31/12/2021	Aucune offre	Blé tendre	363.636	-	-	-
2021 / 2022	12/CT-UK/09/2021	UK	21/09/2021	31/12/2021	Aucune offre	Blé dur	6.191	-	-	-
2017/2018	03/CT-UE/02/17	UE	16/02/2017	30/04/2017	7 titulaires	Blé tendre	263.636	263.636	170,18	44.818.763
2018/2019	01/CT-UE/01/18	UE	09/01/2018	31/05/2018	7 titulaires	Blé tendre	363.636	363.636	162,61	62.383.929
2018/2019	01/CT-UE/01/18	UE	09/01/2018	31/05/2018	Aucune offre	Blé dur	45.555	-	-	-
2018/2019	02/CT-UE/11/18	UE	22/11/2018	31/05/2019	Aucune offre	Blé dur	45.455	-	-	-
2018/2019	01/CT-UE/04/19	UE	25/04/2019	31/05/2019	Aucune offre	Blé tendre	363.636	-	-	-
2019/2020	02/CT-UE/10/19	UE	02/10/2019	31/05/2020	9 titulaires	Blé tendre	576.000	576.000	175,14	100.879.000
2019/2020	02/CT-UE/10/19	UE	02/10/2019	31/05/2020	1 titulaire	Blé dur	45.455	5.000	1,05	5.250
2020/2021	Néant	UE								



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens FNBT

Prix moyens achats AO FNBT

Campagne 2021 / 2022 - Situation au 30 septembre 2021 -

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyens	Différentiel (prix de référence 258,80)	CA Différentiel
	BENI MELLAL	35 000	35 000	9 432 925	269,51	10,71	374 925
	KHENIFRA	12 500	12 500	3 354 610	268,37	9,57	119 610
	KHOURIBGA	26 500	26 500	6 871 580	259,30	0,50	13 380
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	23 000	23 000	6 201 675	269,64	10,84	249 275
	RFALA (AZILAL)	20 000	20 000	5 436 060	271,80	13,00	260 060
	BENI MELLAL - KHENIFRA		117 000	31 296 850	267,49	8,69	1 017 250
	BERRECHID	22 500	22 500	5 789 200	257,30	-1,50	-33 800
	BOUZNKA	11 500	11 500	3 096 450	269,26	10,46	120 250
	CASABLANCA	279 000	279 000	73 326 005	262,82	4,02	1 120 805
	EL JADIDA	75 000	75 000	19 744 260	263,26	4,46	334 260
	HAD SOUALEM	45 500	45 500	11 946 150	262,55	3,75	170 750
	LBIR JDID	10 000	10 000	2 627 500	262,75	3,95	39 500
	SAHEL OLD HRIZ	12 500	12 500	3 253 850	260,31	1,51	18 850
	SETTAT	20 500	20 500	5 346 200	260,79	1,99	40 800
	CASABLANCA - SETTAT		476 500	125 129 615	262,60	3,80	1 811 415
	ERRACHIDIA	48 000	48 000	12 900 595	268,76	9,96	478 195
	MIDELT	22 000	22 000	5 858 250	266,28	7,48	164 650
	OUARZAZATE	121 000	121 000	33 702 460	278,53	19,73	2 387 660
	DRAA - TAFILALET		191 000	52 461 305	274,67	15,87	3 030 505
	FES	215 000	215 000	55 674 870	258,95	0,15	32 870
	MEKNES	149 000	149 000	39 087 920	262,34	3,54	526 720
	TAZA	18 000	18 000	4 785 360	265,85	7,05	126 960
	FES - MEKNES		382 000	99 548 150	260,60	1,80	686 550
	AIT OURIR	26 500	26 500	7 218 947	272,41	13,61	360 747
	EL KELAA	24 500	24 500	6 681 200	272,70	13,90	340 600
	ESSAOUIRA	52 500	52 500	14 540 235	276,96	18,16	953 235
	MARRAKECH	132 500	132 500	35 911 800	271,03	12,23	1 620 800
	SAFI	48 000	48 000	13 142 800	273,81	15,01	720 400
	MARRAKECH - SAFI		284 000	77 494 982	272,87	14,07	3 995 782
	BENI ENSAR	11 500	11 500	3 106 815	270,16	11,36	130 615
	BERKANE	27 000	27 000	7 203 600	266,80	8,00	216 000
	DRIOUCH	12 500	12 500	3 398 550	271,88	13,08	163 550
	OIJDA	132 000	132 000	35 788 350	271,12	12,32	1 626 750
	SELOUANE	62 500	62 500	16 854 435	269,67	10,87	679 435
	ORIENTAL		245 500	66 351 750	270,27	11,47	2 816 350
	KENITRA	47 500	47 500	12 357 650	260,16	1,36	64 650
	KHEMISSET	10 000	10 000	2 599 010	259,90	1,10	11 010
	SIDI KACEM	9 500	9 500	2 475 300	260,56	1,76	16 700
	SIDI SLIMANE	20 000	20 000	5 205 000	260,25	1,45	29 000
	SKHIRAT	7 500	7 500	2 006 290	267,51	8,71	65 290
	SOUK EL ARBAA	9 500	9 500	2 489 785	262,08	3,28	31 185
	RABAT - SALE - KENITRA		104 000	27 133 035	260,89	2,09	217 835
	AGADIR	23 500	23 500	6 241 050	265,58	6,78	159 250
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	17 500	17 500	4 795 120	274,01	15,21	266 120
	AIT MELLOUL	465 500	465 500	128 752 646	276,59	17,79	8 281 246
	TIZNIT	140 000	140 000	38 755 918	276,83	18,03	2 523 918
	SOUSS MASSA		646 500	178 544 734	276,17	17,37	11 230 534
	IMZOUREN (AL HOCEIMA)	24 000	24 000	6 559 800	273,33	14,53	348 600
	KSAR EL KEBIR	19 000	19 000	4 919 200	258,91	0,11	2 000
	LARACHE	10 000	10 000	2 648 000	264,80	6,00	60 000
	TANGER	41 000	41 000	11 026 945	268,95	10,15	416 145
	TETOUAN	25 500	25 500	6 864 190	269,18	10,38	264 790
	TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA		119 500	32 018 135	267,93	9,13	1 091 535
	Total général	2 566 000	2 566 000	689 978 556	268,89	10,09	25 897 756



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO FNBT Campagne 2020 / 2021 (Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyens	Différentiel (prix de référence 258,80)	CA Différentiel
	BENI MELLAL	86 500	86 500	23 374 350	270,22	11,42	988 150
	KHENIFRA	26 500	26 500	7 062 190	266,50	7,70	203 990
	KHOURIBGA	61 000	61 000	16 060 282	263,28	4,48	273 482
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	58 000	58 000	15 602 160	269,00	10,20	591 760
	RFALA (AZILAL)	51 000	51 000	13 821 727	271,01	12,21	622 927
BENI MELLAL - KHENIFRA		283 000	283 000	75 920 709	268,27	9,47	2 680 309
	BERRECHID	51 500	51 500	13 334 480	258,92	0,12	6 280
	BOUZNIKA	28 500	28 500	7 592 460	266,40	7,60	216 660
	CASABLANCA	666 000	666 000	174 668 494	262,27	3,47	2 307 694
	EL JADIDA	190 500	190 500	50 228 792	263,67	4,87	927 392
	HAD SOUALEM	117 500	117 500	30 791 903	262,06	3,26	382 903
	LBIR JDID	24 500	24 500	6 389 870	260,81	2,01	49 270
	SAHEL OLD HRIZ	30 500	30 500	7 878 862	258,32	-0,48	-14 538
	SETTAT	51 000	51 000	13 236 500	259,54	0,74	37 700
CASABLANCA - SETTAT		1 160 000	1 160 000	304 121 360	262,17	3,37	3 913 360
	ERRACHIDIA	117 500	117 500	31 764 295	270,33	11,53	1 355 295
	MIDELT	52 500	52 500	14 104 950	268,67	9,87	517 950
	OUARZAZATE	299 000	299 000	82 576 964	276,18	17,38	5 195 764
DRAA - TAFILALET		469 000	469 000	128 446 209	273,87	15,07	7 069 009
	FES	509 000	509 000	131 708 460	258,76	-0,04	-20 740
	MEKNES	357 000	357 000	93 088 400	260,75	1,95	696 800
	TAZA	60 980	60 980	16 149 425	264,83	6,03	367 801
FES - MEKNES		926 980	926 980	240 946 285	259,93	1,13	1 043 861
	AIT OURIR	67 000	67 000	18 146 350	270,84	12,04	806 750
	EL KELAA	62 000	62 000	16 717 188	269,63	10,83	671 588
	ESSAOUIRA	128 500	128 500	34 700 245	270,04	11,24	1 444 445
	MARRAKECH	323 000	323 000	86 795 037	268,72	9,92	3 202 637
	SAFI	120 500	120 500	32 331 380	268,31	9,51	1 145 980
MARRAKECH - SAFI		701 000	701 000	188 690 200	269,17	10,37	7 271 400
	BENI ENSAR	27 500	27 500	7 341 765	266,97	8,17	224 765
	BERKANE	62 500	62 500	16 584 050	265,34	6,54	409 050
	DRIOUCH	31 000	31 000	8 329 501	268,69	9,89	306 701
	Oujda	324 000	324 000	86 784 890	267,85	9,05	2 933 690
	SELOUANE	156 500	156 500	41 555 438	265,53	6,73	1 053 238
ORIENTAL		601 500	601 500	160 595 643	266,99	8,19	4 927 443
	KENITRA	114 500	114 500	30 195 210	263,71	4,91	562 610
	KHEMISSSET	19 500	19 500	5 044 205	258,68	-0,12	-2 395
	SIDI KACEM	23 500	23 500	6 089 800	259,14	0,34	8 000
	SIDI SLIMANE	49 500	49 500	13 196 450	266,59	7,79	385 850
	SKHIRAT	17 500	17 500	4 674 480	267,11	8,31	145 480
	SOUK EL ARBAA	24 000	24 000	6 376 015	265,67	6,87	164 815
RABAT - SALE - KENITRA		248 500	248 500	65 576 160	263,89	5,09	1 264 360
	AGADIR	57 500	57 500	15 202 805	264,40	5,60	321 805
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	43 700	43 700	11 633 150	266,20	7,40	323 590
	AIT MELLOUL	1 175 000	1 175 000	313 209 777	266,56	7,76	9 119 777
	TIZNIT	351 000	351 000	94 651 600	269,66	10,86	3 812 800
SOUSS MASSA		1 627 200	1 627 200	434 697 332	267,14	8,34	13 577 972
	IMZOUEN (AL HOCEIMA)	60 500	60 500	16 319 858	269,75	10,95	662 458
	KSAR EL KEBIR	49 000	49 000	13 036 315	266,05	7,25	355 115
	LARACHE	21 000	21 000	5 638 851	268,52	9,72	204 051
	TANGER	91 500	91 500	24 862 215	271,72	12,92	1 182 015
	TETOUAN	63 500	63 500	17 169 709	270,39	11,59	735 909
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA		285 500	285 500	77 026 948	269,80	11,00	3 139 548
Total général		6 302 680	6 302 680	1 676 020 846	265,92	7,12	44 887 262



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO FNBT

Campagne 2019 / 2020

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyens	Différentiel (prix de référence 258,80)	CA Différentiel
	BENI MELLAL	156 000	83 500	22 054 550	264,13	5,33	830 910
	KHENIFRA	40 500	21 500	5 530 817	257,25	-1,55	-62 884
	KHOURIBGA	89 000	55 500	14 320 500	258,03	-0,77	-68 795
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	50 000	40 000	10 419 625	260,49	1,69	84 531
	RFALA (AZILAL)	49 500	40 000	10 416 065	260,40	1,60	79 280
BENI MELLAL - KHENIFRA		385 000	240 500	62 741 557	260,88	2,08	863 043
	BERRECHID	53 000	42 500	10 960 650	257,90	-0,90	-47 825
	BOUZNIKA	40 500	26 500	6 902 300	260,46	1,66	67 398
	CASABLANCA	4 294 000	553 000	144 208 915	260,78	1,98	8 483 290
	EL JADIDA	352 000	139 000	36 477 519	262,43	3,63	1 277 124
	HAD SOUALEM	182 000	89 500	23 315 465	260,51	1,71	310 854
	LBIR JDID	42 500	23 500	6 221 097	264,73	5,93	251 920
	SAHEL OLD HRIZ	28 000	22 000	5 708 850	259,49	0,69	19 409
SETTAT	96 000	47 500	12 465 633	262,43	3,63	348 900	
CASABLANCA - SETTAT		5 088 000	943 500	246 260 429	261,01	2,21	10 711 071
	ERRACHIDIA	287 000	99 000	26 697 920	269,68	10,88	3 121 400
	MIDELT	88 500	37 000	9 862 760	266,56	7,76	686 856
	OUARZAZATE	481 000	240 000	66 087 030	275,36	16,56	7 966 623
DRAA - TAFILALET		856 500	376 000	102 647 710	273,00	14,20	11 774 879
	FES	3 461 000	417 000	106 913 180	256,39	-2,41	-8 353 045
	MEKNES	1 861 000	275 500	71 473 747	259,43	0,63	1 177 712
	TAZA	122 000	50 000	13 125 990	262,52	3,72	453 816
FES - MEKNES		5 444 000	742 500	191 512 917	257,93	-0,87	-6 721 517
	AIT OURIR	160 500	53 500	14 399 776	269,15	10,35	1 661 928
	EL KELAA	116 500	49 000	12 953 407	264,36	5,56	647 186
	ESSAOUIRA	213 500	96 000	25 925 410	270,06	11,26	2 403 232
	MARRAKECH	921 000	246 500	66 274 536	268,86	10,06	9 267 300
	SAFI	149 000	93 000	25 077 600	269,65	10,85	1 616 890
MARRAKECH - SAFI		1 560 500	538 000	144 630 729	268,83	10,03	15 596 536
	BENI ENSAR	25 500	25 500	6 792 230	266,36	7,56	192 830
	BERKANE	52 000	52 000	13 551 600	260,61	1,81	94 000
	DRIOUCH	24 500	24 500	6 445 200	263,07	4,27	104 600
	OUIDA	1 112 000	251 000	67 071 911	267,22	8,42	9 361 671
	SELOUANE	318 500	121 000	32 331 100	267,20	8,40	2 675 137
ORIENTAL		1 532 500	474 000	126 192 041	266,23	7,43	12 428 238
	KENITRA	509 500	113 000	29 262 180	258,96	0,16	80 167
	KHEMISSET	42 000	23 000	5 795 100	251,96	-6,84	-287 243
	SIDI KACEM	41 500	23 500	5 990 400	254,91	-3,89	-161 409
	SIDI SLIMANE	120 500	45 000	11 641 914	258,71	-0,09	-10 941
	SKHIRAT	7 000	7 000	1 796 220	256,60	-2,20	-15 380
	SOUK EL ARBAA	50 500	36 500	9 632 420	263,90	5,10	257 647
RABAT - SALE - KENITRA		771 000	248 000	64 118 234	258,54	-0,26	-137 159
	AGADIR	92 000	36 500	9 845 566	269,74	10,94	1 006 621
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	34 000	34 000	9 150 670	269,14	10,34	351 470
	AIT MELLOUL	6 746 000	912 000	249 478 157	273,55	14,75	99 507 620
	TIZNIT	938 000	289 000	80 215 950	277,56	18,76	17 600 483
SOUSS MASSA		7 810 000	1 271 500	348 690 343	274,24	15,44	118 466 194
	IMZOUREN (AL HOCEIMA)	91 000	48 500	13 030 440	268,67	9,87	898 067
	KSAR EL KEBIR	108 000	47 500	12 331 190	259,60	0,80	86 832
	LARACHE	34 000	24 500	6 494 310	265,07	6,27	213 312
	TANGER	485 500	86 500	23 064 240	266,64	7,84	3 805 646
	TETOUAN	235 500	71 500	19 126 755	267,51	8,71	2 050 513
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA		954 000	278 500	74 046 935	265,88	7,08	7 054 370
Total général		24 401 500	5 112 500	1 360 840 896	266,18	7,38	37 725 896



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO FNBT

Campagne 2018 / 2019

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence 258,80	CA Différentiel
	BENI MELLAL	175 000	90 500	22 557 650	249,26	-9,54	-863 750
	KHENIFRA	43 000	27 500	6 808 035	247,56	-11,24	-308 965
	KHOURIBGA	93 500	63 500	15 730 540	247,73	-11,07	-703 260
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	51 000	41 500	10 570 100	254,70	-4,1	-170 100
	RFALA (AZILAL)	49 000	49 000	12 322 000	251,47	-7,33	-359 200
BENI MELLAL - KHENIFRA		411 500	272 000	67 988 325	249,96	-8,84	-2 405 275
	BERRECHID	69 000	48 000	11 980 190	249,59	-9,21	-442 210
	BOUZNIKA	28 000	26 000	6 479 550	249,21	-9,59	-249 250
	CASABLANCA	2 578 500	588 500	146 777 009	249,41	-9,39	-5 526 791
	EL JADIDA	242 500	156 500	39 278 385	250,98	-7,82	-1 223 815
	HAD SOUALEM	167 500	101 000	25 321 679	250,71	-8,09	-817 121
	LBIR JDID	30 500	27 500	6 935 200	252,19	-6,61	-181 800
	SAHEL OLD HRIZ	26 000	26 000	6 485 580	249,45	-9,35	-243 220
	SETTAT	69 500	51 500	12 879 390	250,09	-8,71	-448 810
CASABLANCA - SETTAT		3 211 500	1 025 000	256 136 983	249,89	-8,91	-9 133 017
	ERRACHIDIA	304 500	113 500	28 799 611	253,74	-5,06	-574 189
	MIDELT	112 500	48 500	12 141 489	250,34	-8,46	-410 311
	OUARZAZATE	929 000	296 000	79 404 829	268,26	9,46	2 800 029
DRAA - TAFILALET		1 346 000	458 000	120 345 929	262,76	3,96	1 815 529
	FES	2 856 000	475 000	114 833 725	241,76	-17,04	-8 096 275
	MEKNES	1 448 500	325 500	79 815 025	245,21	-13,59	-4 424 375
	TAZA	115 000	62 500	15 387 405	246,20	-12,6	-787 595
FES - MEKNES		4 419 500	863 000	210 036 155	243,38	-15,42	-13 308 245
	AIT OURIR	98 500	58 000	14 792 288	255,04	-3,76	-218 112
	EL KELAA	88 500	52 500	13 311 550	253,55	-5,25	-275 450
	ESSAOUIRA	193 000	120 000	31 048 300	258,74	-0,06	-7 700
	MARRAKECH	1 203 200	275 000	70 650 857	256,91	-1,89	-519 143
	SAFI	147 000	100 000	25 494 367	254,94	-3,86	-385 633
MARRAKECH - SAFI		1 730 200	605 500	155 297 362	256,48	-2,32	-1 406 038
	BENI ENSAR	30 500	30 500	7 658 685	251,10	-7,7	-234 715
	BERKANE	58 500	58 500	14 660 800	250,61	-8,19	-479 000
	DRIOUCH	33 500	27 000	6 800 750	251,88	-6,92	-186 850
	OUIDA	777 000	288 500	72 048 165	249,73	-9,07	-2 615 635
	SELOUANE	323 500	136 000	34 267 070	251,96	-6,84	-929 730
ORIENTAL		1 223 000	540 500	135 435 470	250,57	-8,23	-4 445 930
	KENITRA	408 000	141 000	34 674 775	245,92	-12,88	-1 816 025
	KHEMISSSET	47 000	27 000	6 546 268	242,45	-16,35	-441 332
	SIDI KACEM	44 500	27 000	6 616 400	245,05	-13,75	-371 200
	SIDI SLIMANE	103 500	39 600	9 749 898	246,21	-12,59	-498 582
	SKHIRAT	24 500	20 500	5 127 220	250,11	-8,69	-178 180
	SOUK EL ARBAA	57 000	36 000	9 151 180	254,20	-4,6	-165 620
RABAT - SALE - KENITRA		684 500	291 100	71 865 741	246,88	-11,92	-3 470 939
	AGADIR	70 000	37 000	9 598 000	259,41	0,61	22 400
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	37 000	37 000	9 796 700	264,78	5,98	221 100
	AIT MELLOUL	4 088 000	1 099 000	290 399 333	264,24	5,44	5 978 133
	TIZNIT	952 000	359 000	96 427 805	268,60	9,8	3 518 605
SOUSS MASSA		5 147 000	1 532 000	406 221 838	265,16	6,36	9 740 238
	IMZOUREN (AL HOCEIMA)	66 000	55 000	13 755 445	250,10	-8,7	-478 555
	KSAR EL KEBIR	137 500	54 000	13 262 865	245,61	-13,19	-712 335
	LARACHE	39 000	27 500	7 003 665	254,68	-4,12	-113 335
	TANGER	330 500	101 500	25 578 956	252,01	-6,79	-689 244
	TETOUAN	253 000	80 000	20 220 295	252,75	-6,05	-483 705
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA		826 000	318 000	79 821 226	251,01	-7,79	-2 477 174
Total général		18 999 200	5 905 100	1 503 149 027	254,55	-4,25	-25 090 853



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO FNBT

Campagne 2017 / 2018

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence 258,80	CA Différentiel
BENI MELLAL - KHENIFRA	BENI MELLAL	205 200	155 500	39 844 778	256,24	-2,56	-398 622
	KHENIFRA	29 500	26 500	6 879 980	259,62	0,82	21 780
	KHOURIBGA	118 500	104 000	26 273 500	252,63	-6,17	-641 700
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	56 000	56 000	14 204 300	253,65	-5,15	-288 500
	RFALA (AZILAL)	70 500	70 500	17 874 000	253,53	-5,27	-371 400
BENI MELLAL - KHENIFRA		479 700	412 500	105 076 558	254,73	-4,07	-1 678 442
CASABLANCA - SETTAT	BERRECHID	66 500	76 500	19 401 850	253,62	-5,18	-396 350
	BOUZNIKA	52 500	43 000	11 158 995	259,51	0,71	30 595
	CASABLANCA	2 717 643	1 017 000	259 769 035	255,43	-3,37	-3 430 565
	EL JADIDA	362 000	275 500	70 654 940	256,46	-2,34	-644 460
	HAD SOUALEM	240 500	176 000	45 062 977	256,04	-2,76	-485 823
	LBIR JDID	53 507	45 500	11 747 424	258,19	-0,61	-27 976
	OUED ZEM	25 000	19 000	4 935 700	259,77	0,97	18 500
	SAHEL OLD HRIZ	34 500	39 000	9 976 860	255,82	-2,98	-116 340
	SETTAT	77 000	88 000	22 663 260	257,54	-1,26	-111 140
CASABLANCA - SETTAT		3 629 150	1 779 500	455 371 041	255,90	-2,90	-5 163 559
DRAA - TAFILALET	ERRACHIDIA	256 000	189 000	50 925 755	269,45	10,65	2 012 555
	MIDELT	103 000	84 500	21 885 230	259,00	0,2	16 630
	OUARZAZATE	574 000	419 000	114 031 000	272,15	13,35	5 593 800
DRAA - TAFILALET		933 000	692 500	186 841 985	269,81	11,01	7 622 985
FES - MEKNES	FES	2 691 198	813 000	205 824 813	253,17	-5,63	-4 579 587
	MEKNES	1 050 400	540 200	137 335 037	254,23	-4,57	-2 468 723
	TAZA	156 500	98 500	25 402 992	257,90	-0,9	-88 808
FES - MEKNES		3 898 098	1 451 700	368 562 842	253,88	-4,92	-7 137 118
MARRAKECH - SAFI	AIT OURIR	149 000	100 000	26 344 042	263,44	4,64	464 042
	EL KELAA	142 250	92 500	24 026 395	259,74	0,94	87 395
	ESSAOUIRA	235 500	177 500	47 136 800	265,56	6,76	1 199 800
	MARRAKECH	727 538	457 964	120 635 487	263,42	4,62	2 114 489
	SAFI	197 738	177 500	45 984 571	259,07	0,27	47 571
MARRAKECH - SAFI		1 452 026	1 005 464	264 127 295	262,69	3,89	3 913 297
ORIENTAL	BENI ENSAR	51 500	51 500	13 472 625	261,60	2,8	144 425
	BERKANE	106 000	95 000	24 998 462	263,14	4,34	412 462
	DRIOUCH	52 500	46 500	12 184 695	262,04	3,24	150 495
	OUIDA	596 500	487 500	128 310 078	263,20	4,4	2 145 078
	SELOUANE	260 000	227 000	59 608 764	262,59	3,79	861 164
ORIENTAL		1 066 500	907 500	238 574 624	262,89	4,09	3 713 624
RABAT - SALE - KENITRA	KENITRA	553 000	252 500	64 262 214	254,50	-4,3	-1 084 786
	KHEMISSSET	74 500	46 000	11 733 025	255,07	-3,73	-171 775
	SIDI KACEM	57 800	45 000	11 437 850	254,17	-4,63	-208 150
	SIDI SLIMANE	131 500	88 000	22 575 550	256,54	-2,26	-198 850
	SKHIRAT	35 500	30 500	7 824 775	256,55	-2,25	-68 625
	SOUK EL ARBAA	49 000	46 000	11 822 860	257,02	-1,78	-81 940
RABAT - SALE - KENITRA		901 300	508 000	129 656 274	255,23	-3,57	-1 814 126
SOUSS MASSA	AGADIR	70 000	62 000	16 749 240	270,15	11,35	703 640
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	95 500	64 500	17 418 265	270,05	11,25	725 665
	AIT MELLOUL	3 605 529	1 550 376	419 269 874	270,43	11,63	18 032 643
	TIZNIT	849 000	509 500	139 348 073	273,50	14,7	7 489 473
SOUSS MASSA		4 620 029	2 186 376	592 785 452	271,13	12,33	26 951 421
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	IMZOUREN (AL HOCEIMA)	88 000	88 000	23 271 440	264,45	5,65	497 040
	KSAR EL KEBIR	113 500	90 500	23 502 345	259,69	0,89	80 945
	LARACHE	64 000	46 000	12 024 293	261,40	2,6	119 493
	TANGER	326 000	167 000	44 095 619	264,05	5,25	876 019
	TETOUAN	255 500	134 000	35 366 872	263,93	5,13	687 672
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA		847 000	525 500	138 260 569	263,10	4,30	2 261 169
		17 826 804	9 469 039	2 479 256 640	261,83	3,03	28 669 251

Prix moyens AO ORGE

Prix moyens achats AO Orge ONICL 2021/2022, au 30 septembre 2021

REGION	Qtés attribuées	Différentiel (DH/ Ql)	∑ DH Différentiel
DAKHLA OUED EDDAHAB	15 000	176,00	2 640 000
DRAA TAFILALT	38 000	118,08	4 487 000
GUELMIM OUED NOUN	46 000	124,86	5 743 500
LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA	45 000	134,36	6 046 250
ORIENTAL	372 000	109,96	40 905 990
SOUSS MASSA	30 000	128,00	3 840 000
Total général	546 000	116,60	63 662 740

Prix moyens achats AO Orge ONICL 2020 / 2021

REGION	Qtés attribuées	Différentiel (DH/ Ql)	∑ DH Différentiel
BENI MELLAL KHENIFRA	180 000	70,93	12 767 000
CASABLANCA SETTAT	130 000	67,91	8 827 700
DAKHLA OUED EDDAHAB	15 000	100,00	1 500 000
DRAA TAFILALT	180 000	96,34	17 341 520
FES MEKNES	150 000	75,44	11 316 710
GUELMIM OUED NOUN	30 000	88,60	2 658 000
LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA	56 000	124,01	6 944 680
MARRAKECH SAFI	180 000	69,24	12 463 800
ORIENTAL	384 000	90,48	34 743 570
RABAT SALE KENITRA	80 000	67,45	5 395 800
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA	20 000	114,24	2 284 800
Total général	1 405 000	82,74	116 243 580

Prix moyens achats AO Orge ONICL 2019 /2020

REGION	Qtés attribuées	Différentiel (DH/ Ql)	∑ DH Différentiel
BENI MELLAL KHENIFRA	538 200	57,21	30 789 434
CASABLANCA SETTAT	944 900	48,43	45 762 891
DAKHLA OUED EDDAHAB	20 000	100,00	2 000 000
DRAA TAFILALT	305 000	66,40	20 251 153
FES MEKNES	143 200	57,86	8 285 787
GUELMIM OUED NOUN	160 000	65,13	10 421 290
LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA	155 000	81,38	12 613 550
MARRAKECH SAFI	1 306 400	51,77	67 635 080
MEKNES FES	180 000	63,28	11 389 830
ORIENTAL	873 600	51,79	45 241 059
RABAT SALE KENITRA	510 700	55,58	28 386 271
SOUSS MASSA	302 300	52,06	15 738 435
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA	175 000	61,29	10 726 000
Total général	5 614 300	55,08	309 240 780

Appels d'Offres publics hors ONICL

Les Appels d'Offres publics hors ONICL, portant sur les orges, pulpes de betterave, aliments composés et autres aliments pour bétail, publiés sur le portail des marchés publics, font l'objet d'une veille quotidienne depuis juillet 2017.

Au cours de la Campagne agricole 2020/2021, 38 annonces d'Appels d'offres d'achat ont été communiquées aux membres dès leurs parutions, ainsi que 9 offres de vente par la SONACOS.

13 nouveaux appels d'offres ont été publiés de juin au 30 septembre 2020.

Marché mondial

Perspectives et Statistiques

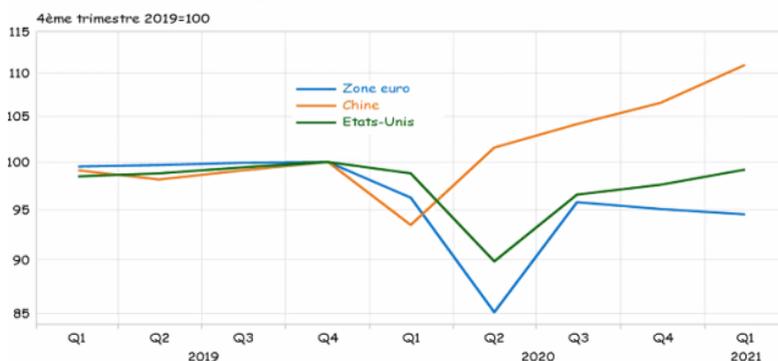
(Sources : FAO, Terre-net, Agrimer, Unigrains, International Grains Council, Agricultural Market Information System – AMIS, WikiAgri, Eurostat)

Selon la FAO, bien que la production et les stocks mondiaux de céréales aient été révisés à la baisse, **l'offre globale reste satisfaisante pour 2021-2022.**

La **Production** céréalière mondiale devrait s'établir à **2 788** millions de tonnes, soit 18,7 millions de tonnes de plus qu'en 2020, ce qui constitue un nouveau **record historique**. Pour la troisième campagne successive, la consommation mondiale de céréales est supérieure à la production. Une nouvelle moisson record est d'ores et déjà attendue pour 2022.

La flambée des prix constatée depuis le début de l'été a été précédée par une hausse continue des cours, observée à partir de l'hiver passé lorsque les marchés ont pris conscience que les productions mondiales de maïs puis de blé seraient moins importantes qu'attendu. La demande chinoise a boosté les prix, la Chine étant devenue sur la campagne 2020/2021 le premier importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. En deux campagnes et contre toute attente, les importations céréalières de la Chine ont été multipliées par deux pour le blé et par pratiquement quatre pour le maïs : 55 millions de tonnes en 2020/2021 contre 24 en 2019/2020.

Niveau du PIB en volume



(Eurostat)

Malgré la crise économique qui a accompagné la crise sanitaire, la période a été marquée par un surcroît de la consommation et de la demande, et une flambée des prix agricoles, qui n'ont jamais été aussi élevés depuis 2012. Une reprise marquée aussi par une asymétrie notable, avec la Chine qui a redécollé au début de l'été 2020, avant le reste du monde, suivie à l'automne par les USA.

Parmi les principales céréales, les prévisions concernant la production mondiale de **blé** en 2021 ont enregistré la plus forte révision à la baisse, et s'établissent à 769,5 millions de tonnes, soit un niveau inférieur de 0,7% (5,7 millions de tonnes) à celui de l'année dernière.



Cette diminution s'explique principalement par les effets négatifs de la sécheresse prolongée sur les perspectives de rendement aux États-Unis d'Amérique, au Canada et, dans une moindre mesure, au Kazakhstan, ainsi que par les conditions météorologiques défavorables en Fédération de Russie, qui ont fait augmenter les pertes de cultures d'hiver et ont fait reculer les rendements par rapport aux prévisions précédentes.

Ces baisses font plus que compenser la révision à la hausse apportée aux prévisions concernant la production au Brésil, en Ukraine et dans l'Union européenne, qui s'explique par la persistance de conditions météorologiques favorables.

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de **céréales secondaires** en 2021 s'établissent à 1 499 millions de tonnes, et progressent de 1,3% par rapport à l'année dernière. La production de **maïs** recule au Brésil, mais devrait augmenter aux États-Unis d'Amérique. Les prévisions concernant la production de maïs en Argentine, en Ukraine et dans l'Union européenne ont été relevées récemment, mais dans une mesure qui ne compense pas les baisses déjà observées.

Les prévisions concernant la production mondiale d'**orge** en 2021 ont quant à elles été réduites de 6 millions de tonnes, en raison de perspectives de rendement plus faibles que prévu aux États-Unis d'Amérique et au Canada.

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de **riz** en 2021 s'établissent à 519 millions de tonnes (en équivalent riz usiné), soit un niveau encore supérieur de 0,9% (4,8 millions de tonnes) à celui de 2020 et un record historique.

L'**Utilisation** mondiale de céréales en 2021-2022 devrait atteindre 2 809 millions de tonnes, et devrait progresser de 1,4% (40,1 millions de tonnes) par rapport à son niveau de 2020-2021, ce qui constituerait un **nouveau record**.

Les prévisions concernant l'utilisation totale de **blé** s'établissent à 777 millions de tonnes, soit une progression de 2,4% (18,5 millions de tonnes) par rapport à 2020-2021. L'utilisation du blé dans *l'alimentation animale* a été revue à la baisse, car les disponibilités se sont resserrées et la hausse des prix du blé a fait baisser sa *compétitivité par rapport au maïs*, mais la progression attendue de l'utilisation dans l'alimentation animale en 2021-2022 reste le principal facteur de la croissance de l'utilisation totale du blé prévue en glissement annuel.

Les prévisions concernant l'utilisation totale de **céréales secondaires** en 2021-2022 s'établissent au niveau **record** de 1 511 millions de tonnes. Cette croissance s'explique principalement par la hausse de l'utilisation de **maïs** prévue en 2021-2022, en particulier de l'utilisation dans l'alimentation animale et à des fins industrielles, et d'une légère augmentation de l'utilisation du sorgho.

L'utilisation de **orge** devrait, quant à elle, reculer en 2021-2022, en raison d'une baisse de l'utilisation dans l'alimentation animale et à des fins industrielles principalement due à une diminution de la production.

La Chine devrait réduire ses importations d'orge, la production porcine ne retrouvant pas une forte dynamique après la chute des prix du porc initiée depuis le début de l'année 2021. La demande chinoise en alimentation animale pourrait donc être réduite. Enfin, la récolte de maïs chinoise s'annonce très prometteuse, ce qui pourrait, là aussi, baisser la demande pour des céréales fourragères importées.

Les prévisions concernant les **Stocks** mondiaux de céréales à la clôture des campagnes de 2022 s'établissent à 809 millions de tonnes. Elles indiquent un probable léger recul de 0,9% (7,0 millions de tonnes) par rapport aux niveaux d'ouverture.

Ainsi, le rapport stocks/utilisation des céréales en 2021-2022 devrait s'établir à 28,1%, un niveau en recul par rapport à celui de 2020-2021, qui était de 29%, mais une offre relativement confortable du point de vue historique.

Les stocks mondiaux de **blé** devraient céder 2,0% (5,8 millions de tonnes) par rapport à leurs niveaux d'ouverture et s'établir à 284 millions de tonnes. Cette révision à la baisse et ce recul en glissement annuel concernent surtout les principaux pays exportateurs et est imputable à la réduction des perspectives de production au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie et au Kazakhstan. Compte tenu de ces révisions, les stocks de blé à la clôture des campagnes aux États-Unis d'Amérique devraient tomber à leurs plus bas niveaux depuis huit ans, tandis qu'au Canada, ils devraient tomber à leurs plus bas niveaux depuis plus de 40 ans.

Les prévisions concernant les stocks mondiaux de **céréales secondaires** s'établissent à 339 millions de tonnes, soit une baisse de 0,6% (2,0 millions de tonnes) par rapport à leurs niveaux d'ouverture.

La majeure partie de cette révision à la baisse est due à un recul de 10,1 millions de tonnes des stocks mondiaux de **maïs**, qui concerne principalement les États-Unis d'Amérique et le Brésil, où les perspectives de production ont été abaissées, et l'Ukraine où une augmentation des exportations est prévue.

Les prévisions de la FAO concernant les **Échanges** mondiaux de céréales en 2021-2022 s'établissent à 466 millions de tonnes, soit un niveau inférieur de 1,3% (6,2 millions de tonnes) par rapport au niveau record de 2020-2021, car la contraction attendue des échanges de blé et de céréales secondaires devrait contrebalancer l'expansion des échanges mondiaux de riz.

La croissance démographique mondiale, et un appétit planétaire de plus en plus affirmé de produits carnés et laitiers sont les deux principaux moteurs de la demande de grains. L'essor des filières industrielles de transformation de grains en *biocarburants* et autres produits biosourcés accompagne le mouvement.

De fait, la demande de céréales est surtout déséquilibrée. Elle stagne voire baisse dans la dizaine de pays exportateurs majeurs de grains sur lesquels la planète compte pour être approvisionnée (environ 800 Mt). Mais la demande augmente inexorablement dans les pays importateurs, au sud de la Méditerranée et en Asie du Sud-est notamment.

Sans surprise, l'Inde et la Chine (2,5 milliards d'habitants) sont les moteurs de cette croissance. Sur les 90 Mt de grains qui seront consommées en plus entre 2020 et 2022, les deux pays les plus peuplés de la planète en auront utilisé près de 34 Mt.

Attention aux stocks chinois, qui constituent une arme commerciale redoutable : Si la Chine se lançait dans une politique de réduction de ses stocks, elle aurait les moyens de faire effondrer les cours des marchés agricoles. Des dizaines de millions de tonnes de grains ne seraient en effet plus échangées.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de **blé** en 2021-2022, qui s'établissent à 185 millions de tonnes, indiquent un recul de 1,4% (2,7 millions de tonnes) par rapport à leur niveau record de 2020-2021.

Les achats de blé de la part de la Chine, du Maroc et du Pakistan en 2021-2022 devraient être inférieurs à ceux de 2020-2021, en raison de la hausse de la production et des stocks.

Du côté des **Exportations**, le recul des perspectives de production devrait entraîner en 2021-2022 une diminution des expéditions de **blé** en partance des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et, surtout du Canada, où les exportations pourraient chuter à leur niveau le plus bas depuis 19 ans.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de **céréales secondaires** s'établissent à 232,3 millions de tonnes. Cette réduction s'explique principalement par un recul des échanges mondiaux de **maïs**, qui est dû, d'une part, à une diminution de la demande à l'importation dans l'Union européenne, en raison d'un relèvement des prévisions de production, et d'autre part, à la baisse des exportations de maïs prévue au Brésil et aux États-Unis d'Amérique, qui découle d'un resserrement des disponibilités.

Marché mondial des céréales						
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 estimation	2021/22 prévision	
					précédente (08 juil. 2021)	dernière (02 sept. 2021)
(..... millions de tonnes))						
Production^{1/}	2 693.2	2 647.2	2 710.7	2 769.2	2 817.2	2 787.9
Disponibilités^{2/}	3 519.5	3 507.1	3 545.3	3 591.3	3 633.0	3 603.5
Utilisation	2 655.2	2 688.5	2 712.5	2 768.6	2 810.5	2 808.8
Commerce^{3/}	424.1	412.1	440.0	472.1	472.0	465.8
Stocks de clôture^{4/}	859.8	834.7	822.1	815.6	835.5	808.6
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	32.0	30.8	29.7	29.0	29.0	28.1
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale^{5/}	18.2	18.8	18.1	17.3	18.5	16.9



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Marché mondial du blé						
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 estimation	2021/22 prévision	
					précédente (08 juil. 2021)	dernière (02 sept. 2021)
(..... millions de tonnes))						
Production^{1/}	761.6	731.4	760.8	775.1	784.7	769.5
Disponibilités^{2/}	1 027.8	1 020.3	1 033.1	1 053.0	1 076.4	1 059.4
Utilisation	737.6	749.9	750.1	759.0	779.7	777.5
Commerce^{3/}	178.2	169.1	184.2	187.8	189.4	185.1
Stocks de clôture^{4/}	288.9	272.3	277.9	289.9	296.9	284.1
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	38.5	36.3	36.6	37.3	37.8	36.2
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale^{5/}	20.9	18.0	15.4	15.8	16.6	13.8

Marché mondial des céréales secondaires						
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 estimation	2021/22 prévision	
					précédente (08 juil. 2021)	dernière (02 sept. 2021)
(..... millions de tonnes))						
Production^{1/}	1 431.7	1 407.6	1 446.9	1 479.9	1 513.0	1 499.3
Disponibilités^{2/}	1 818.1	1 801.7	1 823.1	1 840.9	1 853.2	1 840.7
Utilisation	1 419.6	1 437.4	1 458.1	1 496.9	1 509.9	1 510.7
Commerce^{3/}	197.2	198.8	210.3	236.8	234.7	232.3
Stocks de clôture^{4/}	394.1	376.2	361.0	341.3	353.7	339.4
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	27.4	25.8	24.1	22.6	22.6	21.6
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale^{5/}	15.5	15.8	14.4	10.9	12.8	10.9

(FAO)



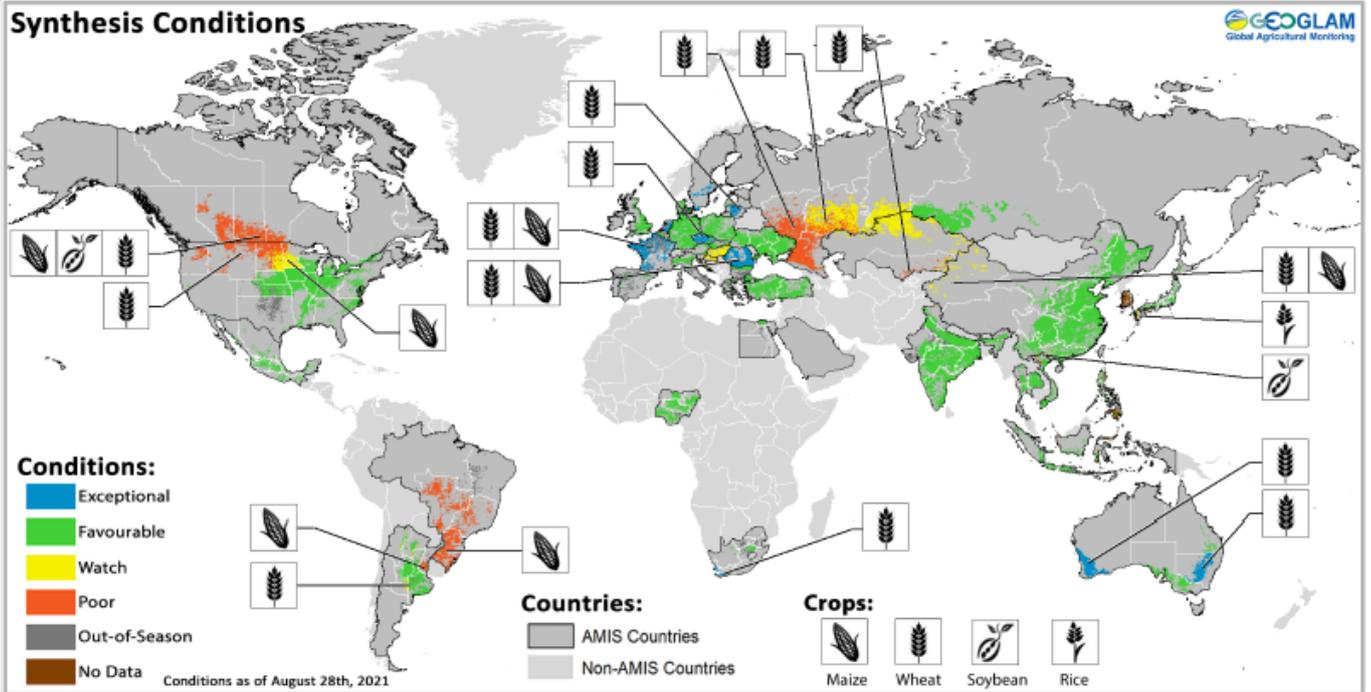
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses

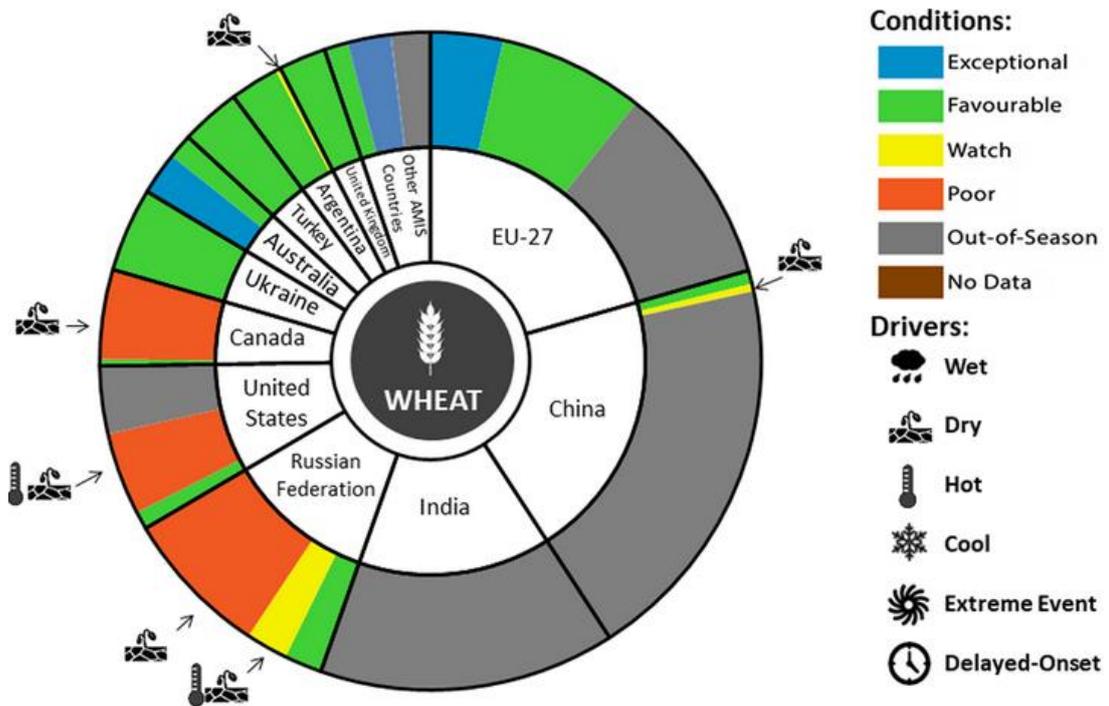


Conditions de récolte à fin août 2021

Source : Agricultural Market Information System (AMIS)



Conditions de récolte du Blé pour 2021



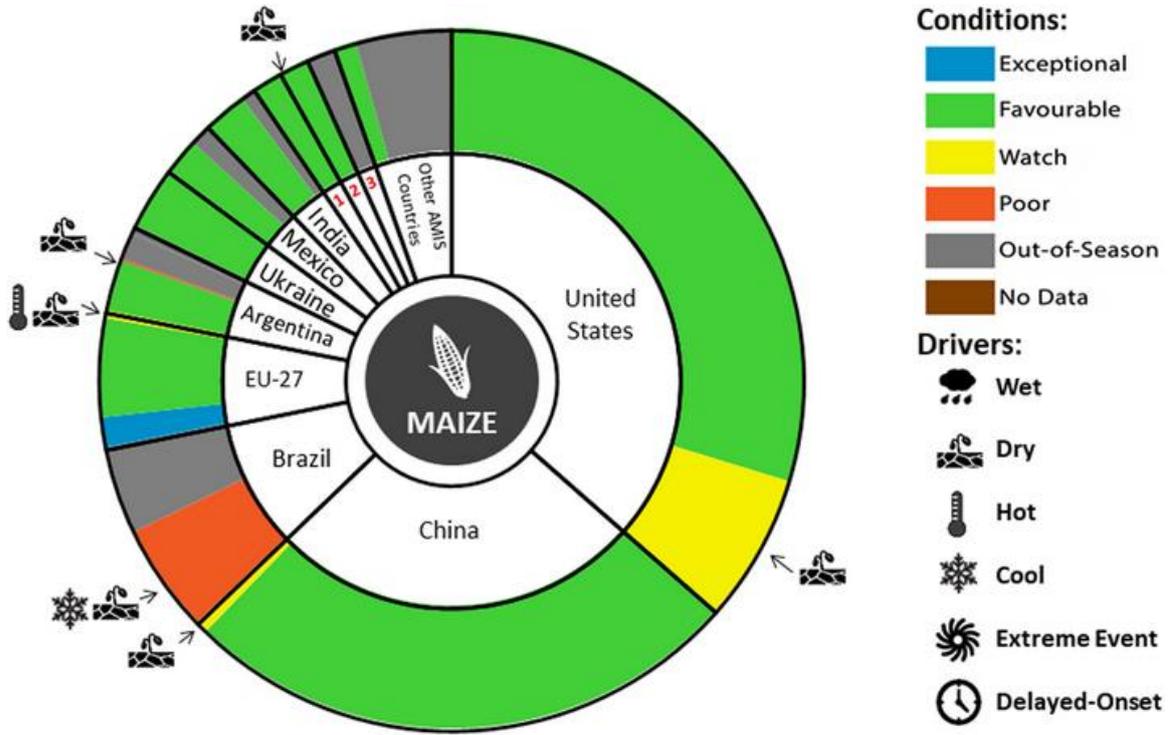


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



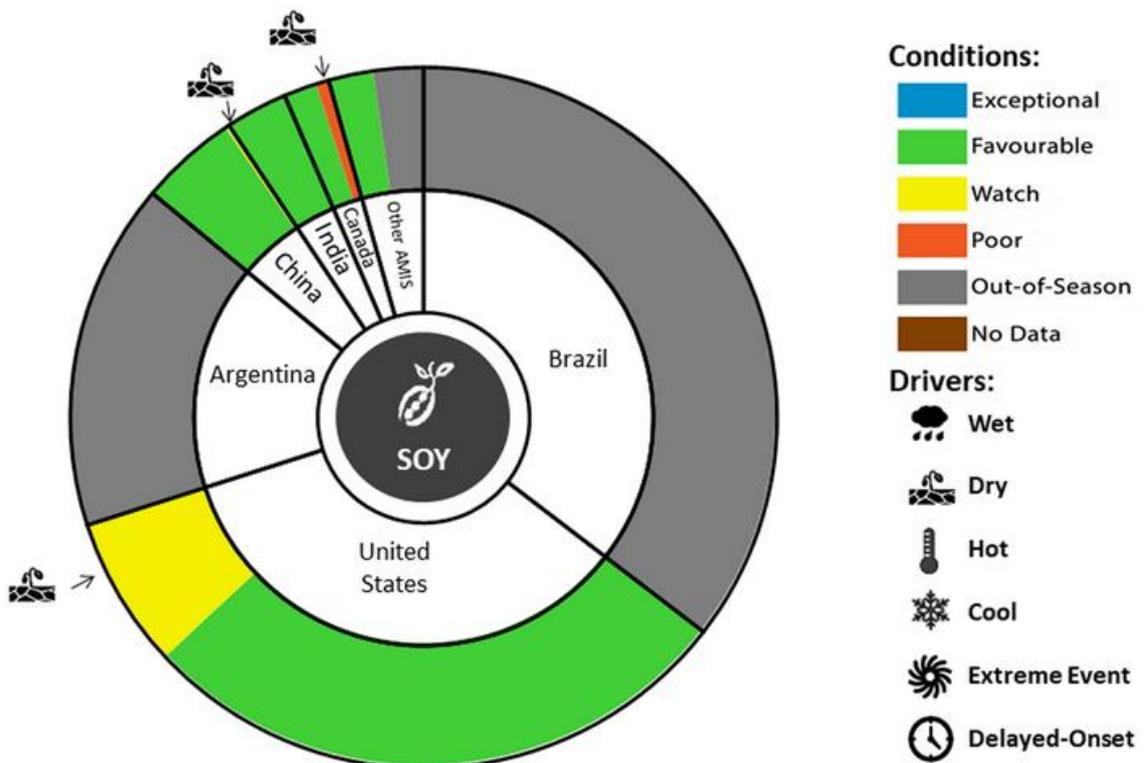
Conditions de récolte du Maïs pour 2021



Canada¹, Russian Federation², South Africa³

Conditions as of August 28th, 2021

Conditions de récolte du Soja pour 2021





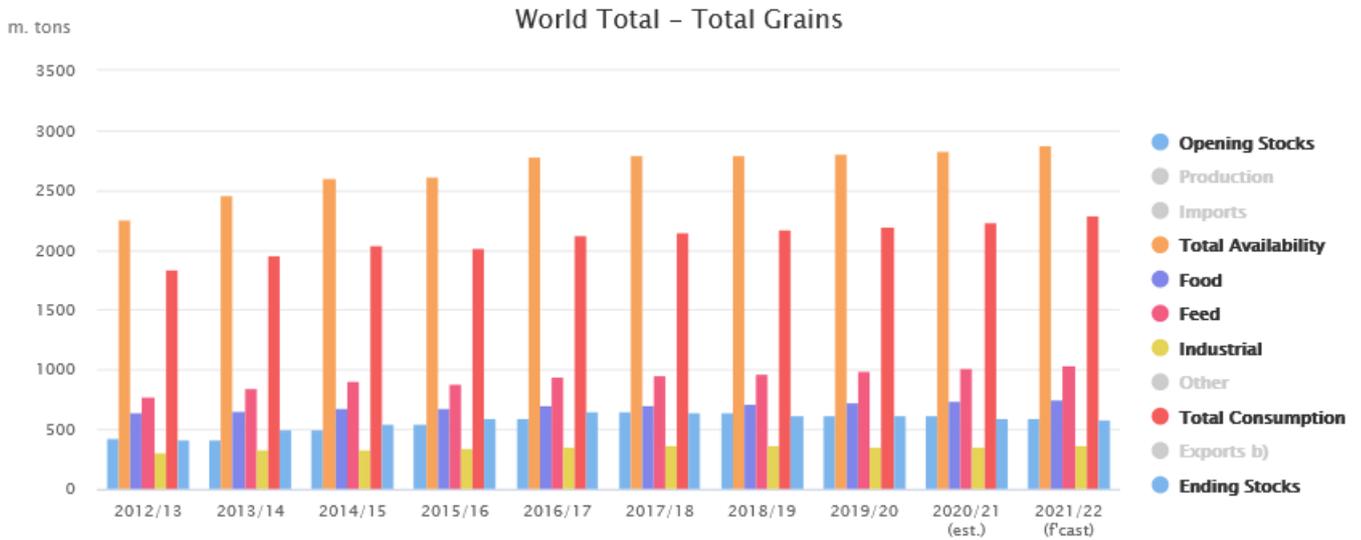
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



(Source IGC 26/08/21)

Total Grains World Total



m. tons	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (est.)	2021/22 (f'cast)
Opening Stocks	432.8	420.4	507.2	553.5	598.3	662.4	650.1	622.8	615.7	593.7
Production	1829.2	2042.6	2091.5	2057.7	2189.7	2138.7	2141.2	2186.3	2212.8	2283.3
Imports	270.8	310.4	322.1	345.7	352.8	369.8	363.8	395.9	427.0	414.8
Total Availability	2262.0	2463.0	2598.7	2611.2	2787.9	2801.1	2791.3	2809.2	2828.5	2877.0
Food	639.3	656.8	676.3	676.4	701.0	709.0	717.9	725.6	736.7	748.4
Feed	782.4	846.3	903.9	879.4	945.6	958.5	965.5	991.5	1012.5	1042.1
Industrial	309.6	329.4	337.6	343.5	356.8	367.2	368.4	355.9	363.2	370.3
Other	110.3	123.4	127.4	113.6	122.2	116.3	116.7	120.5	122.4	127.0
Total Consumption	1841.6	1955.8	2045.2	2013.0	2125.6	2151.0	2168.4	2193.5	2234.8	2287.8
Exports b)	270.8	310.4	322.1	345.7	352.8	369.8	363.8	395.9	427.0	414.8
Ending Stocks	420.4	507.2	553.5	598.3	662.4	650.1	622.8	615.7	593.7	589.2

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice

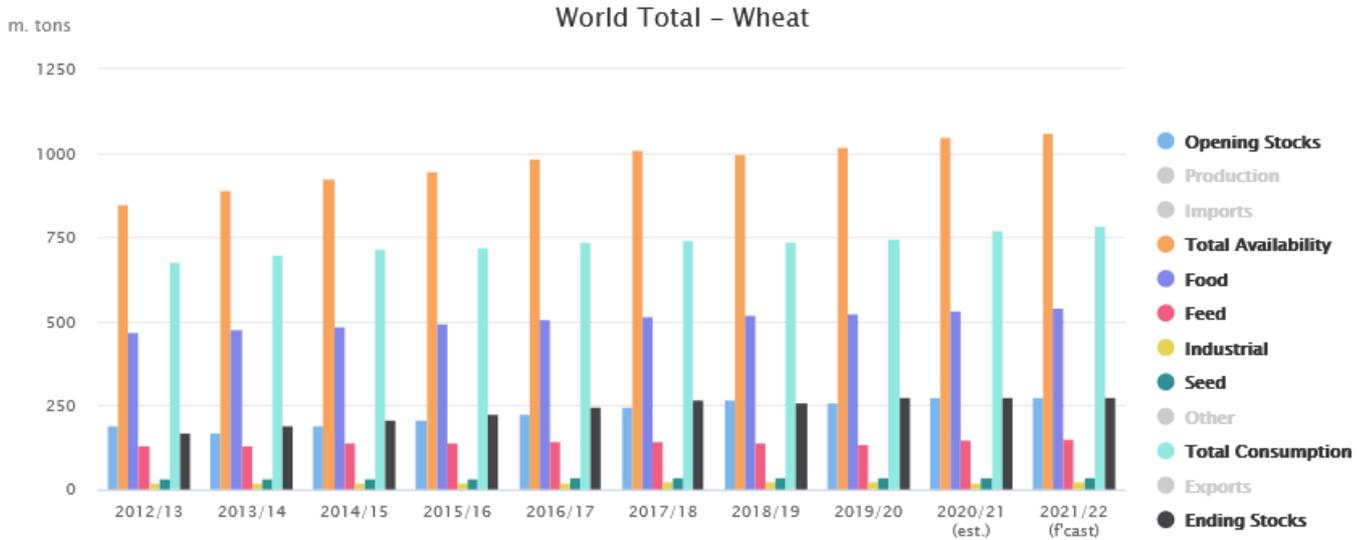


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Wheat World Total



m. tons	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (est.)	2021/22 (f'cast)
Opening Stocks	191.3	171.7	191.6	207.0	226.5	247.3	267.6	259.7	275.8	279.0
Production	659.3	718.3	732.2	739.7	757.0	762.0	732.2	761.3	773.4	781.7
Imports	141.9	156.5	153.1	166.2	176.7	176.4	168.3	185.4	190.2	189.2
Total Availability	850.6	890.0	923.8	946.7	983.5	1009.2	999.8	1020.9	1049.2	1060.6
Food	467.3	479.9	488.3	496.5	506.0	514.5	519.4	523.8	532.7	541.0
Feed	132.3	130.3	141.2	140.8	146.4	143.1	140.0	136.3	150.2	154.5
Industrial	21.3	21.6	22.3	22.4	23.0	23.9	24.7	24.5	23.2	24.1
Seed	35.8	35.9	36.1	36.1	36.8	36.5	37.1	37.2	38.2	38.8
Other	22.1	30.7	28.9	24.3	24.0	23.7	19.0	23.3	25.9	24.6
Total Consumption	678.9	698.4	716.8	720.2	736.2	741.7	740.1	745.1	770.2	782.9
Exports	141.9	156.5	153.1	166.2	176.7	176.4	168.3	185.4	190.2	189.2
Ending Stocks	171.7	191.6	207.0	226.5	247.3	267.6	259.7	275.8	279.0	277.7

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



(Source IGC 11/01/21)

All wheat: Supply and demand (MT)		Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks		
						Food	Feed	Industrial Total a)				
Argentina (Dec/Nov)												
	2019/20	est.	1,7	19,8	0,0	21,5	4,8	0,1	0,1	5,5	14,0	2,0
	2020/21	fcast	2,0	17,0	0,0	19,0	4,5	0,1	0,1	5,3	12,5	1,2
	2021/22	proj.	1,2	20,2	0,0	21,4	4,6	0,3	0,1	5,7	14,2	1,5
	2022/23	proj.	1,5	20,7	0,0	22,2	4,6	0,3	0,1	5,7	15,0	1,4
	2023/24	proj.	1,4	20,9	0,0	22,3	4,7	0,3	0,1	5,9	15,0	1,4
	2024/25	proj.	1,4	21,4	0,0	22,8	4,7	0,3	0,1	5,9	15,5	1,4
	2025/26	proj.	1,4	21,6	0,0	23,0	4,8	0,3	0,1	6,0	15,5	1,5
Australia (Oct/Sep)												
	2019/20	est.	5,2	15,2	0,8	21,1	2,2	4,9	0,4	8,3	9,3	3,5
	2020/21	fcast	3,5	29,3	0,3	33,1	2,3	4,2	0,5	7,8	19,4	5,9
	2021/22	proj.	5,9	23,5	0,2	29,6	2,3	4,0	0,5	7,6	16,3	5,7
	2022/23	proj.	5,7	24,0	0,2	29,9	2,4	4,0	0,5	7,7	16,4	5,8
	2023/24	proj.	5,8	24,3	0,2	30,3	2,4	4,0	0,5	7,7	16,5	6,1
	2024/25	proj.	6,1	24,6	0,2	30,9	2,4	4,0	0,5	7,7	16,8	6,3
	2025/26	proj.	6,3	24,8	0,2	31,4	2,5	4,0	0,5	7,8	17,0	6,6
Canada (Aug/Jul)												
	2019/20	est.	6,0	32,3	0,6	39,0	2,8	4,2	1,0	9,0	24,5	5,5
	2020/21	fcast	5,5	34,1	0,6	40,2	2,9	4,4	1,0	9,4	24,5	6,3
	2021/22	proj.	6,3	34,1	0,4	40,8	2,9	4,7	1,0	9,8	25,0	6,1
	2022/23	proj.	6,1	34,7	0,4	41,2	2,9	4,7	1,0	9,9	25,5	5,9
	2023/24	proj.	5,9	35,3	0,4	41,6	3,0	4,8	1,0	10,1	25,8	5,7
	2024/25	proj.	5,7	36,0	0,4	42,0	3,0	4,8	1,0	10,2	26,0	5,8
	2025/26	proj.	5,8	36,6	0,4	42,8	3,0	4,9	1,0	10,3	26,5	6,0
EU: All wheat (incl. durum) (Jul/Jun)												
	2019/20	est.	15,5	155,0	5,2	175,6	54,0	50,5	11,1	122,9	38,6	14,2
	2020/21	fcast	11,8	123,0	6,4	141,1	47,4	41,0	10,0	104,4	26,2	10,6
	2021/22	proj.	10,6	138,6	5,0	154,2	47,8	45,0	10,2	109,0	29,2	16,0
	2022/23	proj.	16,0	139,2	5,1	160,3	48,1	50,0	10,0	114,4	29,7	16,2
	2023/24	proj.	16,2	139,7	5,2	161,1	48,5	50,0	10,0	114,8	29,7	16,5
	2024/25	proj.	16,5	140,3	5,2	162,0	48,9	50,0	10,2	115,5	30,2	16,3
	2025/26	proj.	16,3	140,8	5,3	162,4	49,3	50,0	10,3	116,0	30,2	16,3
Kazakhstan (Jul/Jun)												
	2019/20	est.	1,8	11,5	0,5	13,7	2,2	1,8	0,0	5,9	6,7	1,2
	2020/21	fcast	1,2	12,4	0,3	13,9	2,4	1,7	0,0	5,9	6,8	1,2
	2021/22	proj.	1,2	12,7	0,1	14,0	2,3	1,7	0,0	6,0	6,8	1,2
	2022/23	proj.	1,2	12,7	0,2	14,1	2,3	1,6	0,0	5,9	7,0	1,2
	2023/24	proj.	1,2	12,7	0,2	14,1	2,3	1,6	0,0	5,8	7,1	1,1
	2024/25	proj.	1,1	12,7	0,2	14,0	2,3	1,5	0,0	5,8	7,0	1,2
	2025/26	proj.	1,2	12,7	0,2	14,1	2,3	1,5	0,0	5,7	7,0	1,3
Russia (Jul/Jun)												
	2019/20	est.	10,0	73,6	0,2	83,8	13,6	17,4	1,7	40,7	34,1	9,0
	2020/21	fcast	9,0	83,5	0,3	92,8	13,8	18,7	1,7	42,9	38,9	11,0
	2021/22	proj.	11,0	78,8	0,3	90,1	13,7	18,5	1,9	42,7	35,7	11,7
	2022/23	proj.	11,7	80,7	0,3	92,7	13,8	19,5	1,9	44,1	30,5	12,1
	2023/24	proj.	12,1	82,6	0,3	95,0	13,9	20,0	2,0	45,0	37,8	12,2
	2024/25	proj.	12,2	84,5	0,3	97,0	14,0	20,5	2,0	45,7	39,2	12,1
	2025/26	proj.	12,1	86,4	0,3	98,9	14,1	21,0	2,0	46,4	40,2	12,2
Ukraine (Jul/Jun)												
	2019/20	est.	1,5	29,2	0,1	30,8	5,1	2,2	0,1	8,5	21,1	1,2
	2020/21	fcast	1,2	25,5	0,1	26,8	5,1	2,1	0,2	8,6	17,0	1,1
	2021/22	proj.	1,1	28,3	0,0	29,4	5,5	3,0	0,2	10,2	18,0	1,1
	2022/23	proj.	1,1	28,9	0,0	30,0	5,5	3,1	0,2	10,4	18,5	1,2
	2023/24	proj.	1,2	29,5	0,0	30,7	5,5	3,1	0,2	10,4	19,0	1,3
	2024/25	proj.	1,3	30,1	0,0	31,4	5,5	3,1	0,2	10,4	19,8	1,2
	2025/26	proj.	1,2	30,7	0,0	31,9	5,5	3,1	0,2	10,4	20,3	1,2
USA (Jun/May)												
	2019/20	est.	29,4	52,6	2,9	84,9	25,8	2,8	0,4	30,6	26,3	28,0
	2020/21	fcast	28,0	49,7	3,4	81,0	25,7	2,7	0,4	30,5	26,5	24,0
	2021/22	proj.	24,0	49,9	3,8	77,7	25,9	2,7	0,5	30,7	26,0	21,0
	2022/23	proj.	21,0	50,4	3,8	75,2	26,0	2,7	0,5	30,8	25,0	19,3
	2023/24	proj.	19,3	51,2	3,8	74,4	26,2	2,7	0,5	31,0	24,5	18,8
	2024/25	proj.	18,8	52,1	3,8	74,7	26,3	2,7	0,5	31,2	24,0	19,6
	2025/26	proj.	19,6	52,6	3,8	76,0	26,5	2,7	0,5	31,3	23,8	20,9



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



All wheat Supply and demand (MT)	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Feed	Industrial Total a)			
China (Jul/Jun)										
2019/20 <i>est.</i>	119,8	133,6	6,7	260,2	92,5	18,8	6,0	128,8	1,2	130,2
2020/21 <i>forecast</i>	130,2	135,0	7,9	273,0	93,0	21,0	6,0	132,0	1,3	139,8
2021/22 <i>proj.</i>	139,8	136,0	5,0	280,8	93,7	22,0	6,0	132,8	1,1	146,9
2022/23 <i>proj.</i>	146,9	138,1	5,0	290,0	94,3	23,0	6,0	134,7	1,1	154,2
2023/24 <i>proj.</i>	154,2	139,6	5,0	298,8	95,0	24,0	6,1	136,5	1,2	161,2
2024/25 <i>proj.</i>	161,2	141,7	5,0	307,8	95,6	25,0	6,1	138,3	1,2	168,4
2025/26 <i>proj.</i>	168,4	143,2	5,0	316,5	96,3	26,0	6,1	140,2	1,2	175,2
India (Apr/Mar)										
2019/20 <i>est.</i>	17,0	103,6	0,4	121,0	86,2	4,0	0,2	96,4	0,3	24,3
2020/21 <i>forecast</i>	24,3	107,6	0,1	132,0	88,6	5,0	0,2	101,0	1,0	30,0
2021/22 <i>proj.</i>	30,0	104,1	0,1	134,2	90,8	5,0	0,2	102,4	0,5	31,3
2022/23 <i>proj.</i>	31,3	105,5	0,1	137,0	92,9	5,0	0,2	104,6	0,5	31,9
2023/24 <i>proj.</i>	31,9	107,7	0,1	139,7	95,0	6,5	0,2	108,5	0,5	30,7
2024/25 <i>proj.</i>	30,7	109,2	0,1	140,0	97,2	6,0	0,2	110,3	0,5	29,3
2025/26 <i>proj.</i>	29,3	111,4	0,1	140,7	99,5	6,5	0,2	113,2	0,5	27,1
WORLD TOTAL										
			b)						b)	
2019/20 <i>est.</i>	261,7	763,4	184,3	1 025,1	523,1	139,1	24,0	746,2	184,3	278,9
2020/21 <i>forecast</i>	278,9	765,0	186,0	1 043,9	530,6	137,8	23,3	751,8	186,0	292,1
2021/22 <i>proj.</i>	292,1	782,2	183,1	1 074,3	538,1	145,6	23,3	769,4	183,1	304,9
2022/23 <i>proj.</i>	304,9	792,2	186,4	1 097,1	546,9	152,5	23,3	786,0	186,4	311,2
2023/24 <i>proj.</i>	311,2	802,1	188,5	1 113,2	555,6	154,5	23,4	797,4	188,5	315,8
2024/25 <i>proj.</i>	315,8	812,2	191,4	1 128,0	564,2	154,6	23,4	806,9	191,4	321,0
2025/26 <i>proj.</i>	321,0	821,7	193,7	1 142,8	572,3	155,8	23,4	817,1	193,7	325,7

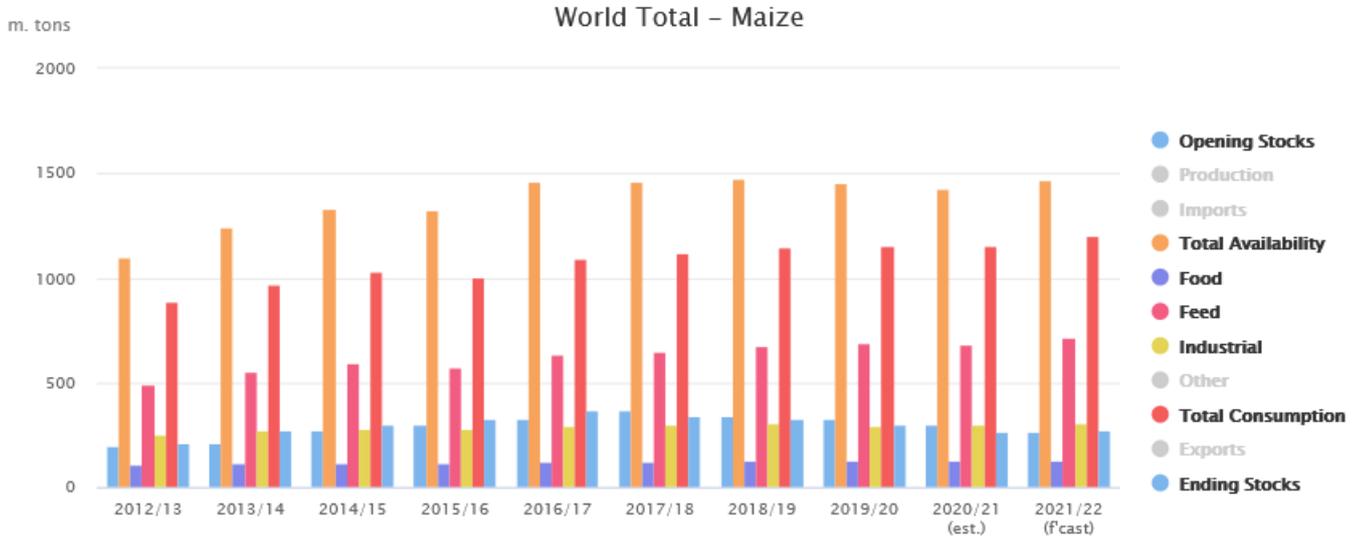


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Maize World Total



m. tons	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (est.)	2021/22 (f'cast)
Opening Stocks	198.7	212.4	272.5	302.6	325.3	369.7	343.8	326.4	297.7	268.8
Production	900.9	1031.8	1061.2	1023.1	1135.0	1091.3	1131.7	1125.6	1126.9	1202.1
Imports	99.6	121.8	125.1	136.3	137.4	153.3	164.8	174.5	189.2	179.2
Total Availability	1099.7	1244.2	1333.8	1325.6	1460.2	1461.0	1475.5	1452.0	1424.6	1470.9
Food	109.3	112.7	118.1	113.7	122.9	125.8	127.5	129.3	130.4	132.9
Feed	494.7	552.1	593.1	570.4	634.1	651.0	675.8	692.1	685.3	716.2
Industrial	250.2	269.7	277.9	281.4	292.8	303.6	304.4	293.4	301.8	307.8
Other	33.1	37.2	42.1	34.9	40.8	36.8	41.3	39.5	38.2	43.9
Total Consumption	887.2	971.7	1031.2	1000.4	1090.5	1117.2	1149.0	1154.3	1155.7	1200.7
Exports	99.6	121.8	125.1	136.3	137.4	153.3	164.8	174.5	189.2	179.2
Ending Stocks	212.4	272.5	302.6	325.3	369.7	343.8	326.4	297.7	268.8	270.1

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقائى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Maize: Supply and demand (MT)	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Feed	Industrial Total a)			
Argentina (Mar/Feb)										
2019/20 <i>est.</i>	7,3	56,9	0,0	64,2	0,8	16,3	2,6	20,3	39,3	4,6
2020/21 <i>fcast</i>	4,6	58,5	0,0	63,1	0,8	16,2	2,8	20,5	38,2	4,4
2021/22 <i>proj.</i>	4,4	54,3	0,0	58,7	0,8	16,7	3,0	21,3	32,5	4,9
2022/23 <i>proj.</i>	4,9	55,2	0,0	60,1	0,8	17,1	3,2	21,9	32,9	5,3
2023/24 <i>proj.</i>	5,3	56,2	0,0	61,5	0,8	17,5	3,3	22,5	33,4	5,5
2024/25 <i>proj.</i>	5,5	57,0	0,0	62,6	0,8	18,0	3,5	23,2	33,9	5,5
2025/26 <i>proj.</i>	5,5	57,8	0,0	63,3	0,8	18,4	3,6	23,8	34,4	5,1
2026/27 <i>proj.</i>	5,1	58,6	0,0	63,7	0,8	18,9	3,8	24,5	34,9	4,3
Brazil (Mar/Feb)										
2019/20 <i>est.</i>	13,1	100,0	1,7	114,8	5,0	50,5	7,8	66,3	40,3	8,2
2020/21 <i>fcast</i>	8,2	102,5	1,0	111,7	5,0	52,5	9,1	70,0	35,0	6,6
2021/22 <i>proj.</i>	6,6	112,5	0,8	119,9	5,1	54,5	10,4	73,8	38,0	8,2
2022/23 <i>proj.</i>	8,2	117,2	0,7	126,1	5,2	55,6	12,6	77,0	39,3	9,8
2023/24 <i>proj.</i>	9,8	121,8	0,7	132,4	5,2	56,7	14,9	80,6	40,8	10,9
2024/25 <i>proj.</i>	10,9	126,5	0,6	138,0	5,3	57,8	16,7	83,7	42,4	11,9
2025/26 <i>proj.</i>	11,9	131,0	0,6	143,5	5,3	59,0	18,7	87,2	43,9	12,4
2026/27 <i>proj.</i>	12,4	135,5	0,5	148,4	5,4	60,2	20,3	90,1	45,4	12,9
China (Oct/Sep)										
2019/20 <i>est.</i>	204,6	260,8	9,0	474,4	10,2	179,0	82,5	282,8	0,1	191,5
2020/21 <i>fcast</i>	191,5	258,0	15,0	464,5	10,2	184,0	83,5	288,6	0,1	175,8
2021/22 <i>proj.</i>	175,8	268,0	14,0	457,8	10,2	187,7	86,2	294,7	0,1	163,0
2022/23 <i>proj.</i>	163,0	273,8	14,0	450,8	10,3	189,6	88,9	299,6	0,1	151,1
2023/24 <i>proj.</i>	151,1	279,6	13,0	443,7	10,3	191,5	91,8	304,5	0,1	139,1
2024/25 <i>proj.</i>	139,1	285,6	13,0	437,7	10,3	193,4	94,4	309,2	0,1	128,4
2025/26 <i>proj.</i>	128,4	292,8	13,0	434,2	10,4	195,3	97,1	314,0	0,1	120,1
EU (Oct/Sep)										
2019/20 <i>est.</i>	9,1	68,1	18,9	96,1	4,7	62,8	14,2	84,2	4,7	7,2
2020/21 <i>fcast</i>	6,9	60,1	20,4	87,4	4,5	58,8	14,1	79,3	2,5	5,6
2021/22 <i>proj.</i>	5,6	65,4	19,8	90,7	4,5	59,4	14,3	80,7	2,9	7,1
2022/23 <i>proj.</i>	7,1	65,8	19,6	92,6	4,5	60,0	14,8	81,7	3,0	7,8
2023/24 <i>proj.</i>	7,8	66,2	20,6	94,7	4,5	61,8	15,2	84,1	3,0	7,6
2024/25 <i>proj.</i>	7,6	67,4	22,5	97,5	4,5	63,6	15,7	86,5	3,0	8,0
2025/26 <i>proj.</i>	8,0	67,8	23,6	99,3	4,5	65,5	16,2	88,9	3,0	7,3
Japan (Oct/Sep)										
2019/20 <i>est.</i>	1,4	0,0	16,1	17,5	1,1	11,7	3,3	16,4	0,0	1,1
2020/21 <i>fcast</i>	1,1	0,0	16,4	17,5	1,1	11,7	3,3	16,4	0,0	1,1
2021/22 <i>proj.</i>	1,1	0,0	16,6	17,7	1,1	11,8	3,3	16,4	0,0	1,3
2022/23 <i>proj.</i>	1,3	0,0	16,6	17,8	1,1	11,8	3,3	16,5	0,0	1,4
2023/24 <i>proj.</i>	1,4	0,0	16,6	17,9	1,1	11,9	3,3	16,6	0,0	1,3
2024/25 <i>proj.</i>	1,3	0,0	16,6	17,9	1,1	12,0	3,3	16,6	0,0	1,3
2025/26 <i>proj.</i>	1,3	0,0	16,7	18,0	1,1	12,1	3,3	16,7	0,0	1,3



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Maize: Supply and demand (MT)	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Feed	Industrial Total a)			
South Africa (May/Apr)										
2019/20 <i>est.</i>	2,7	11,8	0,4	15,0	5,7	5,8	0,1	12,3	1,4	1,3
2020/21 <i>fcast</i>	1,3	16,0	0,1	17,3	6,0	5,8	0,2	12,7	2,6	2,1
2021/22 <i>proj.</i>	2,1	15,8	0,1	17,9	6,2	5,9	0,2	13,0	2,7	2,3
2022/23 <i>proj.</i>	2,3	14,1	0,1	16,5	6,3	5,7	0,2	12,9	1,6	2,0
2023/24 <i>proj.</i>	2,0	14,4	0,1	16,5	6,4	5,8	0,2	13,1	1,4	2,0
2024/25 <i>proj.</i>	2,0	14,7	0,1	16,8	6,5	5,9	0,2	13,3	1,4	2,1
2025/26 <i>proj.</i>	2,1	14,9	0,1	17,2	6,6	6,1	0,2	13,5	1,5	2,2
2026/27 <i>proj.</i>	2,2	15,2	0,2	17,6	6,7	6,2	0,2	13,8	1,5	2,3
Ukraine (Oct/Sep)										
2019/20 <i>est.</i>	1,6	35,9	0,0	37,5	0,3	5,0	0,4	6,2	29,0	2,3
2020/21 <i>fcast</i>	2,3	30,0	0,0	32,3	0,3	4,5	0,4	5,5	25,5	1,3
2021/22 <i>proj.</i>	1,3	39,3	0,0	40,6	0,2	5,5	0,4	6,7	31,4	2,4
2022/23 <i>proj.</i>	2,4	40,7	0,0	43,1	0,2	5,9	0,4	7,1	32,7	3,2
2023/24 <i>proj.</i>	3,2	42,0	0,0	45,3	0,2	6,3	0,5	7,6	34,1	3,6
2024/25 <i>proj.</i>	3,6	43,4	0,0	47,0	0,2	6,5	0,5	7,9	35,6	3,6
2025/26 <i>proj.</i>	3,6	44,9	0,0	48,4	0,2	6,7	0,5	8,1	37,2	3,1
USA (Sep/Aug)										
2019/20 <i>est.</i>	56,4	346,0	1,1	403,4	5,6	148,0	153,2	307,6	45,1	50,7
2020/21 <i>fcast</i>	50,7	368,5	0,6	419,8	5,5	144,8	158,3	309,3	67,0	43,6
2021/22 <i>proj.</i>	43,6	378,4	0,6	422,6	5,5	145,7	165,2	317,0	62,4	43,1
2022/23 <i>proj.</i>	43,1	388,3	0,6	432,0	5,6	146,9	167,8	321,0	64,1	46,9
2023/24 <i>proj.</i>	46,9	392,6	0,6	440,1	5,6	148,9	169,2	324,4	65,2	50,5
2024/25 <i>proj.</i>	50,5	396,8	0,6	448,0	5,7	150,8	169,4	326,6	66,7	54,7
2025/26 <i>proj.</i>	54,7	401,1	0,6	456,4	5,7	152,9	169,5	328,8	68,2	59,5
WORLD TOTAL										
2019/20 <i>est.</i>	326,7	1 123,9	173,6	1 450,5	129,7	690,7	293,4	1 152,8	173,6	297,7
2020/21 <i>fcast</i>	297,7	1 145,9	185,1	1 443,6	131,4	696,5	302,1	1 169,0	185,1	274,6
2021/22 <i>proj.</i>	274,6	1 184,8	186,6	1 459,4	133,0	705,9	314,8	1 195,5	186,6	263,8
2022/23 <i>proj.</i>	263,8	1 212,6	190,2	1 476,4	134,6	716,8	323,8	1 218,0	190,2	258,4
2023/24 <i>proj.</i>	258,4	1 235,2	194,4	1 493,6	136,2	728,7	331,1	1 239,6	194,4	254,0
2024/25 <i>proj.</i>	254,0	1 255,8	200,1	1 509,8	137,8	740,8	337,1	1 260,1	200,1	249,7
2025/26 <i>proj.</i>	249,7	1 277,3	206,0	1 527,0	139,5	753,1	342,8	1 280,5	206,0	246,5

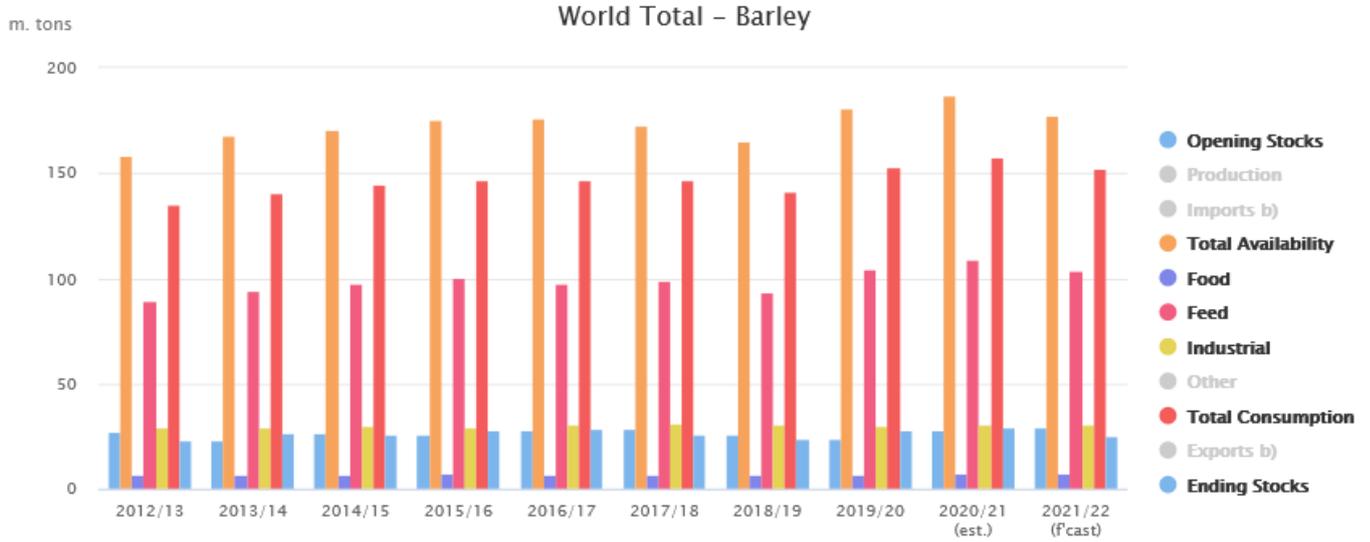


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Barley World Total



m. tons	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (est.)	2021/22 (f'cast)
Opening Stocks	27.3	23.0	26.7	25.9	28.3	29.0	25.6	23.7	27.7	29.1
Production	130.9	144.6	143.7	149.4	147.8	143.5	139.6	156.9	159.1	148.4
Imports b)	19.5	22.9	29.2	29.4	28.4	29.8	24.5	27.1	34.5	32.2
Total Availability	158.2	167.6	170.4	175.3	176.0	172.5	165.2	180.6	186.8	177.5
Food	6.5	6.9	7.0	7.3	7.1	6.6	6.8	7.1	7.4	7.3
Feed	89.2	94.1	97.3	100.6	97.8	99.0	93.7	104.2	109.0	103.7
Industrial	29.4	29.4	29.8	29.4	31.0	31.2	30.4	30.0	30.7	30.9
Other	10.0	10.4	10.5	9.6	11.2	10.2	10.7	11.6	10.6	10.5
Total Consumption	135.2	140.8	144.5	147.0	147.0	147.0	141.5	152.8	157.7	152.3
Exports b)	19.5	22.9	29.2	29.4	28.4	29.8	24.5	27.1	34.5	32.2
Ending Stocks	23.0	26.7	25.9	28.3	29.0	25.6	23.7	27.7	29.1	25.1

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice

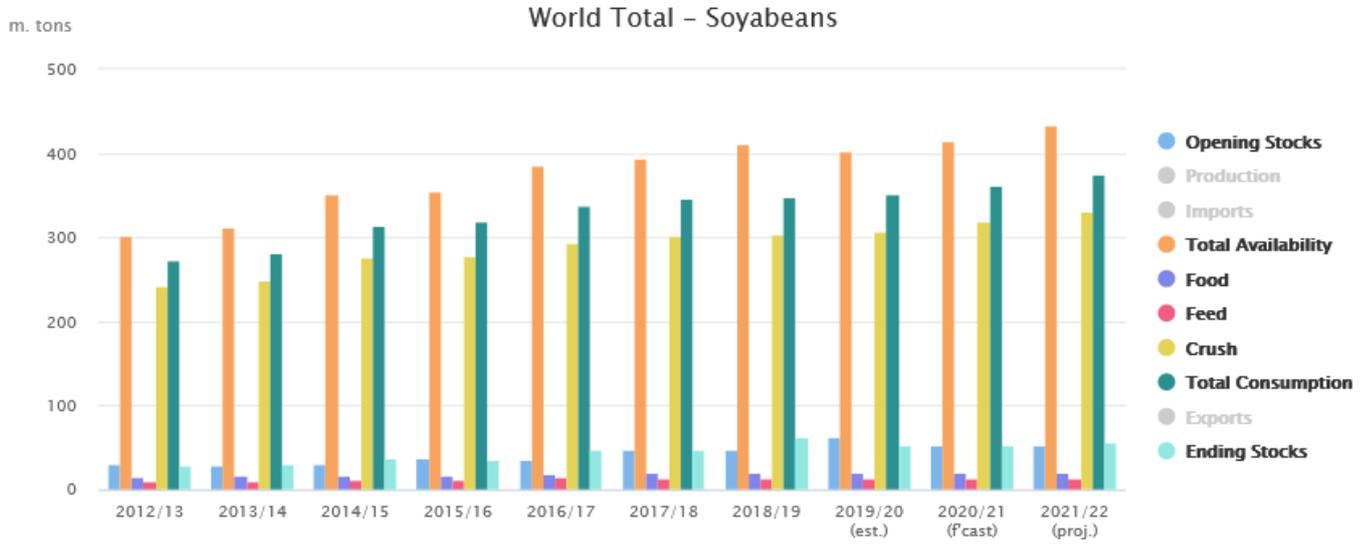


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Soyabeans World Total



m. tons	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (est.)	2020/21 (f'cast)	2021/22 (proj.)
Opening Stocks	31.1	28.7	31.3	37.8	35.4	48.6	47.7	63.3	52.1	52.8
Production	270.2	284.4	320.5	316.4	350.9	344.9	363.3	340.1	362.3	379.8
Imports	99.4	113.2	126.8	133.9	147.7	152.8	151.7	169.9	166.1	171.1
Total Availability	301.3	313.0	351.8	354.2	386.3	393.4	410.9	403.4	414.3	432.6
Food	15.8	16.3	17.0	17.9	18.8	19.9	19.8	20.5	20.8	21.1
Feed	10.2	10.0	12.6	12.7	15.0	13.9	13.3	14.1	12.8	14.1
Crush	242.1	249.4	277.3	277.8	294.2	302.2	304.3	307.5	318.8	331.2
Total Consumption	272.6	281.8	314.2	318.9	337.7	345.8	347.6	351.3	361.5	375.7
Exports	99.4	113.2	126.8	133.9	147.7	152.8	151.7	169.9	166.1	171.1
Ending Stocks	28.7	31.3	37.8	35.4	48.6	47.7	63.3	52.1	52.8	56.9



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Soyabeans: Supply and demand (MT)	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Feed	Crush Total a)			
Argentina (Apr/Mar)										
2019/20 est.	3,8	55,3	3,9	63,0	0,5	0,0	47,2	47,2	10,5	5,3
2020/21 fcast	5,3	49,0	5,0	59,3	0,5	0,0	44,8	44,8	8,7	5,8
2021/22 proj.	5,8	50,0	4,5	60,3	0,5	0,0	47,0	47,0	8,4	4,9
2022/23 proj.	4,9	52,7	4,0	61,6	0,5	0,0	47,9	47,9	8,0	5,7
2023/24 proj.	5,7	54,1	3,8	63,5	0,5	0,0	49,1	49,1	8,2	6,2
2024/25 proj.	6,2	55,5	3,5	65,1	0,5	0,0	50,3	50,3	8,4	6,4
2025/26 proj.	6,4	56,9	3,5	66,8	0,5	0,0	51,6	51,6	8,6	6,5
2026/27 proj.	6,5	58,4	3,5	68,5	0,5	0,0	52,8	52,8	8,8	6,8
Brazil (Feb/Jan)										
2019/20 est.	1,2	119,5	0,1	120,9	0,1	1,0	44,8	44,8	73,9	2,3
2020/21 fcast	2,3	126,8	0,6	129,6	0,1	0,7	45,6	45,6	82,9	1,1
2021/22 proj.	1,1	133,5	0,2	134,8	0,1	0,9	46,9	46,9	85,9	2,1
2022/23 proj.	2,1	137,7	0,2	139,9	0,1	1,0	48,6	48,6	87,8	3,6
2023/24 proj.	3,6	140,6	0,2	144,3	0,1	1,0	50,9	50,9	89,8	3,7
2024/25 proj.	3,7	144,0	0,2	147,8	0,1	1,0	52,3	52,3	91,8	3,8
2025/26 proj.	3,8	147,4	0,2	151,3	0,1	1,0	53,4	53,4	93,8	4,2
2026/27 proj.	4,2	151,0	0,2	155,4	0,1	1,0	54,3	54,3	96,0	5,1
USA (Sep/Aug)										
2019/20 est.	24,2	96,7	0,4	121,3	0,0	3,1	58,8	61,9	45,8	13,6
2020/21 fcast	13,6	113,5	0,5	127,6	0,0	3,8	59,0	62,8	59,9	5,0
2021/22 proj.	5,0	122,4	0,5	127,8	0,0	3,7	59,5	63,2	58,5	6,1
2022/23 proj.	6,1	123,2	0,5	129,7	0,0	3,8	60,0	63,8	59,1	6,8
2023/24 proj.	6,8	124,2	0,4	131,4	0,0	3,8	60,5	64,3	59,6	7,5
2024/25 proj.	7,5	125,0	0,4	132,8	0,0	3,9	60,9	64,8	60,1	7,9
2025/26 proj.	7,9	125,8	0,4	134,1	0,0	4,0	61,3	65,3	60,7	8,1
China (Oct/Sep)										
2019/20 est.	20,8	18,1	101,0	139,9	13,7	3,5	93,3	110,8	0,1	29,1
2020/21 fcast	29,1	18,8	101,5	149,4	14,4	3,9	99,4	118,2	0,1	31,0
2021/22 proj.	31,0	19,0	104,0	154,0	14,7	3,9	103,5	122,5	0,1	31,4
2022/23 proj.	31,4	19,1	106,0	156,5	14,9	3,9	106,5	125,7	0,1	30,7
2023/24 proj.	30,7	19,3	107,5	157,4	15,1	3,9	108,5	127,9	0,1	29,4
2024/25 proj.	29,4	19,4	109,0	157,8	15,3	3,8	110,5	130,0	0,1	27,7
2025/26 proj.	27,7	19,6	111,0	158,3	15,5	3,8	113,0	132,6	0,1	25,6
EU (Oct/Sep)										
2019/20 est.	1,0	2,7	16,0	19,8	0,2	1,2	17,1	18,5	0,2	1,1
2020/21 fcast	1,0	2,6	15,1	18,6	0,1	1,0	16,6	17,7	0,2	0,7
2021/22 proj.	0,7	2,7	15,2	18,6	0,2	1,0	16,5	17,6	0,2	0,8
2022/23 proj.	0,8	2,7	15,4	18,9	0,2	1,1	16,6	17,9	0,2	0,8
2023/24 proj.	0,8	2,7	15,6	19,1	0,2	1,2	16,7	18,1	0,2	0,8
2024/25 proj.	0,8	2,8	15,6	19,2	0,2	1,2	16,8	18,3	0,2	0,8
2025/26 proj.	0,8	2,8	15,8	19,4	0,2	1,2	16,9	18,4	0,2	0,8
WORLD TOTAL										
			b)						b)	
2019/20 est.	62,1	338,4	169,6	400,4	20,6	14,6	307,3	351,5	169,6	48,9
2020/21 fcast	48,9	365,3	168,1	414,2	21,5	15,1	323,2	369,5	168,1	44,7
2021/22 proj.	44,7	383,6	171,0	428,4	22,0	15,2	332,5	379,4	171,0	49,0
2022/23 proj.	49,0	390,3	174,0	439,3	22,3	15,3	341,0	388,4	174,0	50,9
2023/24 proj.	50,9	398,0	177,0	448,9	22,6	15,4	349,0	396,9	177,0	52,0
2024/25 proj.	52,0	405,2	180,0	457,2	23,0	15,5	356,5	405,0	180,0	52,2
2025/26 proj.	52,2	412,6	183,0	464,8	23,4	15,6	363,0	412,1	183,0	52,7



F.N.C.L

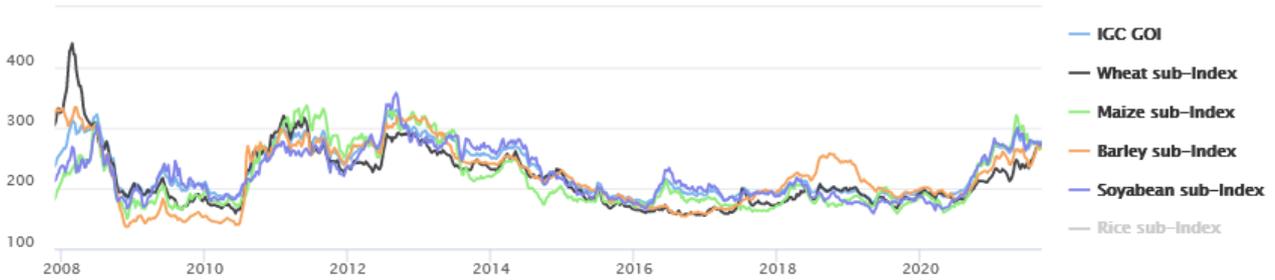
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



IGC Grains and Oilseeds Index (GOI)

Basis January 2000 = 100

Zoom 1m 3m 6m YTD 1y All



International wheat prices

From 17-May-19 To 3-Sep-21



International maize prices

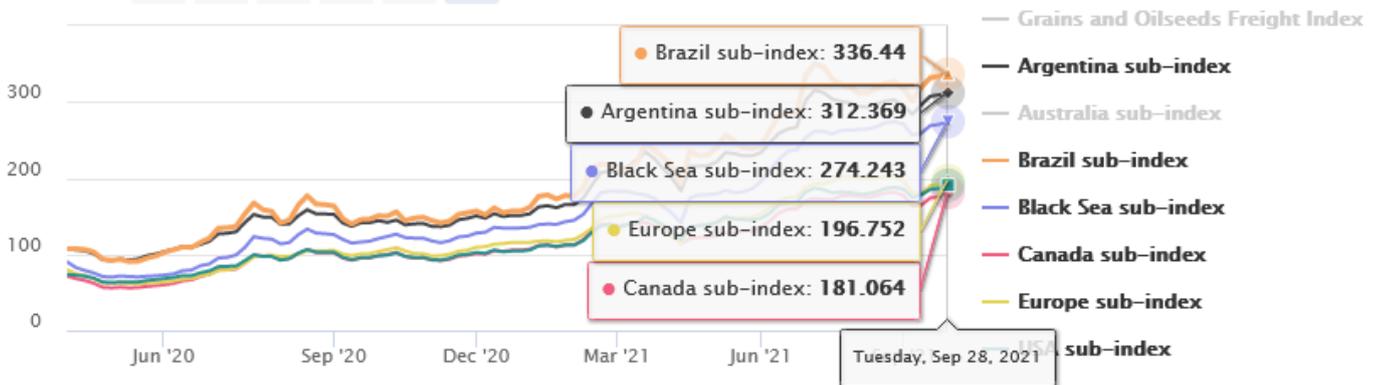
From 17-May-19 To 3-Sep-21



New – IGC Grains and Oilseeds Freight Index (GOFI) & sub-Indices

(Weekly basis, 1 January 2013 = 100)

Zoom 1m 3m 6m YTD 1y All



Plan d'Actions 2021/2022

La FNCL est depuis plusieurs années confrontée aux mêmes problématiques :

- Un cadre juridico-réglementaire en déphasage par rapport à l'évolution et aux mutations de notre profession
- Un manque de visibilité, parfois entretenu par les pouvoirs publics
- Une logistique portuaire en déphasage avec les besoins de notre profession

Principales Priorités :

- Améliorer et optimiser la Logistique du transit portuaire
- Permettre l'émergence d'un écosystème national de commerce des céréales et légumineuses, agile et performant
- Révision du Cadre Réglementaire de la profession
- Modalités de Gestion & de Financement des Stocks de Sécurité
- Mise à niveau des Organismes Stockeurs
- Développement du secteur des Légumineuses avec l'Association Interprofessionnelle Marocaine des Exportateurs et
- Fiscalité (Surestaries, Retenue à la Source, Cotisation minimale...)

1 FNCL / ONICL

- Démarrer le comité de Travail FIAC / FNCL / ONICL
- Revisiter les Textes réglementaires
- Revoir les CPS

2 FNCL / Logistique Portuaire

- Interagir en partenariat avec la FIAC pour Commander une Expertise sur la Logistique Céréalière Portuaire dans le Cadre du Contrat Programme de la FIAC
- Initier un Groupe de Travail FNCL / Opérateurs portuaires
- Faire évoluer la réglementation portuaire, dans le sens des intérêts des importateurs

3 GVM – Stratégie, Communication & Lobbying

- Interagir avec la CGEM pour faire aboutir nos doléances
- Renforcer nos actions avec la FIAC, l'AFAC & la COMADER par des réunions de concertation

4 FNCL / Formation

- Intégrer les Formations Certifiantes aux Métiers du Négoce de Céréales dans le Cadre de l'ESSEC / GVM et de FIAC Académie
- Préparer et publier un Guide des Bonnes Pratiques du Stockage

5 Cellule de veille et d'accompagnement

- Développement des contacts avec l'ONSSA pour anticiper toutes les problématiques réglementaires qui pourraient survenir
- Service d'assistance et d'accompagnement des membres auprès des partenaires institutionnels (ONSSA, Douane, PortNet, etc.)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Annexes

Éphémérides - septembre 2020 à septembre 2021	66 - 72
Comptes-rendus et courriers	73 - 119
Plan Maroc Vert - bilan et impacts (focus céréalier)	117 - 127
Génération Green 2020 – 2030 (FIAC)	



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Éphémérides	Depuis septembre 2020
03/09/2020 Logistique portuaire SOSIPO	Courrier FNCL de réclamation / faiblesse des cadences d'évacuation
07/09/2020 ONICL	Courrier FNCL / Difficultés de gestion de la demande initiale d'importation, déposée en fin de semaine. Demande de solution
14/09/2020 Gouvernance FNCL	Conseil d'administration Visio <ol style="list-style-type: none">1. Logistique portuaire et importations2. Stock de sécurité3. Comité de travail avec l'ONICL4. Arrêté des comptes au 30 juin 20205. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire fin septembre6. Adhésion d'un nouveau membre7. Questions diverses
14/09/2020 Gouvernance FNCL	Adhésion de l'Association Interprofessionnelle Marocaine des Exportateurs et Importateurs des Céréales, des Légumineuses et des Épices (AIMEXICLE)
15/09/2020 ONICL	Solution apportée par l'ONICL aux difficultés de gestion de la demande initiale d'importation : saisie du numéro de caution sur le portail de l'Office
16/09/2020 Logistique portuaire	Commission logistique FNCL Préparation réunion ANP du 17/09/2020 Visio
17/09/2020 Logistique portuaire ANP	Réunion de concertation entre l'ANP, la FNCL, et les opérateurs portuaires (MASS Céréales, SOSIPO, MARSAMAROC) CasaPort - Récurrence des pannes et des problèmes de maintenance, - Cas d'indisponibilité des équipes, - Manquants, qui peuvent atteindre 300 à 400 tonnes par navires, - Attribution des circuits aux camions et wagons, - Capacités d'évacuation de la SOSIPO, parfois en deçà des tonnages auxquels sont assujettis les importateurs - PV de 2011 et règles d'accostage
22/09/2020 ONICL	Réunion ONICL-FIAC (cahier de charge stockage et cps blé tendre et orge) Visio Principaux points discutés : - Révision des CPS blé et orge ; Organismes stockeurs - Autorisation sanitaire ONSSA à exiger pour les nouveaux organismes stockeurs - Identification et classification des Organismes Stockeurs - Échéancier de mise en conformité



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



29/09/2020 FNCL Gouvernance	AGO FNCL Visio
06/10/2020 Logistique portuaire ANP	Courrier à la DG de l'ANP Demande d'accès aux quais banalisés pour les navires combo à Agadir
06/10/2020 Relations internationales France Export Céréales	Rencontres franco-marocaines des céréales Visio
08/10/2020 ONICL AO	AO FNBT N°10/DC/BT/10/2020 1.234.500 quintaux
08/10/2020 Logistique portuaire Conseil de la Concurrence	Visio-réunion de consultation de la FNCL par le Conseil de la Concurrence -Situation du marché des services de manutention et du stockage portuaire des céréales -Conditions de concurrence sur le marché de l'importation des céréales -Conséquences de cette situation pour la concurrence -Nos propositions en vue d'améliorer et développer la concurrence sur le marché de la manutention et du stockage portuaire céréalier
08/10/2020 ONICL AO	AO 10/DC/BT/10/2020 1.234.500 Qx
11/10/2020 Communication R/P Logistique portuaire ONSSA	Droit de réponse à l'article de « Challenges » sur de soi-disant pressions des céréaliers pour externaliser les contrôles sanitaires
12/10/2020 Logistique portuaire Note interne Commission Logistique	Incident d'Agadir pour un combo forcé de passer par SOSIPO (Cf. courrier du 6/10/2020 à l'ANP)
15/10/2020 Relations internationales Russie	Forum agricole Maroc-Russe Rencontre avec RUSGRAIN Visio
20/10/2020 Logistique portuaire Conseil de la Concurrence	Courrier de réponse au Conseil de la Concurrence / consultation sur la concentration logistique portuaire céréalière
22/10/2020 ONICL AO	Appel d'Offres N°11/DC/ORGE/10/2020 990.000 Qx



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



27/11/2020 Douane	Plateforme web personnalisée Diw@nati, destinée aux entreprises y compris les transitaires agréés en douane, accessible via le portail Internet de l'ADII et en version mobile
27/11/2020 Gouvernance ONICL	Conseil d'Administration ONICL
08/12/2020 Relations internationales Canada	Canadian Cereals 2020 Online New Wheat Crop Webinaire
09/12/2020 Gouvernance interprofession COMADER	Présentation de la feuille de route de la COMADER au titre des années 2020 et 2021 Visio
17/12/2020 ONICL AO	AO FNBT N°13/DC/BT/12/2020 stocks disponibles 1.281.000 Qx
26/01/2021 Fiscalité CGEM	Présentation par M. ZAZOU des nouvelles dispositions fiscales introduites dans la Loi de Finances 2021
28/01/2021 Fiscalité SFM	Webinaire sur la Loi de Finances 2021
02/02/2021 ONICL Restitution forfaitaire	Courrier au DG ONICL / Prime forfaitaire au BT panifiable importé : Demande de partage des cotations quotidiennes
08/02/2021 ONICL AO	Appel d'Offres N°02/DC/ORGE/02/2021 185.000 Qx
09/02/2021 ONICL AO	AO FNBT 01/DC/BT/02/2021 9 février 1.277.700 Qx
23/02/2021 Relations internationales France Export Céréales	Webinaire / Offre française de maïs pour 2021
24/02/2021 ONICL	Réunion avec la profession - Campagne céréalière nationale (Production, Collecte, Stocks et Logistique) - Importations et flambée des cours internationaux - Période de fermeture des frontières à l'importation - Droits de Douanes - Projet de réorganisation de l'ONICL



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



02/03/2021 FEC Formation	Webinaire d'initiation au trading international des céréales Thèmes abordés : - Les différentes dimensions d'un marché de matière première - Le marché à terme et les marchés dérivés physiques de gré à gré (OTC) - La volatilité endogène et exogène des prix
04/03/2021 FEC Formation	Webinaire d'initiation au trading international des céréales Thèmes abordés : - les opérations type sur les marchés (producteurs, négoce et utilisateurs) - les contrats sur le marché de gré à gré (OTC) physique - le marché OTC financier (fonds indiciels sur matières premières, réplification du risque)
05/03/2021 Gouvernance FNCL	Conseil d'Administration <ol style="list-style-type: none">1. Importations au 30 avril 20212. Marchés internationaux3. Circulaire Douane du 28 décembre 20214. Récolte nationale5. Contrat Programme Génération Green6. Questions diverses
09/03/2021 FEC Formation	Webinaire d'initiation au trading international des céréales Thèmes abordés : - L'organisation de la filière céréalière française - EURONEXT, un outil au service sur marché
11/03/2021 FEC Formation	Webinaire d'initiation au trading international des céréales Thèmes abordés : - Étude de cas, négoce international - les principales méthodes quantitatives d'analyse des prix et des marchés - les instruments de gestion du risque supportés par les politiques publiques (assurances agricoles, fonds mutuels). Les aides directes et indirectes. - la régulation des marchés (Dodd-Frank Act et package européen EMIR-MiFID-MAD sur risque systémique et volatilité excessive)
12/03/2021 Douane	Réunion avec le DR de CasaPort / rejet par la FNCL du Draft Survey souhaité par la douane
16/03/2021 FEC Formation	Webinaire d'initiation au trading international des céréales Thèmes abordés : - L'observatoire des marchés mondiaux - La gestion de l'information - La construction des bilans
18/03/2021 FEC	Webinaire d'initiation au trading international des céréales



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Formation	Thèmes abordés : (suite) - L'observatoire des marchés mondiaux - La gestion de l'information - La construction des bilans
23/03/2021 ONICL AO	Appel d'Offres orge subventionnée mars 2021 200.000 Qx
23/03/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" Les risques de dégradation des grains au stockage en fonction des conditions de conservation
25/03/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" Connaissance des insectes ravageurs
26/03/2021 Logistique portuaire SOSIPO	Courrier FNCL : Réclamation Urgente _ Menace systématique de suspension des déchargements à la suite des lettres de réserves émises par les transitaires _ Cas urgent de IZDA MILLEX
30/03/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" Intérêt du refroidissement des grains
01/04/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" La surveillance de la présence d'insectes dans les grains
07/04/2021 FIAC	Atelier / Journée de concertation entre les différentes fédérations membres de la FIAC pour l'élaboration d'une feuille de route fédératrice pour l'ensemble des composantes. Priorité à la valorisation de la production nationale, et meilleure répartition des richesses sur toutes les composantes de la FIAC (Chez ZINE Céréales)
08/04/2021 ONICL AO	AO N° 04/DC/BT/04/2021, BT disponible 1.255.000 Qx
13/04/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" Les traitements curatifs (la fumigation)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



15/04/2021 FEC Formation	Webinaire FORMATION "STOCKAGE ET CONSERVATION DES CÉRÉALES" Les traitements curatifs (généralités)
28/04/2021 ONICL	Réunion / Commercialisation de la récolte Visio
30/04/2021 Douane	Réunion ADII Rabat : Redéfinition de la date d'arrivée et conditions de la clause transitoire / circulaire ADII du 28/12/2020 (MM. HALLOU, ESSALOUH, ARBANI, M'HAMDI, TAZI)
03/05/2021 Douane	CR réunion ADII Rabat du 30/04/2021 -Les importateurs sont bénéficiaires d'office de la Clause Transitoire, qui se base sur la date du connaissance -Malgré la disparition du « ou » entre les différentes conditions du bénéfice de la clause transitoire, les conditions ne sont pas cumulatives pour notre profession
18/05/2021 ONICL AO	AO N°05/DC/ORGE/05/2021 30.000 Qx
25/05/2021 France Export Céréales Formation	« Les céréales et l'alimentation animale : actualité et évolutions » Webinaire
03/06/2021 ONICL	Conseil d'Administration de l'ONICL Visio
03/06/2021 Relations internationales Ukraine	Déjeuner avec la nouvelle ambassadrice et le consul honoraire d'Ukraine
09/06/2021 ONICL AO	AO FNBT Local 06/DC/BT/06/2021 du 09/06/2021 1.283.000 Qx
17/06/2021 Logistique portuaire SOSIPO	Visite des nouveaux aménagements de la SOSIPO à CasaPort
21/06/2021 ONICL	Réunion avec consultants mandatés par l'ONICL pour l'analyse des exigences de la FNCL vis-à-vis de l'Office
30/06/2021 ONSSA	Mise à jour du Code de Procédures de l'ONSSA, relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux Cf. 12/07/2021
01/07/2021 ONICL AO	AO 08/DC/ORGE/07/2021 546.000 Qx



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



06/07/2021 ONICL AO	AO FNBT Local n°09/DC/BT/07/2021 1.283.000 Qx
09/07/2021 ONSSA	Visio interne de concertation avant réunion ONSSA
12/07/2021 ONSSA	Réunion à l'ONSSA ✓ Rejet par les professionnels de la mise à jour du Code de Procédures de l'ONSSA, relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux ✓ Report sine die des nouvelles clauses ✓ L'ONSSA et ses homologues étrangers devront s'accorder sur la délivrance et le contenu des certificats sanitaires et phytosanitaires ✓ L'application de l'Autorisation Préalable d'Importation est suspendue
27/07 -- 03 - 04 -08 - 09/09/2021 Logistique portuaire PortNet Formation	« La gestion électronique des déclarations des opérations d'importation et d'exportation des céréales et légumineuses via PortNet » Webinaires
24/08/2021 ONICL AO	AO n°10/CT-USA/08/2021 du 24 août 2021 : Importation blé dur d'origine USA 363.636 TM
24/08/2021 ONICL	Réunion ONICL / FIAC / FNCL / FNM -Campagne céréalière nationale -Marché mondial -Restitution forfaitaire -Ouverture des frontières Cf. CR en annexe
16/09/2021 Gouvernance FNCL	Conseil d'administration FNCL Visio 1. Importations au 30 avril 2021 2. Marchés internationaux 3. Circulaire Douane du 28 décembre 2021 4. Récolte nationale 5. Contrat Programme Génération Green 6. Questions diverses
21/09/2021 ONICL AO	Appel d'offres n° 11/CT-USA/09/2021 blé tendre d'origine "USA" 363.636 TM
21/09/2021 ONICL AO	Appel d'offres n° 12/CT-UK/09/2021BD UK 6.191 TM



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



29/09/2021 ONICL	Réunion de concertation sur le mode de calcul de la Restitution Forfaitaire à l'importation du blé tendre
30/09/2021 Gouvernance FNCL	AGO FNCL Visio



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Comptes-rendus et courriers



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 03 septembre 2020

SOSIPO

Direction générale

Immeuble Espace sans pareil, 5^{ème} étage
Lotissement Attaoufik, Sidi Maârouf
20270 Casablanca
Fax : 0522 97 26 53

Silos à céréales du Port de Casablanca

BP 13361 – Casablanca principale
Fax : 0522 30 00 19

Réf. 0309/HT/2020

Objet : Réclamation

À l'attention de :

**Monsieur le Directeur Général de la SOSIPO,
Monsieur le Directeur des Silos Portuaires de Casablanca.**

Messieurs,

Nous donnons suite aux réclamations qui vous ont été adressées dernièrement par nos membres, relatives à la faiblesse excessive des cadences d'évacuation par camions et wagons, observées au niveau des installations portuaires de la SOSIPO à CasaPort.

Les affectations de circuits ainsi que les chargements ne suivent pas la cadence des moyens d'évacuation mis chaque jour à disposition par nos entreprises.

Cette faiblesse des évacuations, conjuguée à l'augmentation de vos tarifs depuis le 1^{er} août, engendrent des surcoûts et des retards conséquents pour les importateurs et l'ensemble de la filière.

Nous vous prions donc de défalquer de votre facturation les temps additionnels de magasinage générés par les dysfonctionnements évoqués, et d'appliquer d'urgence les actions correctives qui s'imposent pour permettre les chargements des camions et wagons en trois shifts, et aux cadences minimales contractuelles.

En espérant que ces défaillances ne perdurent pas et n'affectent plus la bonne marche de nos entreprises, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Copies:

- ANP
- ONICL

Association professionnelle à but non lucratif régie par le dahir n°1.58.376 du 3 jourmada 1378 (15 Novembre 1958)

Casablanca, le 07 septembre 2020

MONSIEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL
Office National Interprofessionnel
Des Céréales et des Légumineuses

RABAT

N/Réf. : 0709/TH/2020

Objet : FNCL / ONICL : Difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons vous exposer une situation à laquelle sont parfois confrontées nos entreprises, au moment du dépôt de leurs dossiers de caution auprès de l'ONICL.

En effet, un original signé et cacheté de la Demande initiale d'importation devant être joint au dossier de caution, les importateurs peuvent éprouver des difficultés physiques pour y introduire les références de ladite caution, quand le dossier doit être présenté le jour-même, afin d'éviter toute latence inutile au niveau de l'exécution portuaire.

Ces difficultés peuvent être liées à diverses raisons telles que la délivrance tardive de la caution par les banques, surtout le vendredi, l'éloignement de l'entreprise, etc.

Afin de faciliter les échanges documentaires entre les importateurs et l'Office, notamment en ce qui concerne la gestion de la Demande initiale d'importation, nous vous saurions gré de bien vouloir trouver une solution qui permette aux deux parties de travailler sereinement.

Vous remerciant pour votre support habituel, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

FEDERATION NATIONALE DES
NEGOCIANTS EN CEREALES
ET LEGUMINEUSES
-F.N.C.L.-

Hanine TAZI
Directeur

15/09/2020

Objet : FNCL / ONICL : Solution adoptée par l'ONICL suite aux difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation

Chers Adhérents,

Dans le cadre du partenariat avec l'ONICL, nous avons le plaisir de vous annoncer que la FNCL a obtenu la mise en place d'une facilité en faveur des entreprises importatrices de céréales et produits dérivés :

Les importateurs disposent désormais de l'option de saisir le numéro de la caution directement sur le portail de l'ONICL, avant de présenter le dossier de demande initiale d'importation à l'Office.

Il sera donc possible de signer et cacheter la demande initiale avant de connaître le numéro de caution, puis d'introduire celui-ci dans le système informatique de l'ONICL.

Cette facilitation se traduira par un gain de temps au niveau de l'exécution portuaire, puisqu'elle évitera de multiples allées et venues entre l'entreprise, la banque et l'Office.

Meilleures salutations.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 6 octobre 2020

ANP

300, lotissement Mandarona

Sidi Maârouf

20270 Casablanca

Fax : 05.22.78.61.02

Réf. 0610/HT/2020

Objet : Demande d'accès aux quais banalisés pour le bâtiment mixte MV VIGOROUS

À l'attention de Madame la Directrice Générale

Madame,

La capitainerie d'Agadir veut imposer au MV VIGOROUS de décharger chez SOSIPO, alors que sa cargaison est constituée de 16.600 tonnes de son de blé et de 14.400 tonnes de maïs.

Nous nous permettons de rappeler que les navires mixtes ont toujours déchargé exclusivement aux quais banalisés des ports du Royaume, pour des raisons de stabilité, et en vertu de la règle en vigueur à Casablanca et Jorf, qui fait référence au niveau national, et qui stipule à l'article 3 de l'annexe 20 : « Les bâtiments mixtes (dont les cargaisons sont composées de céréales et d'aliments de bétail) doivent, pour des considérations de sécurité des bâtiments et des installations du port, décharger la totalité de leur cargaison dans un même terminal ».

Ce principe de sécurité devant en toute logique s'appliquer à tous les ports, nous vous prions de bien vouloir donner vos instructions au commandant du port d'Agadir pour que le MV VIGOROUS soit autorisé à décharger intégralement sa cargaison au quai de MARSAS Maroc.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Association professionnelle à but non lucratif régie par le dahir n°1.58.376 du 3 jourmada 1378 (15 Novembre 1958)

Résidence El Hadi B4, 57 Boulevard Abdelmoumen * Casablanca Maroc – CNSS : 6352398 – ICE 001957497000068
Tél. : 212 (0) 522 47 64 38 / 68 * Fax : 212 (0) 522 47 42 07
Site Web : www.fncl.ma - E-mail : federation@fncl.ma

De : Hanine TAZI <hanine.tazi@fncl.ma>
Envoyé : dimanche 11 octobre 2020 19:52
À : Adama SYLLA <contact@challenge.ma>
Cc : Jamal M'HAMDI <presidence@fncl.ma>; federation@fncl.ma
Objet : FNCL / CHALLENGE : Réaction à votre article
Importance : Haute

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Nous venons de découvrir avec surprise l'article paru ce jour dans vos colonnes, intitulé « [Le contrôle à l'import dans une zone de turbulences](#) ».

Voici les passages qui nous interpellent et nous poussent à réagir :

« ... du moins les céréaliers, qui se plaignent des délais d'attente pour obtenir les certificats phytosanitaires, poussent l'ONSSA à externaliser les contrôles.

./.

Les navires convoyant les céréales se plaignent de l'encombrement des quais, ce qui allonge leur délai d'attente pour les contrôles. « Ces navires mettent deux jours pour entrer au port et souvent cinq jours pour décharger car le certificat phytosanitaire prend du temps. Ils ont tiré la sonnette d'alarme car les surestaries navires leur reviennent excessivement chers. Pour régler provisoirement le problème, l'ONSSA a accepté de procéder à des prélèvements en mer afin de réduire les délais d'attente au quai », explique un transitaire.

Aujourd'hui, face à la demande des importateurs de céréales et de sa tutelle, l'ONSSA a accepté de faire franchir une étape importante au contrôle des produits alimentaires à l'importation avec le lancement de l'externalisation du contrôle. L'Office qui dépend du Ministère de l'Agriculture. Selon une source proche des céréaliers, l'ONSSA a ainsi agréé des organismes d'inspection pour la délégation du contrôle de la conformité des produits industriels importés. Aussi, il supervisera étroitement l'externalisation de ces opérations du contrôle à l'import. « Il arrive qu'un navire se présente au contrôle avec du blé impropre à la consommation. Se pose ainsi la question de sa destruction. Pour éviter cela, procéder au contrôle du produit depuis les pays d'expédition serait une bonne initiative comme l'a fait le ministère de l'Industrie. Les surestaries peuvent coûter jusqu'à 200.000 DH par jour à un navire transportant du céréale », Najib Cherfaoui, expert portuaire et maritime.

La fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses (FNCL), représente le secteur marocain du Négoce des Céréales et produits dérivés.

Elle regroupe les opérateurs privés intervenant sur le marché local, les sociétés de négoce intervenant sur les marchés national et international, et les coopératives agricoles réunies au sein de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles Marocaines (UNCAM).

La part des membres de la FNCL atteint plus de 80% de la collecte et de la commercialisation de la production nationale marocaine de blé tendre, et plus de 90% des importations marocaines de céréales. (Blés, orge, maïs, et produits dérivés).

À ce titre, c'est la seule institution habilitée à s'exprimer au nom des importateurs céréaliers. Personne n'a la légitimité de s'exprimer en lieu et place de la FNCL.

Nous ne nous reconnaissons pas dans les propos rapportés dans cet article, qui émaneraient soi-disant des importateurs céréaliers, et en rejetons formellement la teneur.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Nous tenons par ailleurs à vous informer que le contrôle sanitaire est une mission régaliennne de l'ONSSA, régie par des textes juridiques et des normes.

Cette mission propre à l'ONSSA ne peut donc aucunement être externalisée.

Le contenu de l'article en question étant erroné, et portant préjudice aux importateurs de céréales et à l'institution qui les représente, nous vous prions de bien vouloir effectuer les corrections qui s'imposent, ou de publier notre droit de réponse.

Nous vous serions par ailleurs particulièrement reconnaissants de bien vouloir nous citer les sources qui ont conduit à la rédaction de cet article.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de nos salutations distinguées.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI
Directeur
0654 70 70 44
hanine.tazi@fncl.ma
www.fncl.ma

12/10/2020

FNCL / ANP _ Commission Logistique : Problème d'accès aux quais banalisés pour les navires combos au port d'Agadir

Veillez trouver ci-joint le courrier adressé à la DG de l'ANP le 6 octobre dernier, relatif à une lacune au niveau de la réglementation du port d'Agadir, et à un incident qui s'est produit pour SUPERFOOD.

Cette entreprise a en effet été forcée d'aller décharger son maïs à SOSIPO, alors qu'il s'agissait d'un navire mixte qui avait commencé par évacuer sa cargaison de son de blé sur un quai banalisé.

Bien que la réglementation des ports de Casablanca et Jorf prévoie, en annexe, que les navires mixtes déchargent exclusivement aux quais banalisés pour des raisons de sécurité, rien n'est spécifié à ce sujet au niveau des autres ports.

Le principe de sécurité étant valable partout, les combos ont toujours eu pour habitude d'être intégralement pris en charge au niveau des quais banalisés des ports du Maroc.

L'incident d'Agadir risque donc de créer un précédent, qui pourrait se généraliser aux autres ports et devenir une habitude.

La FNCL sera donc particulièrement vigilante à ce sujet, et interviendra pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise.

Meilleures salutations,
Hanine TAZI

Envoyé : mardi 29 décembre 2020 11:15

Objet : FNCL / Douane : Dispositions douanières de la Loi de Finances 2021

Chers Adhérents,

Veillez trouver ci-joint la Circulaire ADII 6124-210 du 28 décembre 2020, relative aux dispositions douanières de la Loi de Finances 2021.

Des modifications importantes ont été apportées par la LF2021 à certaines dispositions, dont la date d'arrivée des navires, la clause transitoire :

Date d'arrivée = date d'accostage

I.2- Adoption de la date d'accostage du navire comme date d'arrivée des marchandises (articles 49 et 50).

La date d'arrivée des navires transportant des marchandises importées pose parfois des difficultés d'interprétation, notamment lorsque, pour des raisons logistiques d'encombrement du port ou de mauvais temps, certains navires restent en rade, pendant plusieurs jours, avant leur accostage.

Pour clarifier cette notion d'arrivée des navires, qui a des incidences sur la comptabilisation des délais, notamment celui à partir duquel la déclaration sommaire produit ses effets, la date d'accostage du navire, qui est une date précise, est désormais retenue comme date d'arrivée des marchandises.

2028 BULLETTIN OFFICIEL N° 6944 bis – 3 jomada I 1442 (18-12-2020)

« Article 49. –1° Le capitaine ou son représentant
« chargé des finances.

« Lorsque le naviredont il a la charge.

« La déclaration sommaire ne produit ses effets qu'à
« partir de la date d'accostage dudit navire.

« Si à l'expiration.....chargé des finances, le
« navire n'a pas accosté, la déclaration sommaire est annulée
« par l'administration ;

« 2° a) lorsque

(la suite sans modification.)

« Article 50. – 1° Dans les 24 heures de l'accostage du
« navire, le capitaine.de l'équipage ;

« 2° Ces déclarations.....détenues à bord ».

Clause transitoire : Conditions du bénéfice



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



I.1- Clarification des conditions du bénéfice de la **clause transitoire** (article 13).

L'article 13 du CDII, dispose que les textes instituant ou modifiant des mesures douanières peuvent prévoir, par une disposition expresse, l'application du régime antérieur plus favorable aux marchandises importées.

Afin d'instaurer plus de justice fiscale et de prévisibilité pour les opérateurs économiques dans la gestion de leurs opérations, l'article 13 du code des douanes a été amendé pour préciser que, sauf stipulations contraires signalées dans les dispositions instituant ou modifiant des mesures douanières, et sous réserve des dispositions du paragraphe 2 dudit article, le régime antérieur plus favorable sera systématiquement appliqué aux marchandises importées, lorsque :

- elles ont fait l'objet de titres de transport créés avant l'entrée en vigueur des textes susvisés, et qu'elles étaient, dès leur départ, à destination directe et exclusive d'une localité du territoire assujéti ;
- un crédit irrévocable et confirmé a été ouvert en faveur du fournisseur étranger avant la date d'entrée en vigueur desdites mesures.

Code des Douanes et Impôts Indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 9 octobre 1977.

Section III

Clause transitoire

Article 13 - 1° Les textes instituant ou modifiant des mesures douanières peuvent prévoir, par une disposition expresse, l'application du régime antérieur plus favorable aux marchandises pour lesquelles :

- les justifications résultant des titres de transport créés avant l'entrée en vigueur des textes susvisés établissent que ces marchandises étaient, dès leur départ, à destination directe et exclusive d'une localité du territoire assujéti ; ou
- un crédit irrévocable et confirmé a été ouvert en faveur du fournisseur étranger avant la date d'entrée en vigueur desdites mesures.

2° Ne peuvent bénéficier des dispositions de cette clause que les marchandises mises directement à la consommation, sans avoir été placées en entrepôt.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقوليات
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Commission Logistique FNCL : Notes prises au cours de la Visio-réunion d'aujourd'hui...



Hanine TAZI

À 'Salima GUERSSEL Casagrains'; 'Ibtissam SELMANI IZDA'; 'Kenza TAZI YELLOWROCK';
'MOUAD DRISSI'; 'Youssef MIKOU ALF SAHEL'; 'Charaf DAFER'; a.chadli@alfsahel.com;
brgf.sa@gmail.com; 'Mohammed FARHI'; youssef.slimani@graderco.com
Cc Présidence FNCL; Badia EL AKARI (FNCL)

Commission Logistique FNCL : Notes prises au cours de la Visio-réunion d'aujourd'hui, avant rencontre avec l'ANP le 17

mer. 16/09/2020 13:20

Bonjour,

Merci aux participants à la visio-réunion de la Commission Logistique, tenue ce matin.
L'objectif était de nous concerter préalablement à la réunion en comité restreint ANP - FNCL du 17/09.
Voici les notes prises au cours de la réunion.

Étaient présents :

- Kenza TAZI, Salima GUERSSEL, Ibtissam SELMANI, Youssef MIKOU, Mouad DRISSI, Ahmed ECH CHADLI, Hanine TAZI

→ Démarche adoptée pour demain : Enumérer les problèmes, puis prévoir des ateliers en visio avec l'ANP (créer des comités thématiques, et désigner les interlocuteurs FNCL - ANP)

**-Le PV de 2011 est contraignant pour les opérateurs importateurs, mais pas pour les opérateurs portuaires :
L'ANP devrait mettre les opérateurs portuaires face à leurs responsabilités en cas de défaillances.
Capacité de l'ANP à mettre en demeure les opérateurs portuaires, quels chiffres doivent-ils respecter ?**

Opérateurs portuaires :

- Pannes, maintenance
- équipes indisponibles (raclage, 3ème shift..)
- Manquants
- Wagons et camions : Attribution des circuits, recul limité à 5 wagons à SOSIPO à cause du mur récemment construit par MARSА pour stocker du vieux matériel
- Investissements SOSIPO non opérationnels et capacités actuelles d'évacuation en deçà des tonnages auxquels sont assujettis les importateurs

ANP :

- Drafts non drainés
- Impossibilité d'accueillir les Super Panamax
- Les aménagements portuaires ne permettent pas de faire face au mauvais temps (43 jours en 2019)
- Accéder librement à SOMAPORT (bonnes prestations pour les navires de 5 à 20 KT)
- Quid de l'investissement de MASS pour la grue installée pour le direct ?

PV de 2011 à revoir :

- Possibilité de switcher les bateaux
- Règles d'accostage à changer (1^{er} arrivé 1^{er} servi)
- Pas d'attente
- Libre choix des quais

18/09/2020

FNCL/ ANP - Direction Régionale de Casablanca : Remerciements

Monsieur le Directeur Régional,
Monsieur le Commandant du port,

Nous tenons à vous remercier très sincèrement d'avoir pris l'initiative d'organiser une réunion de concertation hier matin entre l'ANP, la FNCL, et les opérateurs portuaires (MASS Céréales, SOSIPO, MARSА Maroc).

Cette rencontre est venue à point nommé entre la période de forte activité du 2^{ème} trimestre, et celle qui va commencer.

Elle a été positive à plus d'un titre puisqu'elle a permis aux différents partenaires d'échanger leurs points de vue sur plusieurs sujets, en vue de contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement du port céréalier.

La FNCL a évoqué les problèmes auxquels sont exposés les importateurs céréaliers, et ses attentes vis-à-vis de l'ANP et des opérateurs portuaires.

Elle a notamment souligné que les règles qui régissent le port, sont contraignantes pour les importateurs, et devraient aussi l'être pour les opérateurs portuaires.

Il serait en effet souhaitable que les opérateurs portuaires soient mis face à leurs responsabilités en cas de défaillances.

La Fédération a évoqué à ce sujet

- La récurrence des pannes et des problèmes de maintenance,
- Les cas d'indisponibilité des équipes,
- Les manquants, qui peuvent atteindre 300 à 400 tonnes par navires,
- L'attribution des circuits aux camions et wagons,
- Les capacités d'évacuation de la SOSIPO, parfois en deçà des tonnages auxquels sont assujettis les importateurs.

Nous appelons de nos vœux à une révision du PV de 2011, qui devrait être actualisé au regard de l'évolution des pratiques depuis dix ans, et avons noté avec satisfaction votre ouverture pour une réflexion approfondie à ce sujet.

Nous souhaitons en particulier des changements concernant les règles d'accostage, les temps d'attente, la possibilité de switcher les bateaux, et le libre choix des quais (dont SOMAPORT)

Il a été convenu entre l'ensemble des intervenants de participer à des visio-ateliers thématiques pour traiter un par un les points d'amélioration relevés.

Nous nous tenons donc à votre disposition pour que cette première réunion soit le départ d'une réflexion collective organisée dans un cadre collaboratif et constructif.

Avec nos vifs remerciements pour votre précieux support, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Hanine TAZI
Directeur



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 6 octobre 2020

ANP

300, lotissement Mandarona

Sidi Maârouf

20270 Casablanca

Fax : 05.22.78.61.02

Réf. 0610/HT/2020

Objet : Demande d'accès aux quais banalisés pour le bâtiment mixte MV VIGOROUS

À l'attention de Madame la Directrice Générale

Madame,

La capitainerie d'Agadir veut imposer au MV VIGOROUS de décharger chez SOSIPO, alors que sa cargaison est constituée de 16.600 tonnes de son de blé et de 14.400 tonnes de maïs.

Nous nous permettons de rappeler que les navires mixtes ont toujours déchargé exclusivement aux quais banalisés des ports du Royaume, pour des raisons de stabilité, et en vertu de la règle en vigueur à Casablanca et Jorf, qui fait référence au niveau national, et qui stipule à l'article 3 de l'annexe 20 : « Les bâtiments mixtes (dont les cargaisons sont composées de céréales et d'aliments de bétail) doivent, pour des considérations de sécurité des bâtiments et des installations du port, décharger la totalité de leur cargaison dans un même terminal ».

Ce principe de sécurité devant en toute logique s'appliquer à tous les ports, nous vous prions de bien vouloir donner vos instructions au commandant du port d'Agadir pour que le MV VIGOROUS soit autorisé à décharger intégralement sa cargaison au quai de MARSAMAROC.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur

F N C L
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



FNCL / ANP _ Commission Logistique : Problème d'accès aux quais banalisés pour le...



Hanine TAZI

← R FNCL / ANP _ Commission Logistique : Problème d'accès aux quais banalisés pour les navires combos au port d'Agadir

À 'Salima GUERSSEL Casagrains'; 'Ibtissam SELMANI IZDA'; 'Kenza TAZI YELLOWROCK'; 'MOUAD DRISSI'; 'Yousef MIKOU ALF SAHEL'; 'Charaf DAFER'; a.chadli@alfsahel.com; +3 autres
Cc Présidence FNCL; Badia EL AKARI (FNCL)

lun. 12/10/2020 16:49



courrier à ANP accès quais banalisés agadir combos _ 06 10 2020.pdf
.pdf Fichier

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier adressé à la DG de l'ANP le 6 octobre dernier, relatif à une lacune au niveau de la réglementation du port d'Agadir, et à un incident qui s'est produit pour SUPERFOOD.

Cette entreprise a en effet été forcée d'aller décharger son maïs à SOSIPO, alors qu'il s'agissait d'un navire mixte qui avait commencé par évacuer sa cargaison de blé sur un quai banalisé.

Bien que la réglementation des ports de Casablanca et Jorf prévoient, en annexe, que les navires mixtes déchargent exclusivement aux quais banalisés pour des raisons de sécurité, rien n'est spécifié à ce sujet au niveau des autres ports.

Le principe de sécurité étant valable partout, les combos ont toujours eu pour habitude d'être intégralement pris en charge au niveau des quais banalisés des ports du Maroc.

L'incident d'Agadir risque donc de créer un précédent, qui pourrait se généraliser aux autres ports et devenir une habitude.

La FNCL sera donc particulièrement vigilante à ce sujet, et interviendra pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise.

Meilleures salutations,
Hanine TAZI

Casablanca le 24 novembre 2020

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION
GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DU MAROC**

CGEM

N/Réf. : 2411/JM/20

Objet : **Demande d'amendement au projet de Loi de Finances / Retenue à la source et sa TVA sur les surestaries.**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux de la Chambre des Conseillers, relatifs au projet de Loi de Finances, nous souhaiterions qu'un amendement soit apporté audit projet, pour obtenir la **suppression du paiement de la retenue à la source de 10% sur les surestaries**, ainsi que la **suppression de la TVA sur la retenue à la source**.

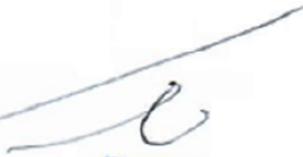
Les surestaries ne devraient en effet pas être considérées comme des prestations de services facturées aux importateurs, mais comme des pénalités, subies à contrecœur et supportées par les importateurs du fait du déficit actuel des infrastructures portuaires de notre pays.

Il est anormal que l'administration fiscale pénalise les importateurs en les taxant de 10 %, TVA en sus, sur tous les règlements en devises de surestaries.

Nous demandons l'annulation pure et simple des 10% de retenue à la source et de sa TVA, sur tous les règlements de surestaries relatifs aux importations en vrac de céréales et produits dérivés.

Tout en vous remerciant pour votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

**Le Président
Jamal M'HAMDI**


FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Casablanca, le 04 janvier 2021
Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction de la Facilitation et de l'Informatique
Avenue Annakhil, Hay Riad
Rabat

À l'intention de Monsieur HALLOU, Directeur de la Facilitation et de l'Informatique

Réf. 04/JM/012021

Objet : Circulaire ADII du 28 12 2020

Monsieur le Directeur de la Facilitation et de l'Informatique,

Nous venons de prendre connaissance de la Circulaire ADII 6124-/10 du 28 décembre 2020, relative aux dispositions douanières de la Loi de Finances 2021.

À ce titre nous avons été fort surpris de découvrir que des modifications importantes ont été introduites, sans concertation avec notre fédération, ni avec l'ONICL notre administration de tutelle

La principale modification qui va poser problème est relative à l'adoption de la **date d'accostage** des navires comme **date d'arrivée** des marchandises, au lieu de la date d'arrivée en rade dans les eaux territoriales marocaines, comme c'était le cas jusque-là.

Ceci va porter préjudice aux opérateurs, dans le sens où les ports marocains ne sont pas en mesure de traiter assez rapidement l'ensemble du trafic en haute saison d'importations ; et ce en raison des restrictions imposées par l'ANP, qui engendrent souvent des **temps d'attente en rade pouvant atteindre plusieurs semaines** ; ce qui exposerait le cas échéant les importateurs de céréales à **un risque non maîtrisable de changement des droits de douanes**.

Par ailleurs et concernant l'application systématique - sous conditions, de la **Clause Transitoire**, censée contrebalancer les effets du changement de date de référence, il faut considérer les points suivants :

- **Les importateurs de céréales travaillent avec leurs fournisseurs majoritairement en cash contre documents et n'ont pratiquement jamais recours au crédit documentaire, pour des raisons économiques évidentes.**
- **La circulaire ADII 6124-/10 du 28 décembre rappelle les conditions de la clause transitoire, en omettant toutefois d'insérer le « ou » qui est bien présent dans la section III du CDII (extraits ci-après en annexe), ainsi nous craignons une interprétation rigide des bureaux douaniers, qui se baserait sur l'application stricte de la circulaire, en exigeant une application cumulative des conditions.**

- Le même navire de céréales peut contenir plusieurs connaissances, ce qui deviendra difficilement gérable pour bénéficier de la clause transitoire, en raison de la condition exigée de mise à la consommation.

Nous considérons que ces modifications telles qu'elles sont comprises par nos membres, sont préjudiciables, puisqu'elles auront pour conséquences de perturber sérieusement l'approvisionnement du pays, au moment où le Maroc a le plus besoin de constituer ses stocks stratégiques pour garantir la sécurité alimentaire du pays.

Nos importateurs n'ont pas oublié l'expérience de situations dramatiques, évitées de justesse et qui auraient pu les mener à la banqueroute.

Bien que leur rôle soit de sécuriser les approvisionnements du pays, il est probable qu'ils cessent d'importer avant le mois de mai prochain, face à ce qu'ils considèrent in fine comme une complexification dangereuse, afin d'éviter à tout prix le risque avéré conséquent à ladite circulaire.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jamal M'HAMDI
Président


F.N.C.L.
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Copies :

- Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses - ONICL
- Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture
- Présidence de la CGEM
- Fédération Interprofessionnelle des Activités Céréalières - FIAC



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Flambée de prix du Blé Tendre sur le marché international



J.MHAMDI <jmhamdi@protonmail.com>

À sebgui@onicl.org.ma; presidency@fncl.ma; federation@fncl.ma 19/01/2021
Cc c.dafer@anouarinvest.com; Hanine TAZI



Vous avez répondu à ce message le 19/01/2021 12:32.



Monsieur le Directeur,

je fais suite à nos différents entretiens téléphoniques relatifs à l'affaire citée en objet et vous prie de trouver en PJ, la demande de la FNCL pour déployer les mécanismes de restitution, nécessaire pour neutraliser l'impact de la flambée des prix du blé tendre à l'importation.

Respectueusement
Jamal M'HAMDI
Président de la FNCL

Casablanca, le 18 avril 2020

**OFFICE INTERPROFESSIONNEL DES
CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
RABAT**

Objet : Flambée des prix des céréales sur le marché international & approvisionnement marché local
Réf. JM/ONICL/DG-1-2021

A L'AIMABLE INTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à nos différents entretiens relatifs à la situation des prix des céréales sur le marché international.

A ce titre, les dernières décisions prises par la Russie d'instaurer des taxes supplémentaires sur les exportations de blé tendre, ont eu pour conséquence une flambée des prix qui ne cesse de s'accroître.

Pour preuve, les prix du blé tendre affichés actuellement sur le marché international, dépassent les 315 dollars la tonne. Ces niveaux de prix, sont devenus de facto insoutenables pour nos clients minotiers, et ingérables pour les importateurs.

Eu égard à ce qui précède, nous vous sollicitons pour prendre dans l'urgence, les mesures de régulation adéquates permettant de neutraliser les conséquences négatives de cette flambée des prix du blé tendre à l'international sur l'approvisionnement de notre pays.

Nous comptons sur votre réactivité habituelle et demeurons à votre disposition pour apporter les réponses adéquates à cette situation.

Veuillez, Monsieur le Directeur, recevoir l'expression de notre très haute considération.

**Le Président
J. M'HAMDI**

FNCL
Résidence El Hadi 64
57, Bd. Abdoumoumen
Tél: 35 27 47 64 - Fax: 35 27 47 41 07
Casablanca



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني
Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses



N°...../ DC-DCML

Rabat, le 29 JAN. 2021

**CIRCULAIRE
RELATIVE
A LA PRIME FORFAITAIRE AU BLE TENDRE PANIFIABLE IMPORTE
PERIODE DU 1^{ER} FEVRIER AU 30 AVRIL 2021**

La décision Conjointe du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt, n°608D/CAB et 1/CAB en date 29 janvier 2021 a institué une prime forfaitaire au blé tendre panifiable importé durant la période allant du 1^{er} février 2021 et le 30 avril 2021.

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités d'application des dispositions de la décision susmentionnée :

1. BLE TENDRE ELIGIBLE A LA PRIME FORFAITAIRE :

La prime forfaitaire concerne exclusivement les quantités de blé tendre panifiable :

- Importées par les organismes stockeurs (commerçants en céréales et légumineuses, Coopératives Agricoles Marocaines (CAM) et leur Union), ainsi que les minoteries industrielles tels que définis respectivement par les articles 11 et 14 de la loi n° 12-94 relative à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses ;
- Importées entre le 1^{er} février 2021 et le 30 avril 2021. La date considérée est celle de l'arrivée en Rade, au premier port marocain, portée sur l'attestation d'escale délivrée par les autorités portuaires :
 - A partir du 1^{er} du mois à zéro heure, pour la prime à appliquer durant la première quinzaine du mois ;
 - A partir du 16 du mois à zéro heure, pour la prime à appliquer durant la deuxième quinzaine du mois.

1/5

2. MODALITES DE CALCUL DE LA PRIME FORFAITAIRE

Le montant de la prime forfaitaire est calculé, chaque quinzaine, sur la base des éléments disponibles portés en **Annexe I** de la présente circulaire.

Le prix de revient moyen, sortie port, de chaque type de blé à l'importation correspond à la moyenne des prix de revient quotidiens de la quinzaine. La prime forfaitaire est la différence entre le minimum des prix de revient moyen et 270 dirhams par quintal.

Le calcul du montant de la prime forfaitaire est effectué par une commission siégeant au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Elle est composée de représentants de ce Département, du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses.

La commission se réunit au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant le 14 et la fin de chaque mois pour déterminer le montant unitaire de la prime forfaitaire à mettre en place durant la quinzaine suivante. Les données à prendre en considération pour le calcul de la prime correspondent:

- Pour la prime forfaitaire à appliquer durant la première quinzaine du mois, aux données disponibles de la période allant du 14 à l'avant dernier jour du mois précédent;
- Pour la prime forfaitaire à appliquer durant la deuxième quinzaine du mois, aux données disponibles du dernier jour du mois précédant et celles de la période allant du 1^{er} au 13 du mois en cours.

La prime forfaitaire à appliquer durant la première quinzaine du mois de février 2021, est calculée sur la base des données disponibles du 14 au 30 janvier 2021.

3. PAIEMENT DE LA PRIME FORFAITAIRE :

Le paiement de la prime forfaitaire s'effectuera en deux tranches:

- Une première tranche de 85% de la prime forfaitaire calculée sur la base des quantités portées sur le connaissement et ce sur présentation d'un dossier comportant les pièces suivantes :
 - Les originales ou copies certifiées conformes du connaissement et de la facture commerciale ;
 - L'originale ou copie certifiée conformes de l'attestation d'escale délivrée par les autorités portuaires (l'attestation signée électroniquement fait foi) ;
- Une deuxième tranche représentant le reliquat de la prime forfaitaire par rapport aux quantités réellement importées sur présentation d'un dossier additif, au plus tard le 31 décembre 2021, comportant les pièces originales ou les copies certifiées conformes de l'attestation d'importation et l'attestation de poids.

Dans le cas d'importation pour le compte des tiers, le paiement est effectué au profit du titulaire des documents de paiement exigés ci-dessus.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



4. CAS DE FORCE MAJEURE :

Les quantités engagées pour une réalisation au plus tard le 30 avril 2021, et réalisées après cette date pour raison de force majeure dument justifiée et acceptée, bénéficieront de la prime forfaitaire appliquée à la deuxième quinzaine d'avril 2021. Le cas de force majeure sera examiné par une commission mixte constituée de représentants de la Direction de Budget relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et de l'ONICL.

5. AUTRES DISPOSITIONS :

Les importateurs réalisant des opérations d'importation dans le cadre des dispositions prévues par la présente circulaire sont tenus de se conformer, au même titre que les importations ordinaires, à la loi 12-94 telle qu'elle a été complétée par la loi n°17-96 précitée ainsi qu'au décret n°2-13-820 du 16 moharrem 1436 (10 novembre 2014) relatif à la caution de bonne exécution des opérations d'importation des céréales et des légumineuses, tel que modifié et complété.

Par ailleurs, ils sont tenus de joindre au premier dossier de paiement une déclaration sur l'honneur dont le modèle en **Annexe II**.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES

Signé : Mohamed SEBGUI

D. N°93101/2021

Annexe

ELEMENTS DE CALCUL DE LA PRIME FORFAITAIRE

Le montant de la prime forfaitaire est calculé, chaque quinzaine, sur la base des éléments ci-après :

Eléments	Source	Périodicité
Cotations FCW A2 / Blé tendre FOB Rouen Supérieur (A2)	France Agrimer	Quotidien
Cotations FCW A3 / Blé tendre FOB Rouen Medium (A3)	France Agrimer	Quotidien
Cotations Blé tendre EU (France) Grade 1, Rouen	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Cotations Blé tendre EU (France) Grade 2, Rouen	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Cotations FOB du blé tendre US HRW (11.5%), Gulf	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Cotations FOB du blé tendre Argentina (12.0%), Up River	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Cotations FOB du blé tendre Russia Milling 12.5%	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Fret maritime EU Rouen - Maroc	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Fret maritime US Gulf - Maroc	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Fret maritime Argentina Up River- Maroc	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Fret maritime Russia Novorossiysk - Maroc	le Conseil International des Céréales (CIC)	Quotidien
Parité dollar/dirham	Bank Al Maghreb (pour les jours fériés : dernière observation publiée)	Quotidien
Frais d'approche et marge des importateurs	arrêtés à 20 DH par quintal	Constants pour toute la période



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Monsieur..... en qualité dede (Raison sociale).....(N°de RC..... et N°ICE.....), agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés et dont le siège est domicilié à, déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et organisationnelles relatives à la prime forfaitaire du blé tendre panifiable importé dans le cadre du système mis en place pour la période du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021. Je m'engage ainsi à :

- mettre sur le marché national le blé tendre destiné à la panification, les produits et sous-produits à des prix reflétant les efforts déployés de l'Etat ;
- s'interdire toute exportation de blé tendre, des produits et sous-produits de ce blé ayant bénéficié d'une prime forfaitaire ;
- déclarer à l'ONICL les quantités du blé tendre enlevés quotidiennement à partir des ports par bénéficiaires destinataires et ce, conformément aux dispositions de la circulaire de la commercialisation des céréales relative à la commercialisation des céréales et des légumineuses de la récolte 2020 ;
- déposer à l'ONICL les pièces de la deuxième tranche exigés au plus tard le 31 décembre 2021. A défaut, je renonce à la perception du montant correspondant au 15 pourcent de la prime forfaitaire restant et autorise l'ONICL à procéder immédiatement à la récupération légale de la contrepartie des montants déjà versés au titre de cette première tranche (85 % de la prime forfaitaire), et ce sans contestation ni recours de ma part.

Fait à..... le

Signature du responsable

(Préciser le nom et la qualité)
(lu et approuvé)

Cachet de l'opérateur



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني
Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses



N°.../ DC-DCML

Rabat, le 12 AVR. 2021

**AMENDEMENT DE LA CIRCULAIRE N°1/DC-DCML DU 29/01/2021
RELATIVE A LA PRIME FORFAITAIRE AU BLE TENDRE PANIFIABLE IMPORTE**

- Vu l'avenant, n°2545/D/CAB et 383 en date 7 avril 2021, à la décision Conjointe du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt, n°608D/CAB et 1/CAB en date 29 janvier 2021, relative à la subvention du blé tendre importé ;
- Vu la circulaire n°1/DC-DCML du 29/01/2021 relative à la prime forfaitaire au blé tendre panifiable importé – Période du 1^{er} février au 30 avril 2021;

Les dispositions de la circulaire précitée sont prorogées au-delà du 30 avril 2021 pour une période de 15 jours. A cet effet, les points 1 et 4 de ladite circulaire sont modifiés comme suit :

« 1. BLE TENDRE ELIGIBLE A PRIME FORFAITAIRE :

La prime forfaitaire concerne exclusivement les quantités de blé tendre panifiable :

- Importées par les organismes (ONICL) et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses;
- Importées entre le 1^{er} février 2021 et le 15 mai 2021. La date considérée est par les autorités portuaires :

Le reste sans changement.

4. CAS DE FORCE MAJEURE :

Les quantités engagées pour une réalisation au plus tard le 15 mai 2021, et réalisées après cette date pour raison de force majeure, dument justifiée et acceptée, bénéficieront de la prime forfaitaire appliquée à la première quinzaine de mois du mai 2021. Le cas de force majeure sera examiné par une commission mixte constituée de représentants de la Direction de Budget relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et de l'ONICL.

Les autres points : Sans changement » 

D. N° 372/04/2021

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES

Signé : Mohamed DEBGUI



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



02/02/2021

De : Hanine TAZi <hanine.tazi@fncl.ma>

Envoyé : mardi 2 février 2021 13:00

À : 'Mohamed Sebgui' <sebgui@onicl.org.ma>

Cc : elbachir.arbani@gmail.com

Objet : FNCL / ONICL / Prime forfaitaire au BT panifiable importé : Demande de partage des cotations quotidiennes

Monsieur le Directeur Général,

Afin d'assurer un suivi au quotidien, indispensable aux importateurs de blé tendre, et à l'instar de ce qui était pratiqué précédemment (Cf. ci-après), nous souhaiterions recevoir les cotations quotidiennes utilisées par l'ONICL pour le calcul de la prime forfaitaire, basé sur les éléments cités à l'annexe de la circulaire N°1 de l'ONICL, datée du 29 janvier 2021.

Les informations disponibles en libre accès sur les sites d'[Agrimer](#) et du [CIC](#) ne couvrent en effet pas l'ensemble des rubriques constitutives du calcul de la prime forfaitaire, et nous ne sommes pas en mesure à notre seul niveau de fournir une bonne visibilité au quotidien pour les opérateurs.

Le partage des données auxquelles l'ONICL a accès, serait un atout précieux pour faciliter le travail des importateurs et leur donner les moyens d'optimiser les achats du pays, pour cette opération qui ne dure que trois mois à quatre mois.

Dans le cadre de notre partenariat, nous vous serions donc vivement reconnaissants de bien vouloir collaborer avec la FNCL en autorisant ce partage pour la période concernée.

Vous en remerciant, veuillez agréer l'expression de nos salutations respectueuses.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI

Directeur

0654 70 70 44

hanine.tazi@fncl.ma

www.fncl.ma

De : Leila LB. Benlaquoid

À : federation@fncl.ma

Envoyé : jeudi 10 avril 2014 10:37

Objet : COTATION du 04 avril 2014

COTATION du 4 avril 2014

Blés	Prix FOB \$/TM	FRET \$/TM	Parité \$/DH
FCW1	287.93	26	
FCW2	287.93	26	8.2055
HRW	330.00	36	

14/04/2014

Note d'information du 25 février 2021
Compte Rendu Réunion ONICL – FIAC / FNCL / FNM du 24 février 2021

Une délégation mixte de la FIAC / FNCL / FNM, composée de Messieurs Jamal M'HAMDI, Charaf DAFER, Mly Abdelkader ALAOUI et Hanine TAZI, a été reçue le mardi 24 février au siège de l'ONICL par le Directeur de l'Office et ses proches collaborateurs.

La réunion avait pour ordre du jour les points suivants :

- Campagne céréalière nationale (Production, Collecte, Stocks et Logistique)
- Importations et flambée des cours internationaux
- Période de fermeture des frontières à l'importation
- Droits de Douanes
- Projet de réorganisation de l'ONICL

En introduction à cette rencontre, le Directeur de l'ONICL a rappelé le contexte actuel de flambée des prix des matières premières et du fret, le ralentissement des importations, la baisse des stocks de blé tendre, et la mise en place du mécanisme de restitution forfaitaire depuis le 1^{er} février.

Il a ensuite exprimé le souhait de partager une vision commune avec les opérateurs, dans le but de garantir un niveau permanent de stock de trois mois et demi à quatre mois.

Le Président de la FIAC et de la FNCL a annoncé que le programme d'importations entre le 18 février et fin mai est de 1,5 MT pour le blé tendre, et 250 KT pour le blé dur.

L'objectif de la campagne étant de 20 à 25 millions de quintaux, il s'est par ailleurs engagé au nom de la profession à acquérir 70% de la Récolte nationale avant fin août.

Dans la foulée, il a proposé un mémorandum d'achat de la récolte, pour assurer un débouché aux agriculteurs et sécuriser les importations.

Mettant en équation les capacités de stockage au moment de la récolte, le financement de la collecte, et la sécurisation des importations, les représentants des opérateurs ont ensuite proposé que des mécanismes d'accompagnement soient mis en place :

Bonifier la prime de stockage en fonction des efforts qualitatifs des organismes stockeurs, et remplacer le prix de référence par un prix de cession minimum au niveau de la circulaire de commercialisation, écarter les offres anormalement basses ; revoir le CPS pour introduire des paramètres de notation qualitatifs (protéines) ; supprimer la prime forfaitaire pour éviter les mauvaises pratiques ; finaliser le projet de stock stratégique de sécurité.

Une autre proposition de la profession a particulièrement retenu l'attention de l'ONICL en matière de financement des achats de la récolte : un certificat de stockage, délivré par l'ONICL, pourrait ainsi être titrisé auprès des banques.

Prenant la parole, le Directeur de l'ONICL a salué la proposition de cosigner un mémorandum de confiance, et a reconnu la pertinence des propositions de la profession.

Il s'est ainsi engagé à introduire un système de notation au niveau du cahier de charges de l'ONICL pour les collecteurs et organismes stockeurs, en attendant le monitoring de l'ONSSA – qui est disposé à assurer cette mission.

La mise à l'écart des offres excessivement basses, et la bonification des paramètres qualitatifs seront mises en œuvre dès cette campagne.

Une réflexion sera menée pour la délivrance de certificats de stockage.

La période de fermeture des frontières devrait courir du 1^{er} juin au 30 septembre.

- Douane :

En ce qui concerne la problématique posée par la circulaire de la douane du 28 décembre 2020, relative notamment à la redéfinition de la date d'arrivée sur le territoire, et aux conditions pour bénéficier de la clause transitoire, le Directeur de l'ONICL a proposé qu'une délégation FNCL-ONICL aille à la rencontre du Directeur Général de la Douane pour le sensibiliser et obtenir une réponse officielle au courrier de la FNCL du 4 janvier 2021.

- Réorganisation de l'ONICL :

Une étude commanditée par l'ONICL va être lancée.

Avant d'en préparer les termes de références, l'ONICL souhaite associer les opérateurs privés, en les consultant ce qui concerne notamment l'approche process et la cartographie des risques (FNBT, etc.).

Les entreprises devraient donc être contactées à ce sujet dans les semaines à venir.

FNCL / France Export Céréales : Cycle de Formation spécifique d'initiation au trading international des céréales

24/02/2021

Chers Adhérents,

En concertation avec **France Export Céréales**, il nous a semblé intéressant de faire bénéficier nos membres d'une **formation spécifique d'initiation au trading international des céréales**, à l'intention des personnes nouvellement arrivées dans ce métier, ou souhaitant faire une mise à jour de leurs connaissances.

Compte tenu des contraintes liées à la pandémie actuelle et notamment la fermeture des frontières aériennes, mettre en place une telle formation à distance était en soi un véritable challenge. Nous sommes donc très heureux aujourd'hui de vous annoncer que **France Export Céréales** va pouvoir assurer le démarrage de cette prochaine formation à partir du 02 mars 2021.

Pour plus d'interactivité avec les experts, et afin de permettre aux participants d'optimiser leur emploi du temps, le format de la formation a été aménagé en **six modules distincts**.

Deux modules sont ainsi prévus tous les mardi et jeudi de 15h à 17h, durant trois semaines.

Le programme s'établit comme suit :

Mardi 02 mars 2021 - Module 1 :

Expert : Professeur Jean CORDIER, AGROCAMPUS OUEST

Horaire : **15h->17h**

Plateforme digitale : BBB

Thèmes abordés :

- **Les différentes dimensions d'un marché de matière première**
- **Le marché à terme et les marchés dérivés physiques de gré à gré (OTC)**
- **La volatilité endogène et exogène des prix**

Jeudi 04 mars 2021 – Module 2 :

Expert : Professeur Jean CORDIER, AGROCAMPUS OUEST

Horaire : **15h->17h**

Plateforme digitale : BBB

Thèmes abordés :

- **les opérations type sur les marchés (producteurs, négoce et utilisateurs)**
- **les contrats sur le marché de gré à gré (OTC) physique**
- **le marché OTC financier (fonds indiciaires sur matières premières, réplification du risque)**

Mardi 09 mars 2021 – Module 3 : 2 intervenants

Horaire : **15h->17h :**

Experts : Mme Olivia LE LAMER, INTERCÉREALES, Mme Caroline BITTON, EURONEXT

Plateforme digitale : Zoom

Thèmes abordés :

- **L'organisation de la filière céréalière française**
- **EURONEXT, un outil au service sur marché**



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Jeudi 11 mars 2021 – Module 4 :

Expert : Professeur Jean CORDIER, AGROCAMPUS OUEST

Horaire : 15h->17h

Plateforme digitale : BBB

Thèmes abordés :

- Étude de cas, négoce international
- les principales méthodes quantitatives d'analyse des prix et des marchés
- les instruments de gestion du risque supportés par les politiques publiques (assurances agricoles, fonds mutuels). Les aides directes et indirectes.
- la régulation des marchés (Dodd-Frank Act et package européen EMIR-MiFID-MAD sur risque systémique et volatilité excessive)

Mardi 16 mars 2021 – Module 5 :

Expert : M. Marc ZRIBI, Chef de l'Unité Grains et Sucre, Direction des Marchés - FRANCEAGRIMER

Horaire : 15h->17h

Plateforme digitale : Zoom

Thèmes abordés :

- L'observatoire des marchés mondiaux
- La gestion de l'information
- La construction des bilans.

Jeudi 18 mars 2021 – Module 6 :

Expert : Société de négoce international (à confirmer)

Horaire : 15h->17h

Plateforme digitale : Zoom

Thèmes abordés :

- L'observatoire des marchés mondiaux
- La gestion de l'information
- La construction des bilans.

Cette formation est entièrement prise en charge par France Export Céréales.

Pour optimiser les échanges, le nombre de place est limité, premier inscrit, premier servi.

D'autre part, nous limitons l'accès à une personne par société.

Les modalités d'inscription sont simples, il suffit de prendre contact directement avec M. Yann LEBEAU, par mail (fecasa@gmail.com) ou téléphone (0661 16 06 97).

La première session débute la semaine prochaine et il reste donc peu de temps.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Meilleures salutations et cordialement.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



TR: (URGENT SVP) FNCL / ONSSA : Nouveau document exigé par le
TR: (URGENT SVP) FNCL / ONSSA : Nouveau document exigé par le service
de l'ONSSA à Agadir, et blocage déchargement navire MV GALENE M



Hanine TAZI

À Dr AZZI; Dr AZZI

01/03/2021

 Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.

Bonjour Dr. AZZI,

Notre fédération vient d'être alertée par deux de ses membres, à propos d'une nouvelle procédure documentaire exigée par M. RAMI, responsable de l'ONSSA au port d'Agadir. Il leur est en effet imposé de présenter un certificat sanitaire, qui serait délivrable par la Direction générale française de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

S'agissant de blé tendre français, destiné à l'alimentation humaine, nous sommes surpris de cette exigence qui n'émane que d'un seul port du territoire. D'autant plus que cette exigence bloque le déchargement du navire MV GALENE M, à moins de signer un engagement de présenter un certificat sanitaire pour le prochain navire.

Nous ignorons de quel certificat sanitaire il s'agit, puisque c'est une demande inédite concernant une céréale originaire de l'UE et destinée à l'alimentation humaine. Nous souhaiterions des éclaircissements au sujet du bien-fondé de cette exigence, et faisons appel à votre bonne diligence pour faire débloquent de toute urgence le déchargement du navire en question, afin d'éviter des surestaries inutiles.

Vous remerciant vivement pour votre précieux support, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants

Hanine TAZI

Directeur

0654 70 70 44

hanine.tazi@fncl.ma



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



FNCL / ONICL : Justification fiscale du montant de la prime forfait...



Hanine TAZI

À 'Mohamed Sebgui'; elbachir.arbani@gmail.com

Cc Présidence FNCL



02/03/2021

Messieurs,

Pour des besoins de justification auprès de l'administration fiscale, et afin d'écartier tout risque de contestation de sa part, nous souhaiterions que le document édité chaque quinzaine soit cacheté par l'ONICL.

Comptant sur votre aimable compréhension, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI

Directeur

0654 70 70 44

hanine.tazi@fncl.ma

www.fncl.ma

FNCL / SOSIPO : Réclamation Urgente _ Menace systématique de suspension des ...



Hanine TAZi <hanine.tazi@fncl.ma>

À Najib FALAH SOSIPO

Cc ANP Mme Nadia LARAKI; ANP Anouar HARRAK; Mohammed SEBGUI; Jamal M'HAMD; Jamal M'HAMD;
Jamal M'HAMD; Kacem RAJ; Ibtissam SELMANI IZDA

FNCL / SOSIPO : Réclamation Urgente _ Menace systématique de suspension des déchargements à la suite des lettres de réserves émises par les transitaires _ Cas urgent de IZDA MILLEX

20/03/2021

 Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.

	Lettre de reserve transitaire de IZDA a SOSIPO _ mars 2021.pdt 402 KB	▼	▲
	Courrier Silos SOSIPO Port Casa-STE ADVANCE TRANSIT du 24-03.2021 - Navire BALD EAGLE - Import BT du 20.03.... 890 KB	▼	
	Courrier SOSIPO port Casa - STE IZDA et STE MILLEX - Navire BALD EAGLE - Import BT du 20.03.2021.pdf 822 KB	▼	

Monsieur le Directeur Général,

La présentation des lettres de réserves est une pratique habituelle du commerce maritime international.

Cette procédure préventive, prévue par le Code de commerce maritime et par la Règle de Hambourg, consiste à émettre des réserves sur des avaries et des manquants potentiels, afin qu'elles puissent être prises en compte par les assureurs en cas de défaut avéré et confirmé par la suite.

Les transitaires des importateurs de céréales remettent donc systématiquement une lettre de réserves aux prestataires portuaires qui accueillent les marchandises.

Parmi ces prestataires, seule la SOSIPO répond par une lettre invitant le transitaire à venir présenter des preuves sous 24 heures, faute de quoi les opérations de livraison seront suspendues jusqu'à expertise conjointe ; à moins de supprimer la lettre de réserves.

Nous contestons cette menace de la SOSIPO de suspendre les livraisons des marchandises, et l'invitons à revoir sa position.

Ceci va en effet à l'encontre des règles internationales du commerce maritime (extraits ci-après), en empêchant les importateurs de se prémunir auprès de leurs assureurs, et en causant des préjudices suite aux retards de livraison engendrés par cette situation.

À titre d'exemple, nous joignons au présent courrier les échanges entre la SOSIPO de Casablanca et le transitaire d'un de nos membres importateurs, qui attend une solution urgente pour débloquer ses livraisons.

Le deuxième courrier ci-joint de SOSIPO annonce en effet la suspension des livraisons dès demain samedi à 7h du matin.

Vous remerciant pour votre compréhension et pour la suite favorable que vous voudrez bien apporter à ce problème urgent, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de nos salutations respectueuses.

- **Extraits de la Loi n° 46-12 modifiant le Dahir de 1919, formant Code de commerce maritime:**

Article 262 (Modifié, D. 17 mars 1953 1er rajeb 1372) :

Toutes actions en dommages-intérêts pour avaries particulières ou pertes partielles, exercées, soit contre le capitaine ou l'armateur, soit contre les propriétaires des marchandises, sont non recevables si, au plus tard dans les huit jours, jours fériés non compris, de la date à laquelle la marchandise a été mise à la disposition effective du destinataire, il n'a pas été fait et signifié par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée, une protestation motivée, et si cette protestation n'a pas été suivie d'une action en justice dans le délai de quatre-vingt-dix jours.

Article 263 : Toutes actions dérivant du contrat d'affrètement sont prescrites par un an à compter de l'arrivée de la marchandise au port de destination et, en cas de non-arrivée, de la date à laquelle elle aurait dû normalement y parvenir.

- **Règle de Hambourg (extraits) :**

CINQUIÈME PARTIE. - DROITS ET ACTIONS

Article 19. - Avis de perte, de dommage ou de retard

1. À moins que le destinataire ne donne par écrit au transporteur un avis de perte ou de dommage spécifiant la nature générale de cette perte ou de ce dommage au plus tard le premier jour ouvrable suivant le jour où les marchandises lui ont été remises, cette remise constitue une présomption, sauf preuve contraire, que les marchandises ont été livrées par le transporteur telles qu'elles sont décrites dans le document de transport ou, si aucun document de transport n'a été émis, qu'elles ont été livrées en bon état.

2. Lorsque la perte ou le dommage n'est pas apparent, les dispositions du paragraphe 1 du présent article ne deviennent applicables que si l'avis n'est pas donné par écrit dans un délai de 15 jours consécutifs à compter de la date à laquelle les marchandises ont été remises au destinataire.

3. Si l'état des marchandises a fait l'objet d'une inspection contradictoire au moment où celles-ci ont été remises au destinataire, il n'est pas nécessaire de donner avis par écrit de la perte ou du dommage constaté pendant ladite inspection.

4. En cas de perte ou de dommage certain ou présumé, le transporteur et le destinataire doivent se donner réciproquement toutes les facilités raisonnables pour procéder à l'inspection des marchandises et à la vérification du nombre des colis.

5. Aucune réparation n'est due pour le préjudice résultant du retard à la livraison à moins qu'un avis n'ait été donné par écrit au transporteur dans un délai de 60 jours consécutifs à compter de la date à laquelle les marchandises ont été remises au destinataire.

6. Si les marchandises ont été livrées par un transporteur substitué, tout avis qui lui est donné en vertu du présent article a le même effet que s'il avait été donné au transporteur et tout avis donné au transporteur a le même effet que s'il avait été donné au transporteur substitué.

7. Si un avis de perte ou de dommage, spécifiant la nature générale de la perte ou du dommage, n'est pas donné par écrit au chargeur par le transporteur ou le transporteur substitué dans les 90 jours consécutifs suivant la plus éloignée des deux dates ci-après : celle à laquelle la perte ou le dommage s'est produit ou celle à laquelle la livraison des marchandises a été effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 4, il est présumé, sauf preuve contraire, que le transporteur ou le transporteur substitué n'a subi aucune perte ni dommage dû à une faute ou à une négligence du chargeur, de ses préposés ou mandataires.

8. Aux fins du présent article, un avis donné à une personne agissant au nom du transporteur ou du transporteur substitué, y compris le capitaine ou l'officier ayant la charge du navire, ou à une personne agissant au nom du chargeur, est réputé avoir été donné au transporteur, au transporteur substitué ou au chargeur, respectivement.

Re: FNCL / SOSIPO : Réclamation Urgente _ Menace systématique d...



falah <falah@sosipo.ma>

À Hanine TAZI

Cc ANP Mme Nadia LARAKI; ANP Anouar HARRAK; Mohammed SEBGUI;
Présidence FNCL; Jamal M'HAMDI; Kacem RAJI; Ibtissam SELMANI IZDA



26/03/2021

Bonjour Mr TAZI,

En réponse à votre mail en objet, je vous prie de trouver ci-dessous nos éléments de réponse :

- La SOSIPO étant dépositaire des marchandises déchargées par ses soins, elle en assure l'entière responsabilité jusqu'à la livraison aux destinataires dûment désignées par ses clients ;
- La responsabilité de la SOSIPO comprend aussi bien la quantité déchargée que la qualité de la marchandise ;
- Il est d'usage, que toute avarie de la marchandise constatée lors du déchargement d'un navire, entraîne une suspension des opérations de déchargement jusqu'à ce qu'il y ait une expertise pour constater les avaries en question ;
- La lettre qui nous a été adressée par le transitaire impute la totale responsabilité sur les silos au sujet de prétendus avaries et manquants **constatés** ;
- Étant dépositaire de cette marchandise, la SOSIPO ne peut accepter de telles accusations que si elles sont avérées et constatées moyennant une expertise contradictoire, ce qui explique la suspension des sorties ;
- Autrement le transitaire est invité à nous notifier par écrit la levée de ses réserves.

À ce sujet, je tiens à vous préciser que cette procédure est en vigueur depuis des années et n'a jamais posé de problèmes avec nos clients.

Par ailleurs, nous avons été notifiés à plusieurs reprises, par des compagnies d'assurance, au sujet des affaires clôturées depuis plusieurs années, nous demandant de régler des dommages au sujet des avaries et manquants constatés.

À ce sujet, les lettres de levée des réserves qui nous ont été notifiées par les transitaires étaient déterminantes pour dégager la responsabilité de la SOSIPO.

Enfin, à titre exceptionnel et pour préserver les intérêts de notre client IZDA :

- Les livraisons de la marchandise de notre client IZDA continueront normalement sans aucune suspension ;
- La SOSIPO diligentera, à sa charge, une expertise pour lever les réserves formulées par le transitaire.

Espérant avoir donné suite à votre réclamation.

Cordialement.

Najib FALAH
Directeur Général de la SOSIPO



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



FNCL/ ONSSA : Enquête publique relative à des projets de normes ...



Hanine TAZI

À Dr Hamid LACHHAB

FNCL/ ONSSA : Enquête publique relative à des projets de normes marocaines

30/03/2021



Courrier ONSSA - Enquête publique sur des Projet de Normes Marocaines - EP05-2020 - arrivé...
.pdf Fichier

Monsieur,

Notre Fédération, à l'instar d'autres fédérations comme la FIAC, la FNM et l'AFAC, a été l'une des destinataires du courrier ci-joint de l'ONSSA, relatif à des [projets de normes](#).

Certains de ces projets ont particulièrement retenu notre attention, puisqu'ils concernent ou peuvent concerner les céréales :

- PNM : Code d'usages en matière de **prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines** ;
- PNM : Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par les DIOXINES, les PBC de type DIOXINE et autres que ceux de type DIOXINE dans les aliments de consommation humaine et animale ;
- PNM o8.o.o88 : **Traçabilité et sécurité des aliments - Management et hygiène - Recommandations pour la détermination de la durée de vie microbiologique des aliments** ;

Après consultations de nos membres et de nos partenaires, dont l'Office National de l'Interprofession des Céréales et Légumineuses, nous avons choisi d'harmoniser notre position sur celle qui vous sera communiquée par l'ONICL, notre organisme de tutelle.

À cet effet, la réunion entre l'ONICL et l'ONSSA, initialement prévue hier 29 mars a été reprogrammée pour demain mercredi.

Nous vous ferons donc un retour à l'issue de cette réunion, et vous prions de bien vouloir nous excuser de ne pas être en mesure de vous répondre avant le délai du 31 mars.

Vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI

Directeur

0654 70 70 44

hanine.tazi@fncl.ma

www.fncl.ma



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



FNCL / ONICL : Organisation d'un RDV avec l'ADII



Hanine TAZI <hanine.tazi@fncl.ma>

À Mohammed SEBGUI

Cc Jamal M'HAMDI; Jamal M'HAMDI

← Répondre

↶ Répondre à tous

→ Transférer



mar. 20/04/2021 15:24



Courrier FNCL - Douane 04 01 2021 _ Circulaire 6124-210 du 28 12 2020 _ Date d'arrivée et clause transitoire _ Scan.pdf
437 KB



Circulaire ADII 6124-210 du 28 décembre 2020 _ Dispositions douanières de la Loi de Finances 2021.pdf
423 KB

Monsieur le Directeur Général,

À l'occasion de la rencontre FIAC/ FNCL/ ONICL en février dernier, nous avons partagé nos préoccupations par rapport à la circulaire de la douane du 28 décembre 2020, relative notamment à la redéfinition de la date d'arrivée sur le territoire, et aux conditions pour bénéficier de la clause transitoire.

Pour rappel, la principale modification qui pose problème est relative à l'adoption de la date d'accostage des navires comme date d'arrivée des marchandises, au lieu de la date d'arrivée en rade dans les eaux territoriales marocaines. Cette mesure prise sans concertation avec l'office de tutelle et les importateurs expose ces derniers au risque de se retrouver taxés sur la base des droits de douane qui seront appliqués en juin.

Le second sujet d'inquiétude concerne les nouvelles conditions du bénéfice de la clause transitoire.

Jusqu'à l'an dernier, l'article I.1 de la section III du Code des Douanes et Impôts Indirects énonçait les deux conditions habituelles d'application du régime antérieur le plus favorable : titre de transport créé avant la date d'entrée en vigueur, ou crédit irrévocable confirmé.

La suppression du « ou » dans la version actuelle du CDII nous fait craindre une interprétation rigide des bureaux douaniers, qui se baserait sur l'application stricte de la circulaire, en exigeant une application cumulative des conditions.

Au regard de la congestion portuaire qui commence, et des risques encourus pour les approvisionnements du pays en blé tendre, nous avons convenu d'organiser un rendez-vous conjoint FNCL / ONICL avec le Directeur Général de la Douane, pour le sensibiliser et obtenir une réponse officielle au courrier de la FNCL du 4 janvier 2021.

Nous nous tenons à votre disposition pour l'organisation de ce rendez-vous à votre meilleure convenance, et proposerons une ou plusieurs dates à la douane en fonction de vos disponibilités.

Vous remerciant pour votre support, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Pièces jointes :

- Circulaire de la douane du 28 décembre 2020
- Courrier FNCL adressé à l'ADII en janvier 2021

22/04/2021



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



(Urgent SVP) _ FNCL/ ADII / Circulaire ADII du 28/12/2020 : Demande de r...



Hanine TAZI <hanine.tazi@fncl.ma>

À Nabyl LAKHDAR; HALLOU Lahssane ADII

Cc Jamal M'HAMDI; Mohammed SEBGUI



22/04/2021

Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.



Courrier FNCL - Douane 04 01 2021 _ Circulaire 6124-210 du 28 12 2020 _ Date d'arriv e et clause transi...
437 KB

**Monsieur le Directeur G n ral,
Monsieur le Directeur de la Facilitation et de l'Informatique,**

Nous faisons suite   notre courrier ci-joint du 4 janvier dernier, demeur  sans r ponse, et souhaitons vous rencontrer en urgence en compagnie de l'ONICL.

L'objectif de cette r union est de traiter notamment de la red finition de la date d'arriv e sur le territoire, et des conditions pour b n ficier de la clause transitoire.

Vous en remerciant, nous vous prions d'agr er l'expression de nos salutations respectueuses.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
F d ration Nationale des N gociants
en C r ales et L gumineuses

Hanine TAZI

Directeur

0654 70 70 44

hanine.tazi@fncl.ma

www.fncl.ma

03/05/2021

FNCL / Douane / Dispositions LF 2021 : Pr cisions concernant la date d'arriv e et la Clause Transitoire

Chers Adh rents,

La publication de la Circulaire ADII du 28 d cembre 2020 relative aux dispositions douani res de la Loi de Finances 2021, avait suscit  interrogations et inqui tudes pour notre profession.

Celles-ci concernaient en particulier la red finition de la **date d'arriv e des navires**, et les conditions du b n fice de la **clause transitoire** :

- Le principal motif d'inqui tude  tait relatif   l'adoption de la date d'accostage des navires comme date d'arriv e des marchandises, au lieu de la date d'arriv e en rade dans les eaux territoriales marocaines, comme c' tait le cas jusque-l , au motif de mieux g rer le d lai de pr sentation de la D claration Sommaire.

- Le second souci concernait la clause transitoire, pour laquelle nous avons noté la disparition du « ou » qui était jusqu’alors présent dans la section III du CDII définissant les différentes conditions d’éligibilité, en nous faisant craindre une interprétation rigide des bureaux douaniers, qui se baserait sur l’application stricte de la circulaire, en exigeant une application cumulative des conditions (voir encadré plus bas).

À l’approche du 15 mai, marquant la fin de la période de suspension des droits de douane sur le Blé Tendre, la FNCL s’est réunie avec les responsables de la douane vendredi dernier à Rabat, en présence de l’ONICL, ce qui a permis de lever ces inquiétudes :

- L’adoption de la date d’accostage par la douane comme date d’arrivée du navire sur le territoire, n’aura pas d’incidence sur le fait générateur de la fiscalité pour les importateurs.
Désormais et sauf stipulation contraire, le régime antérieur plus favorable sera systématiquement appliqué aux marchandises importées (art. 13 du CDII)
Les importateurs sont donc bénéficiaires d’office de la Clause Transitoire, qui se base sur la **date du connaissance**.
- Malgré la disparition du « ou » entre les différentes conditions du bénéfice de la clause transitoire, les responsables de la douane nous ont confirmé que les conditions ne sont pas cumulatives pour notre profession, et veilleront à sensibiliser l’ensemble des bureaux douaniers à ce sujet pour éviter tout excès d’interprétation.

Afin de garantir les droits des importateurs, la FNCL et l’Administration centrale de la Douane seront en contact permanent pour régler toutes difficultés éventuelles d’application de ces mesures.

Meilleures salutations.

FNCL / ONICL - Avis aux organismes stockeurs : Développement du module « Bordereau Quin./Men »
17/06/2021

Chers adhérents,

Veillez trouver, ci-joint avis de l'ONICL adressé aux organismes stockeurs, relatif à la dématérialisation des déclarations des activités des opérateurs : Développement d'un module intitulé « **Bordereau Quin./Men** » qui sera mis en exploitation sur le portail de l'ONICL permettant aux opérateurs d'envoyer leurs bordereaux de déclaration en ligne et de les imprimer directement.

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني
Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses



Avis aux Organismes Stockeurs

Dans le cadre de la poursuite du chantier de dématérialisation des déclarations des activités des opérateurs, il est porté à la connaissance des organismes stockeurs que l'ONICL a développé un nouveau module, intitulé « **Bordereau Quin./Men.** ».

Ce dernier sera incessamment mis en exploitation sur le portail de l'ONICL (Espace télé-déclaration) permettant aux opérateurs d'envoyer leurs bordereaux de déclaration en ligne et de les imprimer directement, le cas échéant.

Un manuel d'utilisation sera mis à votre disposition sur la page du module.

Accès au Portail : Il est à rappeler que les organismes stockeurs qui n'ont plus accès à leur compte peuvent redemander directement le mot de passe via le portail (Mon compte / Connexion / Mot de Passe Oublié). Le nouveau mot de passe leur sera envoyé automatiquement au compte Email qu'ils ont spécifiés lors de leur demande d'accès.

Nouveaux Sites / Changement de Sites : la déclaration des bordereaux se fera par site comme pour la déclaration de collecte. A ce titre, chaque opérateur doit vérifier qu'il dispose du code d'accès des sites qu'il compte utiliser. Une liste des sites attribués et/ou exploités est mise à la disposition de chaque opérateur aux fins de vérification.



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



24/06/2021

Communiqué conjoint de l'ONICL et de la FIAC, relatif au projet de mise à niveau des organismes stockeurs

المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني
Office National Interprofessionnel des
Céréales et des Légumineuses



الفيدرالية البيمهنية لأنشطة الحبوب
Fédération Interprofessionnelle des
Activités Céréalières



بلاغ

يلعب قطاع تخزين الحبوب دورا مهما في سلسلة الحبوب باعتباره حلقة محورية بين عالية السلسلة وسافلتها، حيث يوفر ساعات لتخزين الحبوب (الوطنية أو المستوردة) التي تنتج في فترة محدودة للاستجابة لطلب الاستهلاك المتواصل طوال السنة وكذا توفير مخزون استراتيجي يقي السوق الداخلية من تداعيات وإكراهات السوق العالمية.

كما يمكن هذا القطاع، بالتجهيزات التي يتوفر عليها والممارسات الجيدة المعمول بها في المجال، من المحافظة على جودة الحبوب المخزنة بل وتأمينها استجابة لمعايير ومتطلبات المطاحن الصناعية والصناعات التحويلية الأخرى.

ونظرا لهذا الدور المهم، ينكب المكتب حاليا، بشراكة مع الفيدرالية البيمهنية لأنشطة الحبوب، على إعداد مشروع يروم تأهيل منشآت التخزين من خلال:

- إعداد واعتماد دفتر تحملات (Cahier de charges) لتخزين الحبوب يحدد الشروط التقنية الدنيا لمزاولة مهنة تخزين الحبوب سواء منها المتعلق بمستودعات وصوامع التخزين أو التجهيزات الضرورية الواجب التوفر عليها.

وسيوضع هذا المشروع رهن إشارة المهنيين بكافة وسائل التواصل الممكنة لإبداء آرائهم حوله قبل التوقيع عليه بين المكتب والفيدرالية البيمهنية لأنشطة الحبوب. كما سيتم نهج مقاربة تدريجية لملائمة الوحدات القائمة مع مقتضيات دفتر التحملات وكذا دراسة التدابير الكفيلة لضمان انخراط كافة المهنيين في اعتماده.

- صياغة دليل الممارسات الجيدة (Guide de bonnes pratiques) لتجارة وتخزين الحبوب بشراكة مع المكتب الوطني للسلامة الصحية للمنتجات الغذائية يعتد به من طرف هذه المؤسسة، عند اعتماده، كأساس لتسليم الرخص الصحية للمهنيين المعنيين، حيث سيتم، كذلك التواصل بشأنه بطريق موسعة.

ويجب التنبيه أن تجارة وتخزين الحبوب تخضع لإلزامية الرخص الصحية وفقا لمقتضيات القوانين الجاري بها العمل في مجال السلامة الصحية، ويمكن للمهنيين المعنيين، في انتظار اعماد الدليل المشار إليه أعلاه، الاتصال بالمكتب الوطني للسلامة الصحية للمنتجات الغذائية، للاستعلام حول المساطر الواجب اتباعها في هذا الإطار.

07/07/2021

**FNCL / ONSSA : Code de procédures relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux
_ juin 2021**

Chers Adhérents,

Faisant suite à la publication d'une récente mise à jour du Code de Procédures de l'ONSSA, relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux (Cf. ci-après notre mail de la veille), nous avons informé cet Office de notre rejet de certaines dispositions qui y ont été introduites sans concertation avec les professionnels.

Cette nouvelle version du code impose en effet aux importateurs des contraintes bureaucratiques supplémentaires, telles que la présentation d'une demande préalable d'importation pour les produits destinés à l'alimentation animale, sous forme de document papier à remettre au siège de l'ONSSA à Rabat. Le délai de traitement de la demande serait par ailleurs de dix jours.

Ces nouvelles dispositions allant à l'encontre des principes de dématérialisation prônés par l'administration publique, et des outils digitaux mis en place à travers PortNet et BADR, une rencontre entre les représentants des professionnels et les responsables des différents départements concernés de l'Office a été programmée lundi prochain à Rabat pour revoir ces modalités.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces discussions.

Meilleures salutations.

14/07/2021

Note d'information / FNCL / ONSSA : Code de procédures relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux _ juin 2021

Chers Adhérents,

Une rencontre a été organisée à notre demande au siège de l'ONSSA ce lundi 12 juillet, au sujet de l'**Autorisation Préalable d'Importation (API)**, insérée le 1^{er} juin dernier dans le Code de Procédures relatif au contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux (Cf. mail ci-après).

Les professionnels étaient représentés par :

- M. Jamal M'HAMDI, Président de la FIAC et de la FNCL
- M. Youssef ALAOUI, Président de la FISA et SG de la COMADER
- M. Hanine TAZI, Directeur de la FNCL

L'ONSSA était représentée par :

- Dr. Abderrahman EL ABRAK, Directeur de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal
- Dr. Abdelghni AZZI, Directeur du contrôle des produits alimentaires
- M. Driss BARIK, Chef de la Division de la Protection des Végétaux
- Dr. Asma KAMILI, Santé Animale et Végétale

- Mme Khadija HADDAD, Cheffe du Service du contrôle des produits végétaux et d'origine végétale

Les professionnels ont confirmé être en faveur du contrôle des matières à l'importation, tel qu'il est effectué actuellement à l'arrivée.

Ils ont aussi souligné que la digitalisation via PortNet, de même que le suivi de l'ONICL, apportent déjà par ailleurs, en amont, toutes les garanties de transparence nécessaire en matière de certification sanitaire et phytosanitaire.

Ils ont ensuite exposé les spécificités du négoce international des céréales, et les raisons pour lesquelles l'application de l'Autorisation Préalable d'Importation (API) aurait pour effets de :

- Ralentir, restreindre et renchérir considérablement les approvisionnements céréaliers, ce qui remettrait en cause la sécurité alimentaire du Maroc
- Exposer les importateurs à des risques insurmontables au niveau des banques, bourses des matières et chargeurs.

Les discussions ont permis de mettre en lumière que l'API n'avait jamais concerné jusqu'à présent l'importation des céréales principales et dérivés d'origines habituelles -contrairement à ce que pensaient les signataires du Code, et ont montré l'intérêt de renforcer la communication et la concertation entre l'ONSSA et les professionnels.

À l'issue de la réunion, il a donc été convenu ce qui suit :

- La FNCL transmettra à l'ONSSA les statistiques d'importations de céréales et dérivés par espèces et origines pour les deux dernières campagnes.
- Pour sa part, et sur la base des statistiques d'importations, l'ONSSA communiquera aux professionnels une **liste actualisée des pays autorisés, incluant les exigences par espèces et origines**, et alertera les professionnels en cas de survenue de risque pour une espèce/origine particulière.
Un travail de fond continuera d'être mené par l'ONSSA avec les autorités sanitaires des pays exportateurs de céréales et dérivés, pour s'accorder sur la délivrance et le contenu des certificats sanitaires et phytosanitaires.
- **L'application de l'Autorisation Préalable d'Importation est suspendue.**
- Une nouvelle rencontre entre l'ONSSA et les professionnels sera organisée pour faire le point.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux.

Meilleures salutations.

Compte Rendu Réunion ONICL – FIAC / FNCL / FNM

À la demande de la FNCL, une réunion a été tenue le mardi 24 août 2021, au siège de l'ONICL

La FNCL était représentée par Messieurs Jamal M'HAMDI et Moulay Abdelkader ALAOUI (En présentiel); Madame Salima GUERSSEL, Messieurs Kacem RAJI, Charaf DAFER, Mouad DRISSI, Hassan HAMDI, Karim BEN RABIA, Yassine EL MADDARSI, Youssef SLIMANI, Hanine TAZI (En visio).

Le Directeur de l'Office était accompagné de ses proches collaborateurs, notamment Messieurs El Bachir ARBANI et Salah CHIMI.

La réunion avait pour ordre du jour les points suivants :

- Campagne céréalière nationale
- Marché mondial
- Restitution forfaitaire
- Visibilité sur l'ouverture des frontières à l'importation

En introduction, le chef de la division de la commercialisation de l'ONICL a communiqué quelques chiffres et indicateurs sur l'état d'avancement de la collecte nationale et sur le marché mondial :

- Période de collecte du 1^{er} juin au 31 octobre
 - 14,63 Mqx collectés au 21 août, dont 76% par les commerçants, 14% par les minotiers, et 10% par les provendiers
 - L'objectif est d'atteindre 19 à 20 Millions de Quintaux de Blé tendre
 - Le taux de collecte du blé tendre a atteint 29%, contre 23% l'année précédente, et 37% en 2017 et 2018 - (années de niveaux de production similaires)
 - 34 .000 Qx de Blé dur collecté
 - 287.000 Qx d'orge collectée
- (Voir présentation ONICL en pièce jointe)

Prenant la parole, les membres de la FNCL ont tiré la sonnette d'alarme et appelé la tutelle à :

- Suspendre les droits de douane sur le blé dur,
- Annoncer une date d'ouverture des frontières
- Reconduire la Restitution forfaitaire, et revoir sa formule de calcul en concertation avec la FNCL

- Confronter les données du CIC avec d'autres sources d'informations qui reflètent la réalité du marché
- Intégrer le coût de la congestion portuaire (5 à 6 \$ / MT) dans la formule de calcul de la restitution
- Organiser une séance de travail dédiée à la formule de calcul de la restitution forfaitaire
- Intégrer un membre de la FNCL au sein de la commission qui valide les restitutions par quinzaine
- Activer le paiement de la compensation, qui cumule six mois de retard.

Au regard de l'évolution des cours sur les marchés mondiaux et des lignes financements dont disposent les importateurs, celles-ci vont être rapidement épuisées (Un navire de 30.000 MT de Blé coûte plus de 100 Millions de Dirhams). Le renchérissement des prix sur les marchés mondiaux va avoir un impact direct sur le niveau des importations.

Reprenant la parole, le Directeur de l'Office a confirmé sa volonté de renforcer le partenariat avec les professionnels, et a ensuite répondu aux points suivants :

- Ouverture probable des frontières entre mi-octobre et mi-novembre
- La question de la reconduction de la restitution forfaitaire à l'importation est à l'étude
 - o Évaluation du fret à discuter avec les professionnels
- Accord sur le principe d'apporter plus de visibilité concernant l'ouverture à l'importation, en contrepartie d'un engagement sur la collecte de la production nationale
- Suspension des 2.5% de DD sur le blé dur à étudier



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



LE PLAN MAROC VERT - BILAN ET IMPACTS -Focus céréalier-

« Le secteur agricole affiche une meilleure résilience et une croissance moins volatile liée notamment à la **réduction de la dépendance aux cultures céréalières**.

Grâce aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques entrepris, le secteur agricole affiche une meilleure résilience avec une croissance soutenue et moins volatile, dépendant de moins en moins de la céréaliculture et de la pluviométrie.

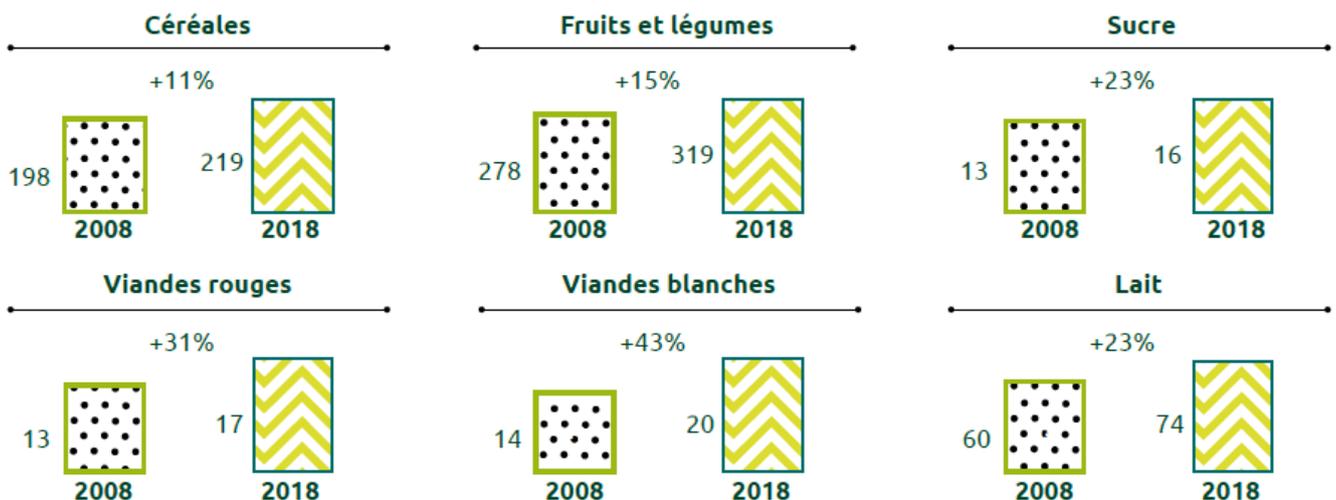
Par ailleurs, le secteur est longtemps resté peu diversifié avec une forte prédominance des cultures céréalières dans la valeur ajoutée agricole, l'exposant à une forte volatilité de croissance et impactant négativement la croissance de l'économie dans son ensemble.

Le Pilier II s'est penché sur le développement de l'agriculture solidaire à travers l'intégration de l'agriculture familiale dans le système économique.

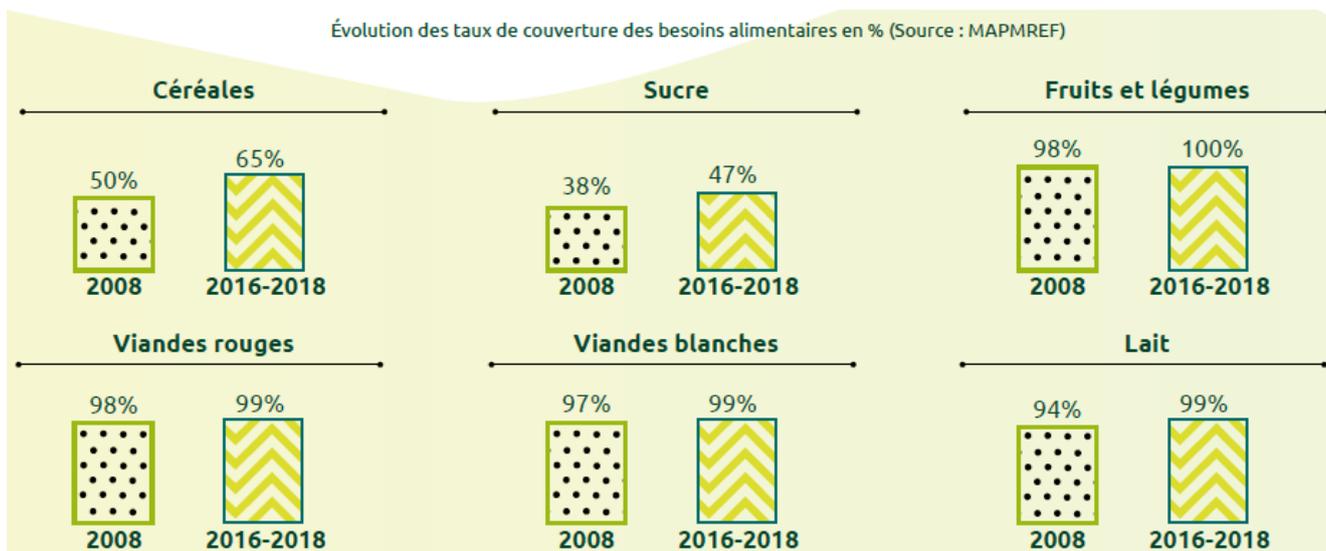
Il porte sur la mise en place d'un portefeuille de 545 projets avec un investissement de 20 milliards de dirhams sur 10 ans.

Il a ainsi encouragé la *reconversion des cultures céréalières dans les zones défavorables vers d'autres cultures à haute valeur ajoutée*, l'intensification de la production et la diversification des activités agricoles. L'objectif à l'horizon 2020 a été revu à la hausse pour atteindre 911 projets pour un investissement de 21,4 MMDH au profit de 933 635 bénéficiaires.

Évolution de la disponibilité des produits alimentaires par habitant en kg/habitant/an (Source : MAPMDREF)

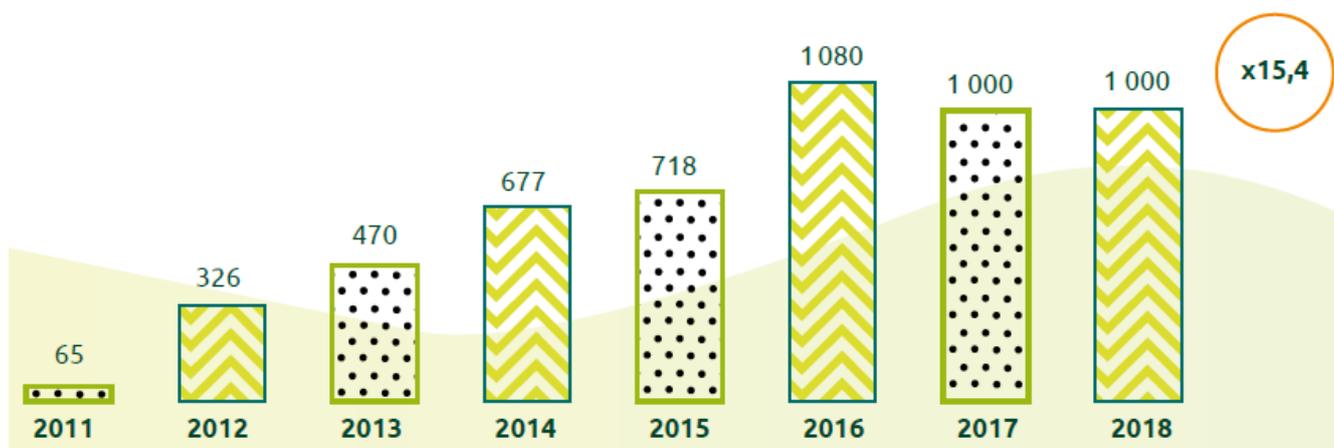


Évolution des taux de couverture des besoins alimentaires en % (Source : MAPMREF)



Le Plan Maroc Vert a également fait évoluer l'assurance multirisque climatique d'un système de garantie à un véritable produit d'assurance géré et commercialisé par une compagnie privée. Il a d'ailleurs été d'une grande importance dans un contexte de variabilité climatique par sa contribution à la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques. Dans ce cadre, deux produits d'assurance ont été mis en place à savoir l'**assurance multirisque climatique pour les céréales, les légumineuses et les oléagineux**, créée en 2011 et étendue depuis la campagne 2014-2015 aux oléagineux. Elle permet aux agriculteurs de s'assurer contre la sécheresse, l'excès d'eau, la grêle, le gel, les vents forts et les vents de sable. Cette assurance a permis de couvrir plus d'un million d'hectares à partir de 2016 contre 65 000 Ha en 2011.

Évolution des superficies couvertes par l'assurance multirisque climatique pour les céréales, légumineuses et oléagineux en '000 Ha (Source : MAPMDREF)

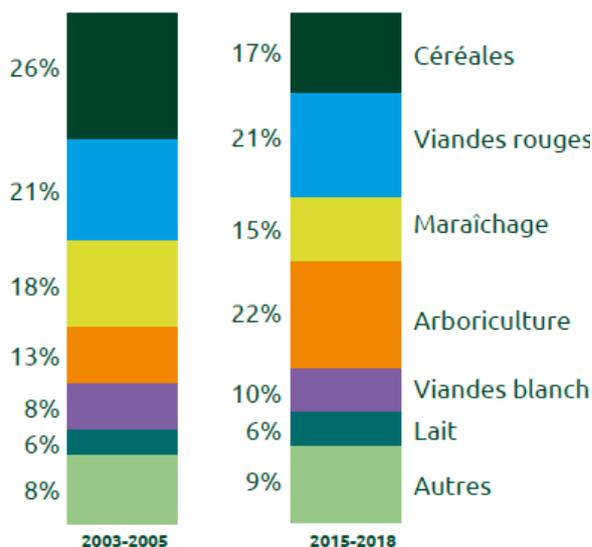


Parmi les axes du PMV figurent également le renforcement de la recherche agronomique et la valorisation de ses acquis notamment à travers la mise en place des cartes de vocation agricole, la conservation et la valorisation des ressources phylogénétiques, l'appui à la création de variétés de céréales résistantes à la sécheresse, le développement des vitro-plants de palmier dattier, etc.

3- Le secteur agricole affiche une meilleure résilience et une croissance moins volatile liée notamment à la réduction de la dépendance aux cultures céréalières

Grâce aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques entrepris dans le cadre du PMV, le secteur agricole affiche une meilleure résilience liée notamment à la réduction de la dépendance du secteur aux céréales. En effet, la structure de la valeur ajoutée agricole par filière montre une *baisse de la part des céréales dans la valeur ajoutée agricole de 9 points entre les périodes 2003-2005 et 2015-2018*, et ce, au profit de l'arboriculture (+9 points) et des viandes blanches (+2 points).

D'autre part, depuis le lancement du Plan Maroc Vert, le PIB agricole affiche une croissance soutenue et moins volatile dépendant de moins en moins de la céréaliculture et de la pluviométrie.



2- Filières de production – Une amélioration de la production et de la productivité

L'approche « filière » a été, dès le lancement du PMV, un choix stratégique pour le développement du secteur agricole. Cette vision s'est concrétisée par la mise en place d'un cadre contractuel et de partenariat avec les organisations professionnelles. L'objectif est la modernisation et le développement des filières de production, à travers l'intégration des différents maillons de la chaîne de valeur et l'amélioration de la productivité et la qualité.

C'est ainsi que 19 contrats programmes ont été signés durant la période 2008-2018, entre le gouvernement et les organisations interprofessionnelles. Ces contrats programmes fixent les objectifs à atteindre en matière de superficies de plantations, d'effectif du cheptel, d'économie d'eau, d'augmentation de la production, de mise à niveau de l'outil de valorisation et d'amélioration des conditions de commercialisation, tout en précisant les engagements de chacune des signataires.

Les contrats programmes ont concerné 14 filières végétales (agrumes, arboriculture fruitière, olivier, palmier dattier, arganier, maraîchage, **céréales**, semences, cultures sucrières, cultures **oléagineuses**, agriculture biologique, riziculture, rose à parfum et safran) et 5 filières animales (**viandes** rouges, lait, **aviculture**, apiculture, filière cameline).

Pour la mise en œuvre de ces contrats programmes, les interprofessions agricoles ont eu un rôle important à jouer, ce qui a nécessité le renforcement de leurs capacités d'intervention afin qu'elles puissent porter les projets de développement de leurs filières et réaliser les objectifs fixés par les contrats programmes. C'est pour cette raison qu'une loi sur les interprofessions agricoles et halieutiques (loi 03-12), régissant la création et

le financement de ces interprofessions, a été mise en place. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, 16 interprofessions ont été reconnues.

2.1. Céréaliculture : nette augmentation de la production portée essentiellement par l'amélioration des rendements

Au cours de dix années de mise en œuvre du PMV (2008-2018), la superficie réservée aux cultures céréalières est passée de 5,3 à 4,6 millions d'hectares, soit une baisse de 31 %. Cependant la production céréalière a connu une hausse remarquable, passant de 64 millions de quintaux (moyenne 2003-2007) à 87 millions de quintaux (moyenne 2015-2018). Cette performance est principalement due à l'amélioration significative des rendements qui sont passés de 12 à 18 Qx/Ha au cours de la même période. Il faut noter par ailleurs, que l'essentiel de la production céréalière au Maroc provient des zones pluviales. À cet effet, les **conditions climatiques favorables** ont certes contribué à l'augmentation de la production mais **l'amélioration des rendements** observée a été également possible grâce à l'utilisation des **semences** sélectionnées et la forte pénétration de la **mécanisation** dans les opérations culturales.

Les disponibilités en semences certifiées des céréales sont passées de 770 000 quintaux avant 2008 à une moyenne de 1,5 million de quintaux (moyenne 2015-2018). Grâce au soutien consacré à la production et à l'utilisation des semences certifiées par les agriculteurs, la diffusion du progrès génétique a été démultiplié (semences certifiées en première utilisation puis semences sélectionnées en deuxième utilisation).

De plus, le taux de pénétration de la mécanisation dans la conduite des cultures céréalières a connu une nette amélioration. Le labour est aujourd'hui mécanisé à hauteur de 89 %, la récolte à 78 % et le semis mécanique à 30 %.

La mécanisation des céréales est ainsi quasi-généralisée sauf en zone de montagne lorsque la géographie ne le permet pas. Actuellement le parc des machines agricoles est constitué de 75 000 tracteurs (40 000 avant le PMV) et 7 000 moissonneuses (3 000 avant le PMV). Ceci a permis également l'émergence d'un écosystème des services agricoles autour de la filière et la création d'opportunités supplémentaires d'emploi.

Par ailleurs, et en vue de mettre en relief certaines performances non reflétées par la moyenne, certains projets d'agrégation de céréales ont permis d'enregistrer des rendements, dans les mêmes conditions édapho-climatiques, supérieurs de 30 à 50 % en zone de bour favorable, comme le cas de certaines exploitations agrégées où les rendements de blé tendre conduit en bour ont

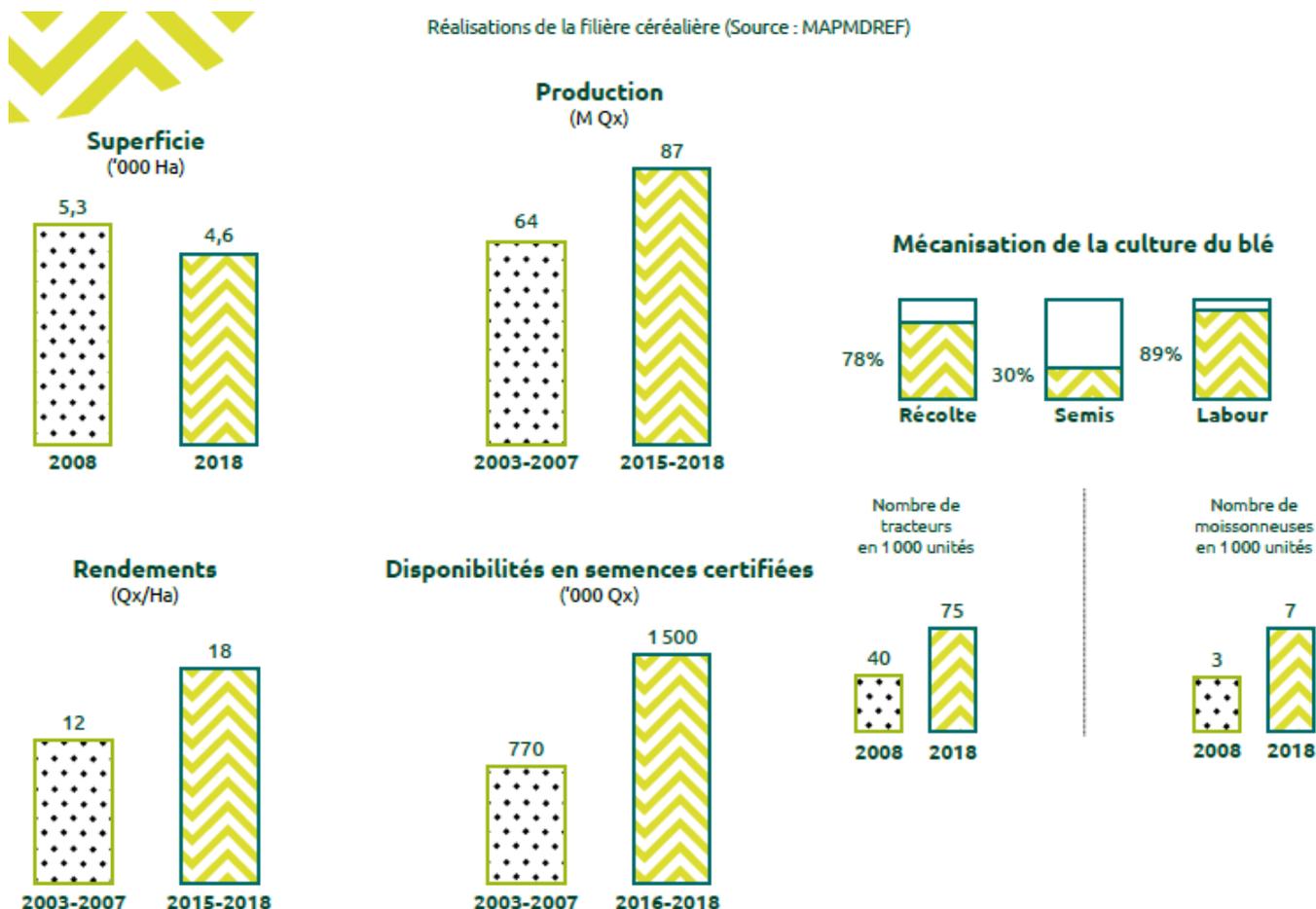


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



*dépassé 54 Qx/Ha, dans la commune de
Khemisset Chaouia durant 2018.*



Les unités de stockage et de transformation des céréales représentent près de 31 % des capacités de valorisation additionnelles installées entre 2008 et 2018, suivies par les unités de transformation des produits agricoles (hors céréales) avec une part de 20 %, les unités de conditionnement des fruits et légumes avec 15 %, les usines laitières et fromageries avec 10 %, et les centres de collecte de lait avec 9 %.

Ces résultats ont permis au secteur agro-industriel (y compris l'agroalimentaire) d'afficher une bonne dynamique. En effet, dans les termes courants, le secteur agroindustriel a affiché une croissance annuelle de 8 % en passant d'une valeur ajoutée de 30 MMDH en 2008 à 62 MMDH en 2018. Ceci a amélioré son poids économique de 2 points pour atteindre 6 % du PIB en 2018. »

Filière Céréalière

La filière céréalière présente de forts enjeux socio-économiques avec un poids très important sur le secteur agricole au Maroc. En effet, la filière totalise, à elle seule, près de 71% de la Surface Agricole Utile totale. Elle génère 20% du chiffre d'affaires agricole global avec des fluctuations selon les campagnes. Elle contribue à l'emploi à hauteur de 19% et contribue à la consommation humaine et à l'alimentation animale, engendrant des interdépendances très marquées avec le secteur de l'élevage.

Indicateurs clés			
3,65 M ha Superficie 2019	80 M Qx Production 2015-2019	10 Md DH Valeur ajoutée 2019	29 M Journées Travail Emploi 2019

Réalisations et impacts

Entre 2003 et 2019, le rendement par hectare en céréales a augmenté de 42%, passant de 12 à 17 quintaux. La production s'est, de son côté, appréciée de 25%, évoluant de 64 millions de quintaux (entre 2003 et 2007) à 80 millions de quintaux (entre 2015 et 2019). Cette augmentation a été accompagnée par une baisse de la superficie nationale de -32% évoluant de 5,35 M ha en 2008 à 3,65



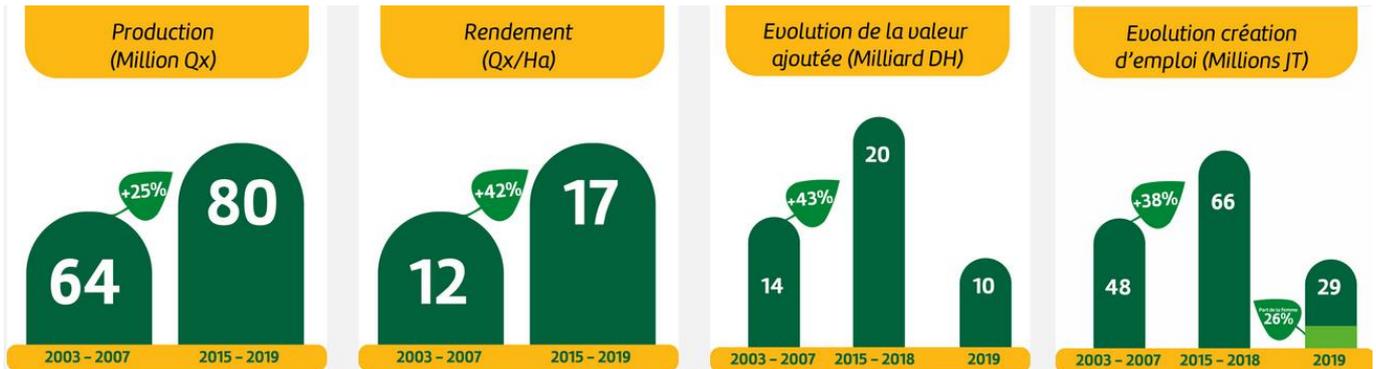
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



M ha en 2019. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de l'objectif du PMV pour la réduction de la superficie des céréales à travers leur reconversion vers des cultures à haute valeur ajoutée.

Avec pas moins de 1,4 million d'exploitations agricoles nationales, la production marocaine génère un chiffre d'affaires supérieur à 15 milliards de dirhams. Chaque année, le Maroc importe près de 6 milliards de dirhams de céréales.



Page suivante

Génération Green 2020 – 2030

Nouvelle stratégie du secteur agricole

Priorité à l'élément humain

Nouvelle **génération** de classe moyenne agricole

400 000 ménages accédant à la classe moyenne
3-4 M d'agriculteurs avec protection sociale

Nouvelle **génération** de jeunes entrepreneurs agricoles

1 Mha Terres Collectives valorisées
350 000 nouveaux exploitants et entrepreneurs agricoles
150 000 jeunes formés

Nouvelle **génération** d'organisations agricoles

x5 taux de regroupement
30% du budget public géré par la profession

Nouvelle **génération** de mécanismes d'accompagnement

2M d'agriculteurs connectés aux e-services agricoles
5 000 conseillers agricoles

Pérennité du développement agricole

Consolidation des filières **agricoles**

x2 PIBA et x2 exportations
70% de la production valorisée

Chaînes de distribution modernes et **efficientes**

12 marchés de gros modernisés
Souks modernisés

Qualité, innovation et **Green-Tech**

120 abattoirs agréés
x2 contrôles sanitaires

Agriculture **résiliente** et **éco**-efficiente

x2 efficacité hydrique
Conservation des sols

الجيل
الأخضر
2020 - 2030

<https://www.onicl.org.ma/portail/sites/default/files/FichierPage/GenerationGreenPresentation.pdf>

Projet directeur FIAC Generation Green 2020 – 2030 (extraits)

FIAC

GÉNÉRATION GREEN

CONTRAT PROGRAMME 2020 - 2030



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



• PROJETS DIRECTEURS

PROJET CONTRAT PROGRAMME FIAC-GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 8 PROJETS DIRECTEURS



PRE-PRODUCTION
& DÉVELOPPEMENT



PRODUCTION



SUPPLY



TRANSFORMATION 1



TRANSFORMATION 2



GOUVERNANCE ET
DIGITALISATION



FIAC ACADÉMIE



INNOVATION

• PROJETS DIRECTEURS

SUPPLY



Logistique Céréalière,
Circuit de Commercialisation et
Stock Stratégique

Axes Génération Green



- Réaliser un programme d'Investissement en Infrastructures de stockage (Silos et Magasins) pour la création de 5 Plateformes de stockage combinant Silos et Magasins
- Mettre à niveau et en conformité aux normes des Infrastructures de stockage (Organismes Stockeurs et Coopératives)
- Accompagnements et Restructuration des coopératives agricoles
- Identifier les Capacités locales de Stockage (Silos & Magasin) proches des producteurs
- Créer des Capacités locales supplémentaires de Stockage (Silos & Magasins) proches des producteurs
- Définir les modalités de constitution, de gestion, et de financement d'un stock national de sécurité
- Catégoriser et Certifier les Organismes Stockeurs (Selon le type d'installations et capacités)
- Mettre en Place des Certificats de Pré- stockage de Céréales Bancables (Couvert par une assurance)
- Recenser et Identifier les Collecteurs
- Adosser la Prime de Stockage à l'Infrastructure et au Volume Acheté (Etude pour catégoriser)
- Instaurer une Prime pour les Collecteurs Agréés
- Lancer une étude pour réformer la réglementation régissant la Logistique portuaire des céréales
- Mettre en place un Système de Classification de la Production Nationale de Céréales et Légumineuses "Grading" (grille qualitative de classification)
- Créer un marché de référence par bassin céréalier comme étape pour la création d'une bourse céréalière
- Définir un Prix minimum de cession selon le "Grading"
- Encourager la contractualisation des transactions entre les différentes composantes de la filière
- Créer une chambre d'arbitrage et de médiation pour la filière



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



PROJETS DIRECTEURS

GOVERNANCE & DIGITALISATION



Modèles de Gouvernance de la filière, adaptation réglementaire et transformation digitale

Axes Génération Green



- Structurer une gouvernance de référence pour les différents organes interprofessionnels
- Monter des projets de digitalisation de la chaîne de valeur et du conseil agricole y compris la digitalisation de la Logistique Céréalière (Flux physiques et Financiers)
- Mettre en place un système d'information qui relie les différents maillons de la chaîne de valeur
- Mettre en Place un système d'information pour une gestion fluide du suivi physique et financier des plans d'actions
- Mettre en place un système de suivi, d'évaluation des plans d'actions et de gestion des risques
- Etablir un reporting périodique de l'état des lieux de l'exécution des plans d'actions
- Conduire des projets d'agrégation sur les différents maillons de la chaîne de valeur de la filière
- Réformer le système réglementaire de la filière
- Impliquer les associations et fédérations de défense des consommateurs dans les actions de sensibilisation et de valorisation
- Développer des Partenariats avec les instances publics et privés nationales et internationales en relation avec la filière céréalière

ÉTUDE PRIORITAIRE

STOCK STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ

Etude des options de mécanismes de montage d'un stock national de sécurité de céréales, de semences et de légumineuses

Livrables

- Etude des mécanismes de financement, de montage et de gestion d'un stock national de sécurité dans le contexte de l'écosystème marocain
- Benchmark des bonnes pratiques internationales et méthodes associées de déploiement

Task Force

FIAC
IMPACT OPERATIONS | Accompagnement stratégique et déploiement



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



ÉTUDE PRIORITAIRE

GOVERNANCE ET DIGITALISATION

Task Force

FIAC

IMPACT OPERATIONS | Accompagnement stratégique
et déploiement

Etude de développement d'un nouveau modèle de
gouvernance transparent et participatif
Accompagner la transformation digitale de la filière
à travers toute la chaîne de valeur

Livrables

- Etude d'un nouveau modèle de gouvernance structurant les différents organes de la filière et les opportunités de partenariats publics/privés oeuvrant pour le développement de la filière et sa pérennité
- Benchmarks des bonnes pratiques de gouvernance au niveau national et international
- Etude des mécanismes d'un système de grading national et méthodes d'expertise d'évaluation pour sa mise en place.
- Lancement d'une plateforme digitale de suivi et de reporting de la roadmap du Contrat Programme FIAC 2020-2030

ÉTUDE PRIORITAIRE

BOURSE CÉRÉALIÈRE

Task Force

FIAC

IMPACT OPERATIONS | Accompagnement stratégique
et déploiement

Etude de faisabilité et de montage du projet "Bourse Blockchain Céréalière" au bénéfice de
l'agriculteur qui soit adaptée à l'écosystème marocain.

La bourse blockchain aura pour mission de fournir aux adhérents (agriculteurs, collecteurs, ..) l'accès à des accords préalables de financement lui permettant de se fournir un catalogue de produits et de services, directement chez les partenaires de la filière adhérents à la Bourse. Ce montage permet une utilisation efficace et transparente des investissements au bénéfice de l'agriculteur avec une valeur partagée pour les différentes parties prenantes de l'écosystème céréalière.

Livrables

- Analyse de la problématique et des opportunités que présente la bourse céréalière au Maroc : Dimensionnement du besoin et de l'offre, cartographie des bénéficiaires, des acteurs et des partenaires clés et définition du catalogue d'offre de la bourse.
- Analyse de modèles internationaux ayant fait preuve d'efficacité et des outils technologiques déployés.
- Etude de prédisposition de la filière et les différents acteurs clés pour le déploiement de la bourse blockchain céréalière dans le cadre du contexte marocain.
- Etude des différents scénarios de montage.
- Lancement d'un modèle pilote + indicateurs de suivi pour la mise à l'échelle



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



PILOTE PRIORITAIRE

ACADÉMIE FIAC

Task Force

FIAC
IMPACT OPERATIONS | Accompagnement stratégique
et déploiement

Lancement d'un espace d'échange d'expertise, de savoir faire et de réflexions stratégiques pour le développement de la filière avec la promotion d'une communauté active et participative leaders d'impact

Objectifs

- Développer des programmes de montée en compétences en faveur de l'agriculteur et tous les acteurs tout au long de la chaîne de valeur de la filière (notamment en management, gestion des risques, entrepreneuriat et incubation, digitalisation, ..)
- Promouvoir l'innovation en soutenant les programmes et les partenariats initiés par les instituts de recherche académique et les agriculteurs sur le terrain
- Lancer des événements réunissant les acteurs de la filière pour des think tank, des colloques et des espaces d'échanges participatifs incluant toutes les parties prenantes notamment les consommateurs